



Chambre de  
Commerce  
du Canada

Canadian  
Chamber of  
Commerce

# 2020 RÉSOLUTIONS DE POLITIQUE



<b>Finance et fiscalité .....</b>	<b>1</b>
1. Reconstruire l'économie - Redynamiser la politique visant à attirer les investissements au Canada.....	1
2. La compétitivité du secteur de la Porte d'entrée du Canada.....	5
3. Initiative de fiducies foncières .....	10
4. Simplifier et moderniser le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) .....	13
5. Crédits d'impôt pour frais de garde d'enfants pour les petites et moyennes entreprises .....	15
6. Accroître la déduction accordée aux petites entreprises .....	17
7. Adopter un nouveau paradigme de pension .....	19
<b>Transport et infrastructure .....</b>	<b>23</b>
8. Maintenir les connexions portuaires .....	23
9. Vétusté des brise-glace canadiens 2020.....	25
10. Améliorer le développement de l'infrastructure à l'appui de la reprise économique .....	27
11. Structure à capital-actions pour les ports et les aéroports importants .....	29
12. Transport Canada, Aviation civile : Répondre au besoin d'accélérer l'approbations des STC et des TSO .....	33
13. Protéger les intérêts du Canada dans l'Arctique, où il perd du terrain .....	36
<b>Industrie et l'économie numérique .....</b>	<b>38</b>
14. Créer une stratégie nationale pour protéger les chaînes d'approvisionnement liées aux pandémies.....	38
15. Bâtir la prospérité nationale à partir d'une nouvelle stratégie pour le secteur de la fabrication industrielle et de pointe.....	41
16. Outiller les PME pour les aider à se préparer aux urgences, y faire face et se rétablir .....	45
17. Création d'un fonds de recherche mondial pour financer les technologies innovantes et la recherche au bénéfice de la vie humaine et de l'économie mondiale .....	47
18. Adoption d'une approche harmonisée en matière d'encadrement des données relatives à la santé .....	49
19. Stimuler l'innovation au Canada .....	51
20. Les télécommunications dans l'économie canadienne (2020) .....	54
21. Accélérer la croissance du secteur de la santé et de la biotechnologie au Canada.....	58
22. Aider les petites entreprises à minimiser le risque et à récupérer en cas de cybercriminalité .....	61
23. Le rôle des gouvernements pour une infrastructure numérique robuste dans le monde post-pandémique .....	64

24. Accorder la priorité aux investissements ciblés des gouvernements F / P / T dans les infrastructures en période de pandémie: un soutien pour une économie durable et en croissance .....	67
25. Mesures de soutien pour favoriser la croissance du secteur canadien de la santé et des biosciences .....	70
<b>L'agriculture .....</b>	<b>72</b>
26. Favoriser un marché des fruits et légumes canadiens plus vigoureux, plus sûr et durable ...	72
27. Sécuriser et stabiliser le secteur agricole et agroalimentaire du Canada pour assurer une prospérité à long terme après la COVID-19 .....	77
28. Amélioration de la gestion des risques chez les producteurs agricoles .....	79
29. Promouvoir le secteur agricole canadien.....	84
<b>Ressources humaines, compétences et immigration.....</b>	<b>87</b>
30. Accélérer les programmes pilotes d'immigration .....	87
31. Faire face aux perturbations du marché du travail grâce au revenu de base .....	89
32. Un regard sur les réfugiés.....	91
<b>Affaires autochtones et le Nord canadien.....</b>	<b>94</b>
33. Transposer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le droit fédéral .....	94
34. Traitement des revendications territoriales non résolues du Canada .....	97
<b>Ressources naturelles, énergie et environnement .....</b>	<b>99</b>
35. Une reprise tirée par le secteur primaire .....	99
36. Financement de l'adaptation au changement climatique – Protection des collectivités côtières et riveraines contre les inondations .....	102
37. Appui du gouvernement fédéral en faveur des petits réacteurs modulaires.....	105
38. Hydrogène et train à hydrogène : une grande avancée dans le secteur du transport.....	107
39. Réemploi des eaux grises pour faire face à la demande d'eau, qui devient insoutenable .....	112
40. Pour une économie circulaire du plastique.....	115
41. Une voie à suivre pour l'énergie canadienne .....	117
42. Étendue de la réforme des évaluations environnementales du gouvernement fédéral en vue d'accélérer le développement de l'infrastructure nationale .....	119
<b>Autres sujets.....</b>	<b>122</b>
43. Mettre fin au travail et à l'esclavage des enfants dans la chaîne d'approvisionnement au Canada : une solution conjointe du gouvernement et du secteur privé .....	122
44. Accès aux passages frontaliers commerciaux.....	127

45. Le Canada doit faire preuve de plus de rigueur dans la prise de décisions réglementaires pour soutenir sa compétitivité nationale .....	130
46. Éliminer les exceptions inutiles à l'Accord de libre-échange canadien.....	132
47. Réconciliation réglementaire après la COVID-19.....	135

## Finance et fiscalité

# 1. Reconstruire l'économie - Redynamiser la politique visant à attirer les investissements au Canada

### DESCRIPTION

Le gouvernement fédéral a pris des mesures par le passé pour instaurer des conditions concurrentielles afin d'attirer les investissements et le capital de risque. La politique actuelle qui, depuis quelques années, vise à renforcer l'économie selon les mêmes principes manque manifestement sa cible et n'est pas bien comprise. Même si le travail de l'organisme Investir au Canada est important et fait état de progrès concluants, il est possible et même souhaitable d'aller plus loin (et autrement), en particulier durant la phase de reconstruction consécutive à l'épidémie de COVID-19.

### CONTEXTE

« Les PDG des entreprises canadiennes prospères recommandent vivement que tous les acteurs économiques du pays redoublent d'efforts pour attirer les investissements et s'inspirent des pays exemplaires en la matière... »

Investir au Canada, l'agence canadienne responsable d'attirer et de promouvoir l'investissement étranger, est le principal point de contact de l'investisseur mondial. Ses services personnalisés aident les entreprises mondiales à saisir des occasions d'investissement au Canada. Établie officiellement en 2018, Investir au Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour cerner les lacunes et les obstacles à l'investissement direct étranger afin de s'assurer que ses efforts et services sont complémentaires.

Elle fournit les principaux services suivants :

- Soutien en matière d'investissement; information commerciale, élaboration d'un dossier commercial et visites de sites.
- Présentations; mises en lien avec des partenaires privés, universitaires et gouvernementaux, avec des organismes de développement économique provinciaux, territoriaux et locaux, et avec des professionnels du soutien à l'investissement, comme des prêteurs, avocats et cabinets d'expertise comptable.
- Feuilles de route; environnement réglementaire propre au secteur, crédits d'impôt et remboursements pour les dépenses de recherche, et autres mesures incitatives.

Ian McKay, président-directeur général d'Investir au Canada a déclaré au *Globe and Mail* en 2019 que les investissements directs étrangers (IDE) au Canada avaient augmenté de 60 % en 2018, dépassant de 11 % l'augmentation annuelle moyenne enregistrée depuis dix ans. Le Canada affichait cette hausse alors que les investissements globaux dans les pays développés

reculaient de 40 % et que les capitaux chinois à destination du Canada baissaient de plus de 20 %. Historiquement, les États-Unis ont toujours été la première source des IDE au Canada, mais en 2018, les IDE d'autres pays que les États-Unis ont augmenté de plus de 300 %. M. McKay a précisé que dans tous les secteurs, des actions étaient mises en place pour attirer les investissements. Au Canada, les nouveaux investissements sont soumis à un taux effectif marginal d'imposition de 13,8 %, presque cinq points de moins qu'aux États-Unis et taux le plus bas du Groupe des Sept (G7). Surtout, le Canada se place aux premiers rangs dans plusieurs catégories : attirer les talents, les retenir et proposer un bassin de main-d'œuvre qualifiée, points qui attirent également les investisseurs. Ces cinq dernières années, Vancouver et Toronto ont recruté plus de travailleurs dans le secteur des technologies que San Francisco et Seattle réunies. L'Initiative des supergrappes d'innovation du gouvernement fédéral est également fondamentale dans les domaines des technologies numériques, des industries des protéines, de la fabrication de prochaine génération, de l'IA et de l'économie océanique. Les sociétés canadiennes comme les multinationales collaborent afin de créer des solutions, des produits et des services innovants pour l'économie mondiale. Cependant, M. McKay a également indiqué qu'il ne fallait pas relâcher les efforts et que « pour encourager l'investissement mondial, nous devons considérer et formaliser les avantages concurrentiels considérables du Canada, notamment le talent, le traitement fiscal des entreprises et les ressources naturelles, et revoir les politiques qui font obstacle aux flux de capitaux. »

Dans un rapport de novembre 2018, *The Flight of Capital from Canada*, l'Institut Fraser brossé cependant un tableau différent :

« L'augmentation des impôts fédéraux, l'accroissement de la dette et le renforcement des réglementations font du Canada une destination d'investissement beaucoup moins attrayante. » La conclusion est, pour le moins, pessimiste. « En fait, les Canadiens dirigent de plus en plus leurs investissements vers d'autres pays. Le montant qu'ils investissent à l'étranger a progressé de 74 % entre 2013 et 2017, précise le rapport. Parallèlement, (...) les investissements au Canada en provenance d'autres pays ont chuté de 55,1 %. En bref, des dizaines de milliards de dollars sont maintenant investis et des dizaines de milliers d'emplois bien rémunérés sont maintenant créés ailleurs qu'au Canada. » – Institut Fraser

Il n'est pas inutile d'ajouter que dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale, le Canada est passé de la quatrième place en 2006 à la 22<sup>e</sup> en 2019 (Morgan, 2019). De plus, d'après une enquête du Conseil canadien des affaires, « l'incertitude et le manque de prévisibilité des processus réglementaires » du Canada sont des points négatifs pour les investisseurs (Morgan, 2019). Pour certaines personnes, les dépenses actuelles des gouvernements sont utilisées pour compenser la perte de confiance dans le secteur privé (Morgan, 2019).

Le gouvernement fédéral a pris des mesures par le passé pour instaurer des conditions concurrentielles afin d'attirer les investissements et le capital de risque. La politique actuelle qui, depuis quelques années, vise à renforcer l'économie selon les mêmes principes manque manifestement sa cible et n'est pas bien comprise. Même si le travail de l'organisme Investir au Canada est important et fait état de progrès concluants, il est possible et même souhaitable

d'aller plus loin (et autrement), en particulier durant la phase de reconstruction consécutive à l'épidémie de COVID-19.

Cet enjeu est d'autant plus important que le Canada s'endette lourdement par ailleurs, dettes qu'il faudra rembourser par d'autres moyens, comme la hausse des impôts pour les familles et la classe moyenne. La dette contractée sur les marchés s'élève actuellement à 1 000 milliards de dollars, et le ratio de la dette publique sur le PIB dépasse 48 %, un nouveau record.

À la fin des années 1960 et pendant les années 1970, les dépenses fédérales sont passées de 30 % à 53 % du PIB. EN 1981, le taux d'intérêt préférentiel du Canada a atteint le niveau incroyable de 22 % (Morgan, 2019). L'impossibilité de faire face à ces frais d'intérêts exorbitants a entraîné de nombreuses faillites d'entreprises et faillites personnelles; de nombreux Canadiens ont perdu leur maison à cause des taux hypothécaires. L'accès au capital de risque était en outre devenu quasiment impossible pour les sociétés (Morgan, 2019).

Aujourd'hui, les programmes canadiens mis en œuvre pour attirer les investissements sont en grande partie affectés à l'administration de programmes de commercialisation tels que Investir au Canada et de mécanismes de subventions et de financement de programmes. Ces approches peuvent être considérées comme des stratégies de relance (discutables en période hors récession); toutefois, le véritable rendement de ces investissements et la réaction en chaîne sur l'économie ne sont pas certains, d'autant plus qu'il faut tenir compte du coût de la dette entraîné par ces dépenses. Par exemple, l'Initiative des supergrappes d'innovation prévoit un investissement de près de deux milliards de dollars dans l'économie au cours des dix prochaines années. De plus, le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) a engagé 1,26 milliard sur cinq ans.

Le gouvernement aurait intérêt à trouver de nouvelles méthodes innovantes pour mettre en œuvre des allègements fiscaux et d'autres incitations financières stratégiques afin d'atténuer plus efficacement l'accumulation de la dette publique. Il devrait par exemple offrir plus d'avantages comme l'Incitatif à l'investissement accéléré, qui autorise une déduction pour amortissement (DPA) bonifiée pour certains biens d'équipement; la passation en charges intégrale la première année pour les fabricants et les transformateurs, et la passation en charges intégrale pour les investissements dans l'énergie propre.

### **Capital de risque**

De même, il faut que le capital de risque puisse contribuer à attirer et à faire croître les investissements, domaine dans lequel le gouvernement a traditionnellement joué un rôle, en particulier au cours des 30 dernières années. L'État a été amené à tenir un rôle dans le capital de risque pour plusieurs raisons, notamment les suivantes : les investisseurs ont tendance à juger le capital de risque comme un principe trop risqué; le gouvernement considère que les fonds de capital de risque du secteur privé sont trop peu ambitieux pour répondre pleinement aux besoins de certaines sociétés et de certains projets; enfin, le sentiment général que, livré à lui-même, le marché ne produit pas suffisamment de capital de risque (Remillard, 2017 : 2).

Au Canada, le capital de risque a couramment été freiné par des difficultés qui ont limité sa capacité à consacrer des niveaux adéquats d'aide et de capitaux aux entreprises canadiennes susceptibles d'enregistrer une forte croissance. L'expérimentation de stratégies

diverses et une mosaïque d'approches et d'initiatives sont à l'origine de ces difficultés, attitudes qui s'expliquent par l'incertitude quant à la manière la plus efficace d'orienter plus de capitaux vers les PME à forte croissance et de créer un secteur du capital de risque autonome (Remillard, 2017 : 2). Il existe pourtant plusieurs initiatives et programmes provinciaux et fédéraux qui exploitent un grand éventail d'avantages fiscaux et de mesures programmatiques pour accroître les volumes d'investissement sous la forme de capital de risque au Canada (Remillard, 2017 : 3). Une part considérable des IDE au Canada vient des États-Unis, qui représentent environ 40 % du montant total du capital de risque investi au Canada (Remillard, 2017 : 2). L'engagement du gouvernement envoie un signal fort aux fonds de capital de risque et aux investisseurs. « Pour la plupart des fonds de capital-risque canadiens, il est devenu impératif que le financement soit garanti par l'État ou une entité appuyée par l'État » (Remillard, 2017 : 8). La garantie de l'État n'est pas un gage de réussite, mais son absence alarme les investisseurs (Remillard, 2017).

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Procéder à une nouvelle évaluation du cadre afin de mieux harmoniser les stratégies à tous les paliers du gouvernement et d'améliorer la confiance des investisseurs. Cette démarche comprend les éléments suivants :
  - améliorer les mesures incitatives existantes et en instaurer de nouvelles pour attirer de nouveaux investissements auprès des investisseurs nationaux et étrangers;
  - étendre les déductions pour amortissement et les catégories;
  - mettre en place un cadre dédié de capital-risque;
  - améliorer la mesure du rendement afin de servir de base aux politiques et aux règlements.

## NOTES

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

---

1 Richard Remillard, *Government Intervention in Venture Capital in Canada: Toward Greater Transparency and Accountability*, C.D. Howe Institute, Janvier 2017

2 <https://www.investircanada.ca/programmes-et-incitatifs/incitatif-investissement-accelere>

3 <https://www.investircanada.ca/programmes-et-incitatifs/fonds-strategique-pour-linnovation>

4 <https://www.investircanada.ca/programmes-et-incitatifs/initiative-des-supergrappes-dinnovation>

5 <https://www.investircanada.ca/programmes-et-incitatifs>

6 Heather Scoffield, *The federal deficit is hundreds of billions of dollars and about to get bigger — and that's OK.*

<https://www.thestar.com/politics/political-opinion/2020/05/05/the-federal-deficit-is-hundreds-of-billions-of-dollars-and-about-to-get-bigger-and-thats-ok.html>. The Star, 5 mai 2020

7 Global News, *Federal Government's Market Debt Tops 1 trillion*, <https://globalnews.ca/video/4107095/federal-governments-market-debt-tops-1-trillion>, 26 mars 2020

8 Gwen Morgan, *Deficits and Debt How the Liberals created generation screwed*, C2C Journal, <https://c2cjournal.ca/2019/11/deficits-and-debt-how-the-liberals-created-generation-screwed/>, 2 novembre 2019

9 Institut Fraser, <https://www.fraserinstitute.org/studies/flight-of-capital-from-canada>, 19 novembre 2018

10 Ian McKay, *Why Canada saw a 60% increase in foreign direct investment last year*, Globe and Mail (éditorial d'opinion), <https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-why-canada-saw-a-60-increase-in-foreign-direct-investment-last-year/>, 22 mai 2019

11 <https://www.investircanada.ca/2019-20-plan-ministeriel>

12 <https://www.investircanada.ca/a-propos>

13 <https://www.ivey.uwo.ca/cmsmedia/2758461/investment-attraction-learning-from-best-practice-jurisdictions.pdf>

## 2. La compétitivité du secteur de la Porte d'entrée du Canada

### DESCRIPTION

Le secteur de la Porte d'entrée du Canada est une vraie locomotive pour l'économie du pays : il facilite la circulation des produits canadiens partout au Canada et à destination des marchés internationaux. Il est impératif d'améliorer les conditions d'investissement dans l'infrastructure du secteur de la Porte d'entrée du Canada pour qu'il puisse faire face aux pressions et aux exigences croissantes auxquelles il est soumis, et pour répondre aux besoins de notre économie en croissance, garantir sa résilience afin de la protéger de chocs économiques futurs et améliorer notre compétitivité face à la récente réforme fiscale aux États-Unis<sup>14, 15</sup>. De plus, l'amélioration des conditions d'investissement dans l'infrastructure du secteur de la Porte d'entrée du Canada ouvrira la porte à l'investissement privé dans les capacités, maillon indispensable de la chaîne d'approvisionnement nationale et du processus de reprise économique.

### CONTEXTE

Le commerce international est l'élément vital de l'économie canadienne. Dans toute l'histoire de notre pays, notre économie fondée sur le libre-échange a toujours soutenu l'amélioration de notre mode de vie. En 2018, la valeur totale des échanges de produits et de services a atteint un niveau record de 1 500 milliards de dollars, soit 66 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada<sup>16</sup>.

Le secteur de la Porte d'entrée du Canada sous-tend notre compétitivité à titre de nation commerçante en assurant la circulation efficace et efficiente de biens vitaux à l'intérieur du pays et vers le reste du monde. En 2018, le World Trade Centre Vancouver a conclu, dans une étude d'impact économique, que le secteur de la Porte d'entrée de la Colombie-Britannique regroupe à lui seul presque 310 000 emplois et contribue à hauteur de 34,3 milliards de dollars au PIB du Canada<sup>17</sup>.

Les événements du début de l'année 2020 ont montré l'importance du chemin de fer et de la porte d'entrée dans notre pays. Les blocages de voies ferrées ont entraîné des difficultés qui se sont répercutées dans tout le pays, car ils ont mis un arrêt brutal à la circulation des biens vitaux en provenance et à destination de collectivités de tout le Canada. Cette réalité a permis de se rendre compte de l'importance d'avoir un secteur de la Porte d'entrée solide et de maintenir la fluidité des chaînes d'approvisionnement mondiales. La pandémie a attiré l'attention sur le service essentiel que nous rendent nos corridors commerciaux et de façon plus globale les

---

14 La loi sur la baisse des impôts et l'emploi (*Tax Cuts and Jobs Act*) adoptée aux États-Unis en 2017 a abaissé le taux d'imposition fédéral des entreprises américaines de 35 % à 21 %, tandis que la taxe BEAT (*Base Erosion and Anti-Abuse Tax (BEAT)*), qui s'attaque à l'érosion de la base d'imposition des multinationales, a entraîné la hausse des coûts fiscaux pour les sociétés ferroviaires canadiennes. Cette disposition oblige en effet les entités des États-Unis à s'acquitter de la taxe BEAT sur les paiements effectués à des sociétés affiliées étrangères, sans bénéficier de crédit ou de déduction de compensation pour les montants équivalents de la taxe BEAT payés aux États-Unis.

15 <https://www.congress.gov/bill/115th-congress/house-bill/1/text>

16 [https://www.international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/State-of-Trade-2019\\_fra.pdf](https://www.international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/State-of-Trade-2019_fra.pdf)

17 <https://www.boardoftrade.com/wtcref>

industries qui constituent nos portes d'entrée, car ils ont facilité la continuité d'accès aux biens essentiels, comme les biens alimentaires et les équipements de protection individuels (EPI) pendant toute la pandémie.

Au fil des ans, le gouvernement fédéral a considérablement investi dans des projets d'infrastructure de la Porte d'entrée qui ont renforcé les capacités critiques, en attirant la participation de partenaires du secteur privé. Jusqu'à présent, ces investissements ont entraîné l'accroissement de la capacité, de la fluidité et de l'efficience de la porte d'entrée. Au titre du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) de 2,4 milliards de dollars, l'un des thèmes piliers de Transports 2030, le gouvernement du Canada a orienté ses investissements sur des projets d'infrastructure stratégiques afin de résoudre les goulets d'étranglement, les vulnérabilités et les engorgements dans les corridors commerciaux du Canada.<sup>18</sup> En février 2020, plus de 1,7 milliard de dollars avait été engagé au titre du FNCC pour 82 projets maritimes, aériens, ferroviaires et routiers.<sup>19</sup> Ces initiatives majeures aident les sociétés canadiennes à accéder et se mesurer aux principaux marchés mondiaux, et à commerçer plus efficacement avec des partenaires internationaux.

Cependant, l'importance et la pertinence du commerce ne peuvent que grandir au Canada; l'Énoncé économique de l'automne 2018 du gouvernement fédéral fixait l'objectif de croissance des exportations canadiennes à 50 pour cent d'ici 2025.<sup>20</sup> La mise en œuvre de mécanismes encourageant les investissements dans le secteur de la Porte d'entrée du Canada permettra de développer la capacité et l'efficience de notre infrastructure propice aux échanges commerciaux, pièce fondamentale de la reprise économique et de la prospérité de notre pays.

### **Le rôle du chemin de fer**

Le secteur de la Porte d'entrée du Canada est composé de l'ensemble des industries dont l'activité principale est de faciliter l'activité commerciale. Le secteur ferroviaire est un outil clé de ce secteur, car il relie la nation aux terminaux et ports, et au reste du monde.

Les exploitants ferroviaires constituent un segment à part entière au sein du secteur de la Porte d'entrée du Canada. Ce segment transporte chaque année environ 328 milliards de dollars de produits canadiens, et les services de transport ferroviaire de marchandises déplacent la moitié de tous les produits exportés.<sup>21</sup> Chaque année, environ 3 800 locomotives et 32 800 cheminots transportent des produits et des personnes sur 44 000 kilomètres de voies ferrées à travers le Canada et plusieurs destinations aux États-Unis.<sup>22</sup> Ces voies doivent être entretenues et maintenues en bon état pour que les expéditions soient efficientes, mais surtout pour assurer la sécurité des employés du chemin de fer et des collectivités qu'il traverse.

Le secteur ferroviaire occupe une place de choix pour diminuer les gaz à effet de serre (GES) tout en soutenant l'économie et en dynamisant les échanges commerciaux. Les sociétés

---

18 <https://tc.canada.ca/fr/programmes/document-information-fonds-national-corridors-commerciaux>

19 <https://tc.canada.ca/fr/programmes/projets-finances-fonds-national-corridors-commerciaux>

20 <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2018/docs/statement-énoncé/chap03-fr.html>

21 CANSIM, Rail Trends Database, CN et CP, tableaux 23-10-0062-01, 23-10-0063-01, 23-10-0216-01

22 CANSIM, Rail Trends Database, 2018

ferroviaires comptent parmi les émetteurs industriels les moins importants au Canada, avec seulement 1 pour cent des émissions de GES. Malgré la hausse de la fréquentation et de la demande, le chemin de fer continue à diminuer ses émissions. Depuis 1990, le fret ferroviaire a réduit son intensité de GES de plus de 40 pour cent tout en augmentant les volumes transportés de 80 pour cent, et les émissions dues au transport interurbain de passagers par train ont diminué de 55 pour cent, alors que la fréquentation a augmenté de 2 pour cent.<sup>23</sup>

Le chemin de fer joue un rôle de plus en plus important dans les corridors commerciaux du Canada, en particulier en ce qui a trait au transport des denrées agricoles nationales. Les deux principales sociétés de chemin de fer du Canada, le CN et le CP, ont transporté un volume record de 15,4 millions de tonnes de céréales au dernier trimestre de 2019 : CP a établi un nouveau record trimestriel en transportant 7,9 millions de tonnes de céréales et de produits céréaliers, et le CN en a transporté 7,5 millions de tonnes, dont un record mensuel absolu de 2,79 millions de tonnes en octobre 2019 et un mois de décembre, malgré la cessation du travail, qui n'avait été supérieur à décembre 2019 qu'une fois.<sup>24</sup>

Le secteur ferroviaire est l'une des industries les plus capitalistiques du Canada; vu les volumes de céréales transportés par voie de chemin de fer, on comprend combien les dépenses annuelles des sociétés de chemin de fer dans l'amélioration continue et la maintenance sont fondamentales pour l'économie du pays. Les sociétés canadiennes de chemin de fer sont intégrées verticalement. Elles possèdent les voies, les biens immobiliers ainsi que les locomotives et le matériel roulant. Leurs investissements sont donc considérables. Elles investissent chaque année en moyenne entre 20 et 25 pour cent de leurs revenus dans leur propre réseau, soit près de 30 milliards de dollars rien qu'au Canada depuis 1999.<sup>25</sup> Ces dépenses d'investissement annuelles dans l'infrastructure ferroviaire sont nécessaires pour répondre à la demande forte et croissante à l'égard des produits canadiens et assurer la fluidité du transport des produits canadiens jusqu'aux marchés mondiaux.

### **Pour des conditions de concurrence plus justes**

Le Canada a besoin d'un cadre fiscal concurrentiel pour encourager davantage les investissements dans l'infrastructure ferroviaire, afin de s'assurer que le secteur continuera de pouvoir faire face à la croissance future des volumes, y compris la demande future liée au secteur de la Porte d'entrée du Canada, en hausse.

La récente réforme fiscale adoptée aux États-Unis autorise un amortissement des investissements plus rapide qu'au Canada. Ainsi, le coût après impôt d'un investissement dans l'infrastructure est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Les nouvelles mesures fiscales en vigueur aux États-Unis ont eu pour effet de faire passer la déduction pour amortissement au titre de l'année d'acquisition de 50 % à 100 % pour la plupart des biens/immobilisations acquis après le 27 septembre 2017 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le gouvernement du Canada a essayé de répondre globalement à cet enjeu dans son Énoncé économique de l'automne 2018, mais non

---

23 [https://www.railcan.ca/wp-content/uploads/2019/08/August\\_2\\_-\\_2020\\_Prebudget\\_Submission\\_-\\_RAC\\_FINAL.pdf](https://www.railcan.ca/wp-content/uploads/2019/08/August_2_-_2020_Prebudget_Submission_-_RAC_FINAL.pdf)

24 <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/grain-cp-cn-train-rail-shipping-fourth-quarter-1.5417334#:~:text=Canada's%20two%20largest%20railways%20moved%20a%20record%2015.4%20million%20tonnes,of%20grain%20and%20grain%20products>

25 <https://www.railcan.ca/fr/101/investment/>

seulement ses tentatives sont restées inférieures aux conditions mises en place par la réforme fiscale américaine, mais en plus elles sont restées bien en deçà du taux de déduction pour amortissement en vigueur aux États-Unis avant même la réforme, soit 50 % la première année.

Le coût après impôt étant inférieur aux États-Unis, les sociétés de chemin de fer et la clientèle canadiennes, qui investissent dans leurs propres infrastructures ferroviaires, sont fiscalement désavantagées par rapport à leurs homologues américaines. Si ce déséquilibre fiscal persiste, elles pourraient bien laisser passer d'importantes opportunités économiques et abandonner des investissements au Canada.

Le tableau suivant répertorie les différences entre les régimes fiscaux canadien et américain en matière d'immobilisations ferroviaires.

**Tableau 1 : régime canadien et américain d'amortissement fiscal des immobilisations ferroviaires\***

	Sociétés de chemin de fer canadiennes			Sociétés de chemin de fer américaines		
	Tranches d'imposition	Déduction en CAD	Déduction en %	Tranches d'imposition	Déduction en CAD	Déduction en %
<b>Voies ferrées</b>						
Année 1	10 %	15 \$	15 %	100 %	100 \$	100 %
Total à l'année 4		38 \$	38 %		100 \$	100 %
<b>Dépôts de rails (bâtiments)</b>						
Année 1	4 %	6 \$	6 %	100 %	100 \$	100 %
Total à l'année 4		17 \$	17 %		100 \$	100 %
<b>Wagons porte-rails</b>						
Année 1	15 %	23 \$	22,5 %	100 %	100 \$	100 %
Total à l'année 4		52 \$	52 %		100 \$	100 %
<b>Locomotives</b>						
Année 1	30 %	45 \$	45 %	100 %	100 \$	100 %
Total à l'année 4		81 \$	81 %		100 \$	100 %

\* Pour 100 \$ de dépenses d'immobilisations

Source : Association des chemins de fer du Canada, *Pre-budget submission 2020*.

Les récentes réformes fiscales américaines ont modifié les conditions concurrentielles en Amérique du Nord; les modifications fiscales entreprises au Canada doivent faire en sorte que le secteur du chemin de fer et les investissements dans les infrastructures ferroviaires demeurent concurrentiels. Pour y parvenir, l'une des solutions de choix serait l'amortissement accéléré des immobilisations. Cette mesure de poids permettrait aux sociétés de chemin de fer de continuer à effectuer des investissements qui améliorent la sécurité et le rendement environnemental, et qui renforcent leur capacité à répondre aux besoins des clients et de l'économie canadienne.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Améliore la règle d'amortissement des investissements dans les infrastructures ferroviaires afin d'encourager l'investissement dans les infrastructures ferroviaires, de soutenir la compétitivité du Canada en tant que nation commerçante et de répondre aux besoins de notre économie croissante et à la hausse des volumes commerciaux.
2. Continue à travailler avec les industries et les parties prenantes du secteur de la Porte d'entrée du Canada pour réfléchir à un cadre stratégique, notamment des mesures fiscales, qui encourage l'investissement dans les capacités nécessaires pour améliorer l'infrastructure du secteur de la Porte d'entrée du Canada.

### 3. Initiative de fiducies foncières

#### DESCRIPTION

Il existe déjà des fiducies foncières collectives au Canada. Il s'agit d'outils efficaces pour lutter durablement contre la crise du logement abordable, mais leur capacité à bénéficier de dons de terres est asphyxiée par le droit fiscal fédéral.

Cette politique vise à appliquer le Programme des dons écologiques, dispositif solide et efficace qui fait ses preuves depuis 2006, aux dons de terres au profit de fiducies foncières collectives. Cette mesure inciterait les particuliers et les sociétés à faire don de terres et permettrait aux fiducies foncières collectives de proposer des solutions de logement abordable à perpétuité, offrant un modèle inédit au Canada.

#### CONTEXTE

##### **La pénurie de logements**

La « crise du logement abordable » est une expression familière pour la plupart des Canadiens. Elle est largement utilisée par les médias d'actualités et le monde politique; pourtant, il est probable que peu de Canadiennes et de Canadiens saisissent l'ampleur ou la complexité du problème.

Depuis le début des années 1990, le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente, selon les estimations, au rythme rapide de 235 000 personnes par an. Pourtant, seulement 2 % de ces personnes, soit 5 000 environ, sont sans refuge, expression à laquelle on pense généralement lorsqu'on imagine une personne en situation d'itinérance (sans logis, vivant dans la rue ou prenant pour abri des lieux non destinés à l'habitation)<sup>26</sup>.

Ainsi, 98 % des Canadiennes et de Canadiens en situation d'itinérance sont des personnes vivant dans des refuges d'urgence (passant la nuit dans des refuges destinés aux personnes itinérantes ou fuyant une situation de violence conjugale) et des personnes logées à titre provisoire (dont le logement est temporaire ou qui n'ont pas la garantie de pouvoir conserver leur logement)<sup>27</sup>.

##### **Fiducies foncières collectives**

Une fiducie foncière collective est une organisation sans but lucratif créée pour acquérir et posséder des terrains pour le bénéfice de la communauté. Pour cela, la fiducie acquiert des terrains et en conserve la propriété à perpétuité. Au lieu d'une vente conventionnelle, elle conclut ensuite un bail de longue durée (en général, 99 ans) renouvelable avec le candidat à la propriété d'une habitation. Lorsque le propriétaire vend son habitation, il ne conserve qu'une partie de l'augmentation de valeur de la propriété. Le solde est conservé par la fiducie, préservant ainsi le caractère abordable du logement pour les futures familles à revenu bas à modéré.

---

26 S. Gaetz, T. Gulliver et T. Richter, *L'état de l'itinérance au Canada*, Toronto, The Homeless Hub Press, 2014

27 S. Gaetz, T. Gulliver et T. Richter, *Logement d'abord au Canada : Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance*, Toronto, 2014

Finalement, en séparant la propriété du terrain de celle de l'habitation, cette approche innovante permet de surmonter le principal facteur qui agit sur le caractère abordable du logement au Canada (et dans le monde), à savoir, comme mentionné plus haut, la hausse des prix des terrains.

### **Les dons de terres au bénéfice de fiducies foncières collectives**

La plupart des fiducies foncières collectives n'ont pas encore accumulé suffisamment de revenus locatifs pour acquérir des parcelles de terres supplémentaires. Par conséquent, elles dépendent de legs philanthropiques (dons de terres) effectués par des particuliers, des sociétés ou des organismes publics.

Ils ne sont pas du tout incités à en faire don à une fiducie foncière, parce que le crédit d'impôt ou la compensation générée par le don est inférieur à l'impôt applicable aux gains en capital. Ils se retrouveraient à se séparer d'un bien et de sa valeur et EN PLUS à payer un impôt.

En conséquence, de nombreuses parcelles de terres sont détenues à vie ou vendues alors qu'elles pourraient être utilisées par des fiducies foncières ou d'autres organismes sans but lucratif pour lutter contre le problème du logement abordable au Canada.

### **Le précédent des fonds de terres écosensibles**

Dans son budget de 2006, le gouvernement fédéral a proposé de supprimer totalement l'impôt applicable aux gains en capital sur certains dons de titres cotés et de fonds de terres écosensibles.

L'idée qui sous-tendait ces mesures était de munir le secteur des organismes de bienfaisance d'un « ensemble d'outils précieux » pour lever des fonds et encourager les dons en leur faveur. Le principe visait une exonération de l'impôt sur les gains en capital applicable aux dons de fonds de terres et un crédit d'impôt total sur le don.

Cette mesure incitative a-t-elle porté fruit? Depuis 2006, selon le budget fédéral de 2015, les dons de fonds de terres écosensibles aux organismes de bienfaisance voués à la conservation effectués au titre de ce programme ont totalisé près d'un milliard de dollars.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* a dû être remaniée et modifiée à de nombreuses reprises pour que ce projet de loi puisse être promulgué. Des ajouts et des révisions ont été mis en œuvre au fil des ans, donnant lieu à un ensemble compact de règles anti-évitement et à un mécanisme éprouvé encourageant les particuliers et les sociétés à faire des dons de fonds de terres à des fins de conservation écologique.

Il faudrait effectuer des modifications et des ajouts à la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour encourager le don de terres aux fiducies foncières afin de développer le logement abordable, en recourant aux mêmes mécanismes que ceux prévus par la *Loi* pour inciter les particuliers et les sociétés à faire des dons aux réserves foncières écologiques.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Apporte des modifications et des ajouts à la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'encourager les dons de terres aux fiducies foncières collectives en vue de favoriser le développement de logements abordables en ayant recours aux mêmes mécanismes que ceux que prévoit déjà la Loi pour les particuliers et les sociétés pour faire des dons aux réserves foncières écologiques.
2. Permette des dons de terres aux réserves foncières collectives pour qu'elles soient exempts de gains en capital EN PLUS de l'octroi d'un crédit fiscal ou d'une déduction fiscale offert en échange des terres en fonction d'une valeur de marché équitable

## 4. Simplifier et moderniser le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE)

### DESCRIPTION

Le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) utilise les encouragements fiscaux pour inciter les entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous les secteurs à mener des activités de recherche et développement (R&D) au Canada. Ces incitatifs comportent trois composantes : une déduction d'impôt sur le revenu, un crédit d'impôt à l'investissement (CII) et, dans certains cas, un remboursement d'impôt. Ce programme est administré par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les sociétés, les particuliers, les fiducies et les membres d'une société de personnes peuvent utiliser ces encouragements provenant du gouvernement du Canada.

Ce programme est très utilisé, mais les règles et les règlements qui le sous-tendent sont obsolètes compte tenu des nouvelles innovations, des types de recherche et développement, et de l'évolution des secteurs.

### CONTEXTE

Les règles du programme de RS&DE sont notamment les suivantes. Sociétés privées sous contrôle canadien : en règle générale, une société privée sous contrôle canadien peut obtenir un crédit d'impôt à l'investissement (CII) remboursable au taux majoré de 35 % pour des dépenses de la RS&DE admissibles de trois millions de dollars. Il est également possible de bénéficier d'un CII non remboursable au taux de base de 15 % sur un montant de plus de trois millions de dollars.

Toutefois, si la société privée sous contrôle canadien répond aussi à la définition de société admissible, elle bénéficie également d'un CII remboursable au taux de base de 15 % sur un montant de plus de trois millions de dollars, et 40 % du CII peut être remboursé.

Autres sociétés : vous pouvez obtenir un CII non remboursable au taux de base de 15 % pour les dépenses de la RS&DE admissibles. Vous pouvez utiliser le CII pour réduire l'impôt à payer.

Particuliers et fiducies : les particuliers (entreprises à propriétaire unique) et les fiducies peuvent obtenir un CII remboursable au taux de base de 15 % pour les dépenses de la RS&DE admissibles. Vous devez d'abord appliquer le CII à l'impôt à payer avant que l'ARC puisse rembourser 40 % du solde non déduit des CII gagnés au cours de l'année.

Membres d'une société de personnes : étant donné qu'une société de personnes n'est pas un contribuable, vous ne pouvez pas obtenir un CII. En général, le CII est calculé au niveau de la société de personnes, puis attribué aux participants admissibles (particuliers, sociétés ou fiducies). Si vous envisagez de soumettre une demande de RS&DE pour une société de personnes, veuillez lire la Politique sur les demandes de RS&DE des sociétés de personnes.

Les règles et les interprétations de l'Agence du revenu du Canada concernant les dépenses admissibles au programme de la RS&DE sont trop restrictives et il est fréquent que les sociétés ne se prévalent pas de ce programme. Cette situation pose un problème pour la juste interprétation de ce qui constitue un investissement dans la recherche et le développement, notamment dans les secteurs des sciences de la vie, des activités pharmaceutiques et de la haute technologie.

Aujourd'hui, les sociétés investissent dans de nouveaux modèles de partenariats de R et D plus collaboratifs avec des universités canadiennes, des centres d'excellence, des sociétés pharmaceutiques en phase de démarrage et des organismes de bienfaisance du secteur des soins de santé. Des sociétés pharmaceutiques innovantes investissent également des millions de dollars dans des essais cliniques multinationaux et dans de nouveaux domaines scientifiques comme les preuves empiriques, l'épidémiologie, la pharmacoépidémiologie, la recherche sur l'économie de la santé et l'évaluation des résultats et la pharmacoéconomie. Autant de domaines qui n'entrent pas dans la définition étroite et ancienne de la R et D du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB).

Le programme doit tenir compte des investissements dans la main-d'œuvre, l'équipement et les matériaux spécialisés, notamment pour les laboratoires, et l'équipement de mesure.

Le secteur des sciences de la vie et le secteur pharmaceutique en particulier sont bloqués par les investissements qui entrent dans la définition des investissements de recherche et de développement pour le calcul du pourcentage d'investissements en vertu des règles de la protection des brevets.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Simplifie et modernise le programme de RS&DE pour favoriser davantage d'innovation et d'investissements dans la recherche effectuée par les sociétés canadiennes;
2. Modifie le programme pour que les coûts consacrés à la main-d'œuvre, à l'équipement spécialisé, au matériel de laboratoire et à l'équipement de mesure entrent dans le cadre du programme;
3. Demande à l'Agence du revenu du Canada et à Industrie Canada de travailler en étroite collaboration avec les secteurs qui font de la recherche et du développement pour connaître leur avis sur la modernisation du programme de la RS&DE.

## 5. Crédits d'impôt pour frais de garde d'enfants pour les petites et moyennes entreprises

### DESCRIPTION

Les propriétaires de petites et moyennes entreprises sont traités injustement en ce qui concerne les frais de garde d'enfants. À l'heure actuelle, ces frais peuvent seulement être déduits du revenu d'emploi du membre de la famille ayant le revenu le plus faible. Cependant, les propriétaires de petites et moyennes entreprises choisissent souvent de s'octroyer des dividendes, généralement inadmissibles<sup>28</sup>, plutôt qu'un salaire, ce qui les empêche de déduire les frais de garde d'enfants bien qu'ils soient souvent la personne dont le revenu est le moins élevé. Les règles actuelles<sup>29</sup> n'aident pas les propriétaires de petites et moyennes entreprises à prendre des risques pour créer des occasions d'affaires et de la richesse pour l'économie.

### CONTEXTE

Les frais de garde d'enfants sont généralement déduits du revenu du membre de la famille ayant le revenu le plus faible, selon le revenu d'emploi avec les exemptions suivantes actuellement en place<sup>30</sup> et aucune proposition de changement.

- La personne ayant le revenu le plus faible est à l'hôpital ou médicalement inapte.
- La personne ayant le revenu le plus faible fréquente l'école.
- La personne ayant le revenu le plus faible est en prison.
- S'il y a séparation.

Pour diverses raisons, notamment gérer les liquidités, réduire le fardeau financier additionnel associé aux cotisations de l'entreprise au Régime de pensions du Canada dans le cas où le propriétaire s'octroie un salaire, gérer un niveau additionnel de complexité lors du calcul du salaire du propriétaire s'il n'a pas d'employé ou en règle générale lorsqu'il s'agit de rémunération, le propriétaire d'une petite et moyenne entreprise décide souvent de s'octroyer des dividendes inadmissibles en guise de rémunération. Le montant n'est pas important, généralement, mais juste assez élevé pour vivre tout en évitant la faillite ou la sous-capitalisation de la société. Cependant, cette solution empêche généralement ce propriétaire de déduire les frais de garde d'enfants parce que son revenu n'est pas admissible à la déduction pour frais de garde d'enfants bien qu'il soit souvent la personne dont le revenu est le moins élevé.

Cette question est pressante, car nous savons que la plupart des entreprises de ce pays sont des entreprises privées qui ont accès à ce modèle financier. Les petites et moyennes entreprises sont le moteur du pays, et ceux qui les dirigent sont des entrepreneurs qui prennent des risques,

<sup>28</sup> <http://www.taxtips.ca/dtc/smallbusdtc.htm>

<sup>29</sup> <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/revenu-personnel/ligne-12000-montant-imposable-dividendes-determinees-autres-determinees-societes-canadiennes-imposables.html>

<sup>30</sup> <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/renseignements-techniques/impot-revenu/folios-impot-revenu/serie-1-particuliers/folio-3-questions-liees-a-unite-familiale/folio-impot-revenu-s1-f3-c1-deduction-frais-garde-enfants.html>

y compris un risque de flux de trésorerie. Ils ne devraient pas être traités injustement par la politique de déduction actuelle.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Autorise les propriétaires de sociétés privées sous contrôle canadien qui reçoivent un revenu de dividendes inadmissibles à réclamer les frais de garde d'enfants contre ce revenu.
2. Autorise les propriétaires de sociétés privées sous contrôle canadien qui reçoivent un revenu de dividendes inadmissibles à transférer les frais de garde d'enfants au membre de la famille ayant le revenu le plus élevé.

## 6. Accroître la déduction accordée aux petites entreprises

### DESCRIPTION

Les petites entreprises sont indispensables à l'économie du Canada. Le plafond des affaires ouvrant droit à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) est devenu restrictif et doit être rehaussé pour permettre une expansion durable des affaires et libérer la croissance économique.

### CONTEXTE

Les taux d'impôt des sociétés ont été instaurés en 1949 pour permettre aux entreprises canadiennes de conserver un montant plus élevé de revenu après impôt et de contribuer à la croissance et à l'expansion en « auto-financant » la croissance interne. La première version de cette approche de l'imposition duale s'est appliquée à toutes les formes de revenu, quelles que soient leur provenance et leur nature.

En 1966, le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (la « commission Carter ») a recommandé d'éliminer l'imposition duale des sociétés afin d'améliorer l'équité et l'équilibre du régime d'imposition des revenus des sociétés. Outre diverses mesures visant à promouvoir et à soutenir la croissance des petites entreprises au Canada, la réforme du régime fiscal canadien de 1972 prévoyait l'introduction d'un plafond des affaires ouvrant droit à la « déduction accordée aux petites entreprises » et l'application d'un taux d'imposition réduit appliqué à la première tranche de 50 000 \$ de revenus des entreprises activement exploitées.

Cette disposition, qui s'appliquait aux sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), a été conçue pour que les membres de groupes de sociétés associées puissent se partager la DAPE si elles en décidaient ainsi. Cette disposition est toujours en vigueur aujourd'hui, renforcée de mesures supplémentaires conçues pour diminuer le risque de « multiplication » des demandes de DAPE. Le plafond des affaires ouvrant droit à la DAPE est passé de 50 000 \$ en 1972 à 400 000 \$ puis à 500 000 \$, actuel plafond fédéral. De plus, pour s'assurer que le plafond de la DAPE ne soit accessible qu'aux « petites entreprises », de nouvelles règles ont été adoptées; ainsi, le plafond est abaissé pour les sociétés et les membres d'un groupe de sociétés associées dont le « capital imposable utilisé au Canada » dépasse 10 millions de dollars, à concurrence de 15 millions de dollars, où il est supprimé.

La détermination du plafond ouvrant droit à la DAPE semble assez arbitraire, et peu de documentation étaye la désignation des divers plafonds au fil du temps. On justifie souvent l'allègement de l'imposition des petites entreprises en disant qu'il s'agit d'une forme de compensation pour leur accès plus limité au financement des immobilisations. Vu l'évolution globale des marchés de capitaux, qui rend difficile l'accès aux capitaux pour les sociétés privées en général, et les conditions actuelles des marchés en raison de la pandémie de COVID-19, cette justification n'a jamais été plus légitime. La catégorie des SPCC, principaux employeurs au Canada, est celle qui contribue le plus au produit intérieur brut (PIB). En 2018, les sociétés privées employant moins de 100 personnes constituaient 97,9 % de l'ensemble des

entreprises au Canada et généreraient plus de 40 % du PIB. Véritables pierres angulaires de l'économie canadienne, les petites entreprises devraient avoir à leur disposition tous les outils nécessaires pour sécuriser leur avenir, leur pérennité et leurs possibilités de dégager de la croissance et de devenir de grandes entreprises.

Pour éviter l'effet de « plafond », qui a souvent pour corollaire de freiner la croissance des petites entreprises au-delà du seuil d'incitations fiscales spécifiques (dans le cas présent, la limite de 500 000 \$ pour la DAPE), il est absolument nécessaire de revoir le plafond actuel et de déterminer un seuil plus adapté qui tienne compte de l'accès plus difficile au capital de financement pour les petites entreprises et de leur importance cruciale dans l'économie du Canada.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. rehausser le plafond des affaires ouvrant droit à la déduction accordée aux petites entreprises actuellement en vigueur en vertu des dispositions du paragraphe 125(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et le passe de 500 000 \$ à 750 000 \$;
2. appliquer une indexation annuelle au plafond de déduction des petites entreprises à un taux égal à L'indice des prix à la consommation.

## NOTES

<sup>31</sup>, <sup>32</sup>, <sup>33</sup>, <sup>34</sup>, <sup>35</sup>

<sup>31</sup> Industrie Canada ([www.ic.gc.ca](http://www.ic.gc.ca)), Principales statistiques relatives aux petites entreprises, novembre 2019

<sup>32</sup> Jack Mintz et Duanjie Chen, Small Business Taxation: Revamping Incentives to Encourage Growth, School of Public Policy, Calgary (Alberta), SPP Research Papers, vol. 4, éd. 7, p. 3, mai 2011

<sup>33</sup> *Loi de l'impôt sur le revenu*, paragraphe 181.2 (1)

<sup>34</sup> La disposition législative d'origine contenait d'autres complexités et restrictions. Jusqu'en 1984, il existait un plafond cumulatif à vie pour la DAPE qui débutait à 400 000 \$; il a été porté à un million de dollars avant d'être annulé puis remplacé par le « plafond annuel », système en vigueur aujourd'hui

<sup>35</sup> *Loi de l'impôt sur le revenu* [L.R.C. (1985), ch. 1 (5<sup>e</sup> suppl.)], article 125

## 7. Adopter un nouveau paradigme de pension

### DESCRIPTION

La sécurité des retraites est un atout important dont les employés ont besoin pour être productifs et loyaux envers les employeurs. Les modèles de pension actuels utilisés par le Canada sont mourants et incapables de tenir compte des nombreux employés en raison de l'inadmissibilité aux prestations décrites ou aux cotisations décrites. De plus, les pensions sont volatiles et dépendent de la stabilité du marché, ce qui n'est pas toujours le cas. Cela conduit à des employés incertains et improductifs.

Il y a encore trop de travailleurs canadiens qui n'ont pas de régime de pension d'employeur (à prestations déterminées (PD), à cotisations déterminées (CD) ou à un régime de retraite agréé collectif (REER)) pour compléter leur revenu de retraite, ainsi que leur RPC.

### CONTEXTE

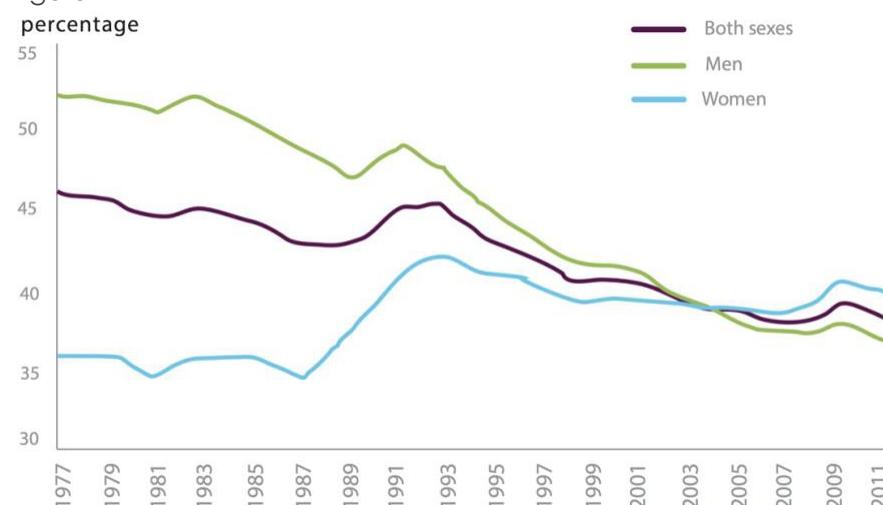
Par conséquent, un nombre croissant de travailleurs canadiens auront probablement besoin d'un soutien financier futur du programme de soutien du revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral pendant leurs années de retraite. Les futurs contribuables canadiens subventionneront donc les futurs paiements du SRG aux travailleurs d'aujourd'hui qui ne mettent pas suffisamment de fonds de pension de côté.

À long terme, les risques de financement pour les travailleurs canadiens associés aux régimes CD et aux RER ont longtemps été ignorés par les intervenants fédéraux et provinciaux .

Constitutionnellement, les gouvernements provinciaux sont responsables des régimes de retraite. En 1966, les provinces, à l'exception du Québec, ont travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre le Régime de pensions du Canada. Le Québec a mis en place son propre Régime de rentes du Québec à l'époque. Trente ans plus tard, en 1996, d'importantes réformes ont été apportées au régime du RPC, ce qui a relevé les plafonds de cotisation. Cette mise en œuvre du RPC a entraîné une diminution spectaculaire de la «pauvreté chez les aînés canadiens» au cours des décennies suivantes.

En 2017, d'autres réformes ont été apportées au RPC. Il a été écrit que ces changements étaient principalement motivés par la diminution de la part de la main-d'œuvre couverte par un régime de retraite d'employeur, qui était passée de 48% en 1971 à 25% en 2011. Une autre raison était la décision de l'Ontario de lancer son propre régime de retraite. Bien que la modification du RPC de 2017 acceptée par toutes les provinces et le gouvernement fédéral pour augmenter le niveau des "revenus de pension de remplacement" de 25% du "revenu gagné tel que défini" à un modeste 33% est un très bon début. Le Québec a suivi l'exemple des autres provinces et a apporté des ajustements similaires à son plan. Le nombre de personnes qui ont un régime de pension agréé a diminué ces dernières années (figure 1).

Figure 1



Pourcentage d'employés bénéficiant d'un régime de pension agréé en raison de leur emploi, selon le sexe, 1977 à 2011<sup>36</sup>

En 2018, les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis en œuvre d'importants changements au Régime de pensions du Canada (RPC) afin de fournir, une fois arrivés à maturité d'ici 2063, aux travailleurs retraités un modeste 33% des gains de travail moyens. Ce chiffre était en hausse par rapport au niveau actuel de 25% des gains de travail moyens.

Un article de juin 2019 publié par l'Institut CD Howe - «Le grand débat sur les pensions, trouver un terrain d'entente» (n ° 543) - Brown & Eadie devrait nous rappeler à tous, dans le monde des affaires, que l'innovation en matière de retraite est nécessaire dans chacune de nos provinces avec le soutien total du gouvernement fédéral.

En février 2020, l'Institut national sur le vieillissement a publié un document de travail intitulé «Améliorer le système de revenu de retraite du Canada», les auteurs, Ambachtsheer et Nicin, appuient davantage le manque de prise de décision politique, de réglementation et de recherche sur le revenu de retraite, ainsi que la fragmentation au Canada. sur les retraites - tous deux limitant les innovations importantes en matière de retraite.

Au Canada, il y a actuellement environ 20 millions de travailleurs. Parmi les travailleurs canadiens, 6,3 millions participent à des régimes de pension agréés et un nombre similaire - 6,3 millions - participent à des régimes de retraite agréés.<sup>37</sup>

Comme il y aura une certaine participation double dans les chiffres ci-dessus des personnes, car elles peuvent être dans plus d'un régime enregistré à PD, CD et / ou RER, on estime qu'entre 10 à 12 millions de travailleurs canadiens, (50% à 60%), n'ont pas de régime de pension autre que le RPC.

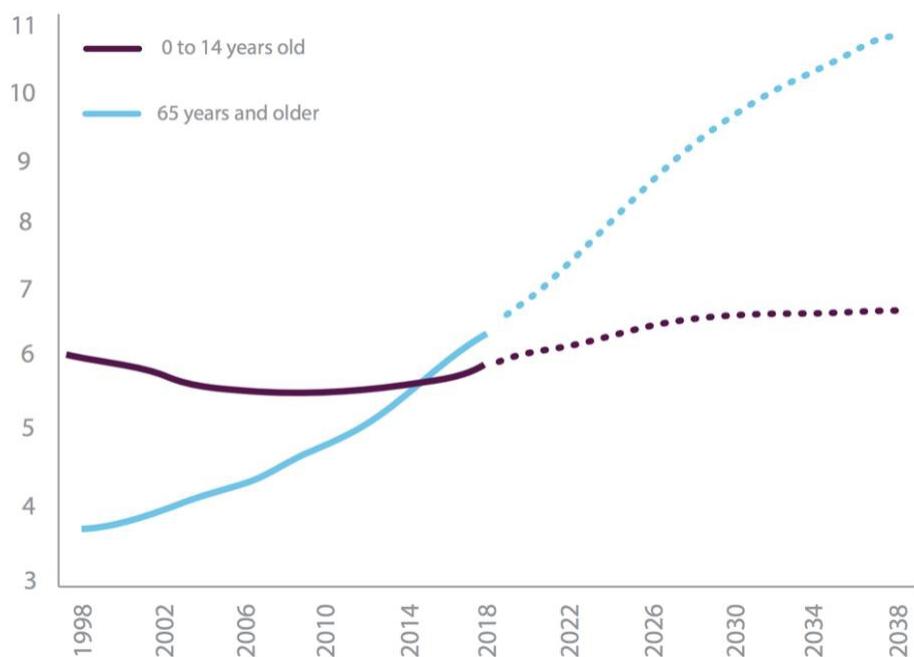
Au cours de la dernière décennie, le secteur privé a cessé d'offrir des régimes à prestations déterminées et a mis en œuvre des régimes à cotisations déterminées. L'augmentation

<sup>36</sup> Ambachtsheer, K., Nicin, M. (2020). Improving Canada's Retirement Income System: A Discussion Paper on Setting Priorities. National Institute on Ageing, Ryerson University

<sup>37</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1110009401>

spectaculaire du nombre de Canadiens vivant plus longtemps (figure 2), combinée à la réduction importante du rendement des placements dans les régimes de retraite, a obligé de nombreux employeurs ayant des régimes à PD à assumer des engagements de retraite importants en raison du fonctionnement des calculateurs de retraite.

Figure 2  
number: (millions)



Population âgée de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus, 1998 à 2018 (estimations) et 2019 à 2038 (projections), Canada<sup>38</sup>

Bien que les régimes CD et RER du secteur privé n'entraînent pas le même niveau de risque financier que les employeurs ayant des régimes PD, la réduction des rendements des placements et, pour beaucoup, la taille des frais de gestion des fonds (RFG) du régime se traduisent par les fonds de pension disponibles au moment de la retraite.

Lorsque les travailleurs canadiens prennent leur retraite avec leur régime CD ou RER, il y a actuellement peu de souplesse quant à la façon de gérer leur argent de retraite et ils assument donc le risque de rendement futur de leurs placements.

Il y a 10 millions de travailleurs canadiens qui ne participent pas à un régime de retraite du secteur privé. Il est très clair qu'il y a place à l'amélioration du modèle de gouvernance des régimes de retraite au Canada. Nous avons un vide de politique publique. Il faudrait une génération de travailleurs pour remédier à cette situation si des changements importants étaient apportés. Pour une question aussi importante, on suggère qu'il devrait y avoir un ministre fédéral des pensions et que chaque province devrait avoir un ministre des pensions. Ces ministres et bureaux devraient travailler en collaboration pour surmonter les

<sup>38</sup> Ambachtsheer, K., Nicin, M. (2020). Improving Canada's Retirement Income System: A Discussion Paper on Setting Priorities. National Institute on Ageing, Ryerson University

obstacles réglementaires et intraprovinciaux afin de trouver une meilleure solution pour gérer et faire croître les pensions du secteur privé.

Selon Brown, dans le document de commentaire intitulé «Le grand débat sur les pensions: trouver un terrain d'entente»<sup>39</sup>, les politiques encourageant les grands régimes de retraite collectifs et collectifs régis par des conseils d'administration indépendants sont la voie à suivre. Parallèlement, Ambachtsheer postule qu'en raison de l'absence de protocole de mise à jour de la politique fiscale fédérale et de la fragmentation de la réglementation fédérale / provinciale / territoriale au sein et entre les secteurs des régimes de retraite et des assurances, et entre les règlements sur les placements individuels et collectifs, le Canada a souffert d'une stagnation de l'innovation à sa retraite. système de revenu (RIS)<sup>40</sup>. Il est essentiel que la réglementation et les lois fiscales permettent aux petits et moyens employeurs de se joindre à de tels systèmes collectifs pour étendre leurs avantages à la majorité des travailleurs canadiens.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Modernise le régime fédéral des retraites pour les entreprises et les citoyens canadiens.

---

<sup>39</sup> Brown, Robert L., and Stephen A. Eadie. "The Great Pension Debate: Finding Common Ground." C.D. Howe Institute, Commentary, no. 543, 2019

<sup>40</sup> Ambachtsheer, K., Nicin, M. (2020). Improving Canada's Retirement Income System: A Discussion Paper on Setting Priorities. National Institute on Ageing, Ryerson University

# Transport et infrastructure

## 8. Maintenir les connexions portuaires

### DESCRIPTION

Il est fondamental, pour assurer la croissance d'une économie, d'investir dans les progrès technologiques maritimes. Les progrès technologiques améliorent l'efficience, apportent des avantages concurrentiels et diminuent le prix des produits de base. Pour que les ports canadiens restent compétitifs dans le domaine du transport maritime mondial, le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral et les administrations locales doivent collaborer avec le port de Vancouver et d'autres autorités portuaires pour

- coordonner les investissements dans la technologie numérique pour améliorer la visibilité de la chaîne de blocs et de la chaîne d'approvisionnement; et,
- donner la priorité aux approbations rapides et efficaces des projets d'infrastructure conçus pour atteindre les objectifs commerciaux du Canada liés à l'industrie du transport maritime.
- Les connexions commerciales et la capacité du Canada peuvent offrir un avantage concurrentiel au Canada dans les années à venir, mais seulement si les autorités portuaires canadiennes sont en mesure de planifier et de faire avancer des projets qui répondront aux objectifs commerciaux du pays.

### CONTEXTE

L'administration portuaire Vancouver Fraser (APVF) doit améliorer les capacités commerciales et maritimes du Lower Mainland en lien avec le projet du Terminal 2 à Roberts Bank. Étant donné que les volumes de fret totaux vont augmenter, l'agrandissement des installations aux terminaux permettra au Lower Mainland de traiter des volumes accrus. Sans ce projet, les expéditions ralentiront et seront détournées vers d'autres ports de la côte des États-Unis, entraînant des pertes d'emplois et exigeant de nouveaux investissements économiques dans les collectivités locales canadiennes. La construction et l'exploitation de ce terminal entraîneront la création de milliers d'emplois.

Le port de Vancouver s'attend à ce que le fret augmente de 3,6 % au cours des quatre prochaines années, la majeure partie de cette hausse provenant de l'étranger. Ces prévisions sont de bon augure pour l'économie, mais posent deux questions préoccupantes :

1. Faute d'espace suffisant pour la manutention des conteneurs, ce volume supplémentaire sera détourné vers d'autres ports continentaux.
2. De nombreuses compagnies maritimes internationales utilisent des technologies numériques bien plus récentes que la technologie utilisée au port de Vancouver et choisiront d'autres ports capables de communiquer avec la nouvelle technologie.

Le projet d'expansion du port de Vancouver, prévu depuis longtemps, d'un montant de 2 milliards de dollars, permettra de porter la capacité des terminaux de 1,8 million d'équivalents

vingt pieds (EVP) par an à 2,4 millions d'EVP, ce qui permettra d'accueillir 260 porte-conteneurs par an. Ce projet est nécessaire pour que la Colombie-Britannique et le Canada disposent de l'infrastructure commerciale nécessaire pour participer de manière efficace et efficiente à l'économie mondiale.

Les grandes compagnies maritimes internationales comme A.P. Moller-Maersk augmentent leurs investissements dans les technologies numériques afin d'améliorer leur efficience et d'accroître leur compétitivité dans un secteur où les dépenses d'investissement sont élevées. La connectivité et l'efficience numérique des grands ports et de leurs opérations deviennent donc un facteur de différenciation essentiel pour attirer et fidéliser les grandes compagnies maritimes.

L'indice de connectivité des transports maritimes réguliers le plus à jour de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement montre que le Canada perd des places dans le classement.

Cet indice mesure les données des ports à conteneurs pour déterminer la position des pays au sein des réseaux mondiaux de transport maritime de ligne, notamment le nombre de navires déployés à destination et en provenance des ports maritimes de chaque pays.

En 2019, le Canada est passé de la 32<sup>e</sup> place à la 37<sup>e</sup> place. Il est loin de sa 23<sup>e</sup> place obtenue en 2006 et plus bas dans le classement que des économies plus petites comme la Colombie (34<sup>e</sup>). Les États-Unis se classent au cinquième rang.

La compétitivité du Canada est faible et nécessite d'importants investissements dans les nouvelles technologies.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Garantisse que les projets d'infrastructure portuaire au pays reçoivent un appui et des investissements au moment voulu ;
2. Collabore avec le secteur de la chaîne d'approvisionnement, notamment les exploitants de terminaux maritimes, des sociétés de factage, des compagnies de chemin de fer et des autorités portuaires afin d'investir dans les technologies numériques qui permettent de communiquer en toute fluidité avec la technologie utilisée par les grandes compagnies de marine marchande;
3. Collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de veiller à ce que les terrains industriels soient protégés de sorte qu'ils servent à accroître l'activité portuaire.

## 9. Vétusté des brise-glace canadiens 2020

### DESCRIPTION

La vétusté des brise-glace canadiens pourrait avoir des conséquences économiques importantes et il faut y remédier. Au cours des dernières années, des navires sont demeurés prisonniers des glaces pour une durée supérieure à la norme de cinq heures fixée par la Garde côtière canadienne (GCC), dans certains cas pour plus d'une semaine, en raison de l'indisponibilité des brise-glaces.

### CONTEXTE

Chaque hiver, plus de 1 500 navires marchands de tous types empruntent le fleuve Saint-Laurent ou le Saguenay pour relier des alumineries, des mines, des raffineries et d'autres types d'usines à leurs sources d'approvisionnement ou à leurs clients.

Depuis 2013, plusieurs navires sont restés prisonniers des glaces pour une durée supérieure à la norme de cinq heures fixée par la GCC. Dans certains cas, les navires ont été immobilisés pour plus d'une semaine, en raison de l'indisponibilité des brise-glaces.

Cette situation cause préjudice aux entreprises et aux communautés qui attendent des intrants essentiels à leur exploitation et à leur subsistance ou qui se sont engagées à livrer leur production à leurs clients dans des délais contractuels. À titre d'exemple, on se rappellera qu'au cours des dernières années, une usine de Rio Tinto Alcan s'est trouvée à moins de 24 heures de manquer d'alumine. Si l'indisponibilité de brise-glaces obligeait une aluminerie à interrompre sa production, la redémarrer en coûte des dizaines de millions de dollars. De même, en 2015, le CTMA Vacancier, navire qui assure la liaison entre les îles-de-la-Madeleine et l'Île-du-Prince-Édouard en période hivernale, est resté prisonnier des glaces pendant trois jours en raison d'un manque de disponibilité d'un brise-glace.

À l'hiver 2019, un embâcle aux environs de Sorel-Tracy et du Lac St-Pierre a interrompu la navigation, retenant 5 navires au port de Montréal, ce qui a pu nuire considérablement aux échanges commerciaux provenant du corridor du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Des événements du genre se reproduisent pratiquement à chaque hiver. Des demandes sont répétées depuis 2016 au gouvernement fédéral pour moderniser la flotte de brise-glaces par tous les acteurs du secteur. La flotte de brise-glaces de la Garde côtière canadienne (GCC) est vétuste. Avec un âge moyen de 37 ans, le gouvernement du Canada en a déjà étiré l'espérance de vie. Au moins un brise-glace doit maintenant être mis hors service chaque année, durant l'hiver, pour subir des travaux majeurs. Cette vétusté met en péril la disponibilité du service, avec des conséquences économiques graves.

À long terme, le risque d'une réduction de l'accessibilité des ports ou de la mobilité des navires dans le golfe, sur le fleuve ou le Saguenay nuira à la réputation et à la capacité d'attirer à l'international des investissements industriels majeurs. Le risque d'indisponibilité des brise-glaces pourrait en effet amener des promoteurs à remettre en question des investissements importants.

La gestion par le gouvernement du Canada du risque d'indisponibilité apparaît inadéquate. Même si ce dernier a exprimé l'intention de construire de nouveaux brise-glaces, cette intention ne produira pas de nouveau navire avant une décennie. D'ici là, la GCC compte encore repousser la durée de vie utile de sa flotte par un programme d'entretien et de réfection. Selon le sous-commissaire aux opérations de la GCC, « la flotte est en fait très fiable ». Mais l'est-elle suffisamment? Compte tenu de l'expérience récente, il est permis d'en douter.

Le contrat pour la construction du nouveau brise-glace de classe polaire NGCC Diefenbaker devrait être octroyé sous peu. Il s'agirait du plus imposant brise-glace de la flotte de la Garde côtière et il pourra naviguer sans contrainte en Arctique en période hivernale. Son design et son engineering ont récemment été complétés et c'est en quelque sorte un "shovel ready project" ..

Une mission fondamentale de l'État, eu égard au développement économique, consiste à rendre disponibles aux entreprises des infrastructures de transport de qualité. Le service de déglaçage des voies maritimes représente un bel exemple de cette mission, d'autant plus qu'il s'agit d'un service financé par ses utilisateurs.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Réponde aux besoins provisoires de la GCC en attendant la construction de nouveaux navires en prévoyant dans son prochain budget une somme suffisante pour permettre à la GCC de rehausser le niveau de disponibilité de toutes les flottes de brise-glaces afin que le niveau de service effectif se conforme à la norme.
1. Qu'il y ait une préférence nationale dans les critères d'octroi des contrats aux chantiers maritimes canadiens pour la réfection et la construction des brise-glaces de la GCC

# 10. Améliorer le développement de l'infrastructure à l'appui de la reprise économique

## DESCRIPTION

Accélérer les grands projets d'infrastructure pour créer des occasions de création d'emplois, de croissance et de reprise économique à l'échelle du Canada.

## CONTEXTE

L'infrastructure, lorsqu'elle est à la fine pointe du progrès, efficace et fiable, est une cheville ouvrière de la compétitivité économique. Malheureusement, le Canada n'a pas effectué d'investissements adéquats dans les projets d'infrastructure prioritaires; déjà longue, la liste des urgences ne cesse de s'allonger.

En outre, plus les structures vieillissent, plus leur efficacité décroît et les coûts de leur maintenance augmentent. Les gouvernements canadiens n'ont jamais appliqué d'approche constante en la matière et ont toujours investi des sommes inférieures aux niveaux qu'il aurait fallu pour maintenir en état les biens matériels essentiels. Pour combler ce manque, et vu les défis et les occasions auxquels sont confrontées les entreprises et les collectivités canadiennes, le Canada doit se doter d'une stratégie nationale de coopération pour l'investissement dans l'infrastructure qui comporte des modèles de financement et engage sérieusement le secteur privé.

Le 22 avril 2020, Perrin Beatty, président-directeur général de la Chambre de commerce du Canada, a adressé une lettre ouverte à Catherine McKenna, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, et à Seamus O'Regan, ministre des Ressources naturelles, concernant les travaux d'infrastructure et la relance économique.

M. Beatty a demandé la mobilisation anticipée de fonds d'infrastructure prévus au budget afin de générer de l'activité économique et de créer des emplois pour les Canadiens et les Canadiennes. Investir cette année et l'année prochaine dans des projets choisis soutiendra la croissance économique immédiate et la productivité à long terme du Canada.

Le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) administré par Transports Canada est la meilleure source de projets prêts à être mis en œuvre et propres à instaurer un climat d'affaires compétitif. Le FNCC est doté de deux milliards de dollars sur onze ans, soit 1,1 % du plan à long terme de 180 milliards de dollars. Le nombre de demandes de financement au titre du FNCC est élevé, mais le nombre de projets financés est relativement faible en proportion. Des douzaines de projets n'ayant pas remporté les différents appels à projets précédents sont donc prêts à être mis en œuvre.

La Chambre de commerce du Canada a demandé aux ministres McKenna et O'Regan de collaborer avec Transports Canada pour financer des projets déjà présentés au titre du FNCC.

En plus de ces projets favorisant les échanges commerciaux, d'autres projets présentent des avantages économiques à court terme et à long terme, et sont prêts à être lancés, notamment des projets visant à améliorer l'infrastructure numérique du Canada et la résilience de la chaîne d'approvisionnement de l'énergie.

Les municipalités canadiennes sont également en mesure de déterminer les projets de maintenance urgents et reportés qui devaient démarrer durant la période de construction de 2020.

La lettre du 22 avril 2020 de la Chambre de commerce du Canada insistait également sur la nécessité de soustraire les projets approuvés de règlements potentiellement perturbateurs. Le secteur privé a la capacité de tirer efficacement et rapidement la reprise économique du pays si le régime réglementaire le lui permet.

Le 29 avril 2020, Kevin Carmichael indiquait dans un article paru dans le Financial Post que le FNCC était si populaire que des projets présentés étaient refusés. Certains ne répondaient peut-être pas aux critères établis, mais ceux qui ont été écartés par manque de fonds devraient théoriquement pouvoir être mis en œuvre à partir d'une enveloppe plus importante.

Dans sa Feuille de route vers la reprise, la Chambre de commerce du Canada (juin 2020) propose également que les fonds du plan d'infrastructure à long terme budgétisés pour les années futures soient avancés pour reconstituer le FNCC. Il est fondamental, pour améliorer la circulation des biens et des personnes, que le Canada dispose d'une infrastructure de transport qui facilite les échanges commerciaux.

Le document de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC) de juin 2020 intitulé *Manufacturing Our Future* propose une série de recommandations pour relancer l'économie, dont la priorisation de l'investissement dans l'infrastructure commerciale et industrielle, notamment les réseaux de transport, les parcs industriels et l'Internet à haut débit. À titre d'exemple, l'investissement dans les parcs industriels est une aide immédiate à la construction d'usines et protège les zones considérées comme des zones d'emploi.

Le 29 juin 2020, le premier ministre de l'Alberta, Jason Kenney, a annoncé le plan de reprise de la province, dont le plus grand investissement jamais effectué par la province dans l'infrastructure, soit 10 milliards de dollars affectés au financement de 50 000 emplois dans des projets de routes, hôpitaux, écoles, pipelines et eau. Les trois principaux piliers de ce plan sont : construire des infrastructures pour dynamiser la croissance économique, continuer de diversifier l'économie et créer des emplois.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Travaille en concertation pour avancer les fonds d'infrastructure budgétisés des années futures du plan d'infrastructure à long terme afin de reconstituer le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC).

# 11. Structure à capital-actions pour les ports et les aéroports importants

## DESCRIPTION

Le ministère des Finances examine actuellement l'adoption d'une structure « à capital-actions » pour les ports et les aéroports importants, comme le suggèrent les recommandations 9.3b et 10.3a du Rapport de l'Examen de la Loi sur les transports au Canada. Cette mesure modifierait la structure de propriété pour qu'ils soient possédés par des actionnaires privés et ne fonctionnent plus comme aéroports ou administrations portuaires quasi commerciales sans but lucratif. Une telle décision aurait des effets très négatifs sur le secteur des transports au détriment des consommateurs et entreprises canadiens et des économies locales.

## CONTEXTE

Notre infrastructure de transport essentielle relie les entreprises à des possibilités dans le monde entier et partout au pays. Elle relie les visiteurs aux exploitants touristiques et aide les étudiants et professionnels à poursuivre leurs études. Nos ports et aéroports créent des centaines de milliers d'emplois, facilitent la circulation des gens et des capitaux et acheminent les produits canadiens vers les marchés. En conséquence, leur gouvernance revêt une importance critique pour les milieux d'affaires canadiens.

En tant qu'entités commerciales, ces composantes de l'infrastructure essentielle ont déjà exploité les efficiencies associées à un modèle de privatisation. Notre modèle de propriété actuel est un cas de réussite entièrement canadien qui a stimulé une croissance durable dans notre secteur des transports.

Cependant, l'adoption d'une structure de propriété à capital-actions, indépendamment des entrées de capitaux à court terme, compromettrait la compétitivité économique à long terme du Canada et diminuerait la capacité à servir les intérêts de l'économie, du public et du milieu des affaires canadiens. Une telle mesure ferait augmenter les coûts et exigerait une surveillance gouvernementale accrue pour régir ces nouveaux monopoles du secteur privé.

Nous demandons instamment au gouvernement fédéral d'envisager les retombées potentielles d'une structure à capital-actions pour les ports et les aéroports importants, notamment coûts plus élevés, niveaux de service inférieurs, moins d'investissement en capital, compétitivité déclinante et perte de contrôle d'un important moteur économique et facilitateur du commerce.

### Aéroports importants

À l'heure actuelle, les administrations portuaires sans but lucratif exploitent les aéroports importants du Canada. Leurs investissements majeurs ont déjà été payés par les passagers, les compagnies aériennes et les administrations portuaires elles-mêmes. En vendant ces aéroports, on refinancera essentiellement les investissements antérieurs à un coût très élevé pour financer le rendement des actionnaires et le coût d'achat. Nos aéroports sont déjà privatisés, et rien ne prouve qu'il y ait des avantages économiques à changer de cap.

Grâce au processus de commercialisation des années 90, les aéroports du Canada ont déjà tiré parti des avantages de la privatisation, notamment : le transfert des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement des contribuables aux exploitants privés; l'accès aux marchés de capitaux à des taux d'emprunt relativement faibles; la discipline du marché et une efficacité accrue; l'accent sur le service à la clientèle; et la recherche de l'innovation. En vertu du système de gouvernance actuel, les services de transport de voyageurs et de marchandises ont prospéré et se sont récemment classés 16<sup>e</sup> sur 140 mondialement sur le plan de la qualité de l'infrastructure<sup>41</sup>.

Les profits dégagés des aéroports ne seront plus directement investis dans l'entité; ils serviront plutôt à payer des dividendes aux actionnaires qui seront incités à maximiser les marges de bénéfices et les rendements aux actionnaires. Ces entités à but lucratif constateront également des changements sur le plan de la capacité à emprunter des fonds et à faire les investissements nécessaires dans l'infrastructure à long terme.

Le gouvernement fédéral continue de recueillir des loyers sur les terrains et l'infrastructure et de profiter des services de contrôle de sécurité des passagers. Par suite des frais, des taxes et des droits, y compris du coût du carburant après impôts, les Canadiens paient des frais de voyages aériens parmi les plus élevés du monde, ce qui a un impact négatif sur notre compétitivité économique. En 2013, le Canada s'est classé 136<sup>e</sup> sur 140 pour la compétitivité de sa structure de coûts<sup>42</sup>. Une structure à capital-actions n'offre aucune solution à cette situation et ne ferait qu'exacerber ces problèmes et déplacer le processus décisionnel en dehors de l'intérêt public<sup>43</sup>.

L'Australie est déjà passée par ce processus et a découvert que les aéroports recueillent beaucoup plus de recettes aéronautiques par passager qu'ils n'en recueillaient avant l'adoption d'une structure à capital-actions, ce qui signifie que les passagers et les transporteurs aériens paient plus cher pour utiliser les aéroports<sup>44</sup>. En dépit de ces augmentations de revenus, la cote de qualité des services n'a pas beaucoup changé. L'Australian Competition and Consumer Commission (ACCC) suggère que les compagnies aériennes et les passagers en Australie ont payé jusqu'à 1,6 milliard de dollars de trop pour avoir accès aux aéroports en vertu de ce modèle<sup>45</sup>. Le président de l'ACCC, Rod Sims, a récemment affirmé que bien que la privatisation améliore souvent l'efficacité et l'activité économique, la privatisation des aéroports et des ports en Australie a porté gravement atteinte à l'économie<sup>46</sup>.

---

<sup>41</sup> Forum économique mondial, Indice de la compétitivité mondiale 2015, <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2015-2016/competitiveness-rankings/>

<sup>42</sup> Forum économique mondial : indice du coût d'accès [http://www3.weforum.org/docs/TTCR/2013/TTCR\\_DataTables10\\_2013.pdf](http://www3.weforum.org/docs/TTCR/2013/TTCR_DataTables10_2013.pdf) (en anglais)

<sup>43</sup> [Http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/rob-commentary/the-model-is-not-broken-only-dented-the-trouble-with-canadian-airport-privatization/article33359029/](http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/rob-commentary/the-model-is-not-broken-only-dented-the-trouble-with-canadian-airport-privatization/article33359029/) (en anglais)

<sup>44</sup> [https://www.accc.gov.au/system/files/2015-16%20AMR%20revised%206%20March\\_0.pdf](https://www.accc.gov.au/system/files/2015-16%20AMR%20revised%206%20March_0.pdf) (en anglais)

<sup>45</sup> <https://yow.ca/fr/centre-des-medias/etude-otc/accc-suggests-airport-regulation-says-flyers-pay-16b-extra-fees-due-privatisations> (en anglais)

<sup>46</sup> <https://www.theguardian.com/australia-news/2016/jul/27/acccs-rod-sims-says-privatisations-severely-damaging-economy> (en anglais)

### **Administrations portuaires du Canada**

Établies en vertu de la *Loi maritime du Canada* (1998), les administrations portuaires du Canada facilitent l'atteinte des objectifs commerciaux du Canada d'une manière commercialement viable, assurant que les marchandises et les passagers sont transportés sécuritairement et efficacement, tout en protégeant l'environnement et en tenant compte des collectivités locales. Elles agissent également à titre d'agents de la Couronne fédérale pour gérer les terres fédérales, une fonction importante prévoyant la consultation et l'engagement des Autochtones ainsi que des examens de projets et des études d'impact environnemental en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012.

Si une structure à capital-actions pour les ports était adoptée, le gouvernement devrait assumer les fonctions réglementaires et statutaires qui relèvent actuellement des administrations portuaires canadiennes. Cela exigerait une profonde révision de la réglementation et le processus de privatisation d'un tel monopole exigerait un important apport de ressources de la part du gouvernement.

Les administrations portuaires canadiennes évoluent déjà dans un contexte quasi commercial et auraient peu à gagner en termes d'efficacité si elles étaient privatisées. De plus, une grande partie de leurs revenus sont réinvestis dans l'infrastructure (dans le cas du plus important port du Canada, le port de Vancouver, en moyenne 80 millions de dollars par an). La privatisation signifierait qu'une proportion importante des dépenses en immobilisations financées par les flux de trésorerie servirait à rembourser la dette et, en fin de compte, à fournir un rendement financier au propriétaire privé.

En 2016, dans le cadre de Transports 2030, Transport Canada a lancé un Examen de la modernisation des ports, un examen des administrations portuaires canadiennes afin d'optimiser leur rôle actuel et futur au sein du réseau de transport à titre d'actifs innovants favorisant une croissance et un commerce inclusifs<sup>47</sup>. L'examen porte notamment sur les structures de gouvernance.

À mesure que le Canada développe son infrastructure de porte d'entrée essentielle et pénètre de nouveaux marchés, il importe que le gouvernement fédéral évite de prendre une décision qui mettrait en jeu la compétitivité à long terme de nos ports et aéroports.

## **RECOMMANDATIONS**

Que le gouvernement du Canada :

1. Dialogue directement avec les intervenants et les experts de l'industrie avant toute autre discussion sur des changements aux modèles de gouvernance des principales infrastructures de transport du Canada.
2. Maintienne une industrie des transports concurrentielle et gouvernée de manière responsable en s'abstenant d'imposer de force une structure à capital-actions pour ces actifs.

---

<sup>47</sup> <https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/ports/examen-modernisation-ports-document-discussion>

3. Cible son attention sur la compétitivité accrue de la structure de coûts de nos aéroports et de nos ports, y compris sur des programmes de financement appropriés pour assurer le fonctionnement sûr et sécuritaire des infrastructures de transport de notre nation.

## 12. Transport Canada, Aviation civile : Répondre au besoin d'accélérer l'approbations des STC et des TSO

### DESCRIPTION

Transport Canada, Aviation civile (TCAC) est la Direction générale de l'aviation civile<sup>48</sup> et œuvre en faveur de la sécurité du réseau de transport aérien au travers de son cadre réglementaire et de ses activités de surveillance. Dans ce cadre réglementaire, TCAC élaboré des politiques, des lignes directrices, une réglementation, des normes et du matériel pédagogique qui favorisent la sécurité dans l'aviation civile au Canada. Le problème de cette politique est le retard qu'elle cause dans l'approbation des certificats de type supplémentaires (STC) et des normes techniques (TSO). Dans le cadre de ses activités de surveillance, TCAC vérifie que l'industrie aéronautique se conforme bien au cadre réglementaire au moyen de certifications, d'évaluations, de validations, d'inspections et de mesures d'application de la loi.

Il en découle que certaines régions sont beaucoup plus occupées que d'autres. Les demandes d'approbation provenant de l'extérieur du Canada sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi, comme celles des États-Unis. Les demandes provenant du Canada doivent être traitées dans la région géographique où se trouve l'entreprise qui présente la demande.

Cette façon de procéder a deux effets négatifs sur les entreprises canadiennes, surtout dans la région du Pacifique et de l'Ontario où les délais sont longs. Les entreprises étrangères ont un avantage sur le marché par rapport aux entreprises canadiennes, et les entreprises canadiennes sont poussées à ouvrir des bureaux satellites aux États-Unis à partir desquels elles remplissent les formalités afin de recevoir les approbations en temps voulu.

### CONTEXTE

#### **Les certificats de type supplémentaires (STC)**

TCAC délivre des certificats de type pour des produits aéronautiques de conception canadienne, afin de certifier que ces produits sont conformes aux normes de navigabilité aérienne appropriées. Des centaines d'entreprises du domaine de l'aviation fabriquent des produits soumis aux contrôles de fabrication les plus stricts aujourd'hui, engageant des frais en recherche et développement, des salaires élevés et des frais liés aux essais.

Les certificats d'approbation sont la dernière étape essentielle de ce processus. Au cours des dix dernières années, les retards dans la région du Pacifique n'ont cessé d'augmenter pour tout un éventail de raisons : le manque chronique de personnel, les changements de directeurs, l'absence de ressources et la hausse du nombre de demandes d'approbation.

Il y a dix ans, le délai pour obtenir les documents était de cinq à six semaines. Il est désormais de douze semaines et continue d'augmenter. Les nouveaux produits sont cruciaux pour améliorer toute une variété de facteurs de performance et de maintenance des aéronefs.

---

<sup>48</sup> <https://www.tc.gc.ca/eng/civilaviation/menu.htm>

### **Les normes techniques TSO**

TCAC exige que le demandeur d'une approbation de la conception selon les spécifications techniques canadiennes (CAN-TSO) à l'égard d'un appareillage ou d'une pièce possède les moyens techniques, ou a accès à des moyens techniques, qui lui permettent de procéder aux analyses et aux essais de conception exigés pour démontrer la conformité de l'appareillage ou de la pièce à sa base de certification<sup>49</sup>. Les compagnies d'aviation canadiennes — et il y en a une trentaine dans l'Okanagan, plus d'une centaine dans la vallée du Bas-Fraser, et plusieurs autres dans la province — présentent des demandes pour certifier de nouveaux produits toute l'année.

En Ontario et au Québec, les chiffres sont beaucoup plus importants : 52 % de la production aérospatiale canadienne a lieu au Québec (ventes annuelles de 14,4 milliards de dollars); en Ontario, on dénombre plus de 200 entreprises aérospatiales représentant un apport économique annuel de 6 milliards de dollars. Le ralentissement dans l'octroi d'approbation de TSO et de STC est un problème national.

De nombreuses ententes de TSO existent entre TCAC et d'autres organismes internationaux, à savoir l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et la Federal Aviation Administration (FAA) aux États-Unis<sup>50</sup>.

Ces documents, le TSO et le STC, sont essentiels à la prospérité économique des entreprises aérospatiales canadiennes et à l'augmentation du nombre d'emplois professionnels en Colombie-Britannique. Au moins une entreprise de l'Okanagan a déjà décampé aux États-Unis (dans l'État de Washington afin de rester près des marchés britanno-colombiens). Des rumeurs continuent de circuler sur des entreprises planifiant d'ouvrir des bureaux satellites aussi loin au sud qu'en Arizona et en Californie, à partir desquels elles accompliraient les formalités pour des produits dont la recherche et la conception ont été faites au Canada.

Cette situation est une perte pour les entreprises canadiennes, et elle engendre des pertes de temps inutiles et un accroissement des coûts ainsi qu'un doublement des règlements, des déclarations d'impôt et des rapports de vérification, pour des raisons qui peuvent être réglées en faisant preuve de souplesse dans la répartition régionale qu'effectue TCAC, en ayant recours, par exemple, à la région la moins occupée, la région de l'Atlantique, pour traiter les demandes provenant de l'Ontario et du Québec.

## **RECOMMANDATIONS**

Que le gouvernement du Canada :

---

<sup>49</sup> Aviation, Canada : Annexe V — Approbations des produits aéronautiques, Canada : <https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp14984f.pdf>

<sup>50</sup> Acceptation réciproque des TSO : <https://tc.canada.ca/fr/aviation/navigabilite-aeronefs/accords-arrangements-internationaux/acceptation-reciproque-tsos-parmi-esa-faa-tcac-foire-questions>

1. Demandant que les TSO et les STC soient traités par le premier bureau régional disponible plutôt que se retrouver dans une file d'attente par région géographique;
2. Encourageant Transport Canada, Aviation civile d'augmenter sa dotation en personnel à un niveau qui permet de répondre à la demande régionale afin d'éviter l'exode d'entreprises provinciales vers les États-Unis et protéger les emplois canadiens.

# 13. Protéger les intérêts du Canada dans l'Arctique, où il perd du terrain

## DESCRIPTION

L'Arctique canadien a un rôle dans l'avenir du pays à plusieurs égards, dont une partie tient à la souveraineté du Canada dans l'Arctique et au passage du Nord-Ouest. Actuellement, le seul itinéraire viable en Amérique du Nord pour expédier des marchandises d'est en ouest, et inversement, passe par le canal de Panama. Avec la fonte des glaces dans la région arctique, l'attrait du passage du Nord-Ouest s'est considérablement renforcé en tant que route maritime et en tant que zone d'indépendance économique.

## CONTEXTE

Selon un travail de recherche publié dans le journal *Nature Climate Change*, l'Arctique pourrait ne plus être recouvert de glace d'ici 2044 (1). Cette conclusion pose le risque que d'autres nations militarisées affirment leur présence dans le passage du Nord-Ouest. La « sécurité et la sûreté de l'Arctique canadien » sont soulignées dans le rapport du Comité sénatorial spécial sur l'Arctique, publié récemment, intitulé : *Le Grand Nord - Un appel à l'action pour l'avenir du Canada* (2). Cette question a même été soulevée par l'ambassade des États-Unis dans une lettre au premier ministre Trudeau en novembre 2019, faute d'investissement fédéral dans des mesures militaires et de soutien financier favorisant la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Deux voies de navigation relient l'océan Pacifique et l'océan Atlantique. Le passage du Nord-Est et le passage du Nord-Ouest. Le passage du Nord-Est, également appelé la route maritime du Nord, traverse toutes les mers bordières de l'arc arctique eurasien, telles que la mer des Tchouktches, la mer de Sibérie orientale, la mer de Laptev, la mer de Kara et la mer de Barents. La route maritime du Nord constitue 90 % environ du passage du Nord-Est.

Le passage du Nord-Ouest débute entre le Groenland et Terre-Neuve dans l'océan Atlantique et se poursuit le long de la côte Nord du Canada et de l'Alaska pour déboucher dans le détroit de Bering. Le détroit de Bering est un détroit de 85 km de largeur qui sépare la Russie et l'Alaska entre l'océan Arctique et la mer de Bering (partie de l'océan Pacifique).

Depuis l'année 2000, la Russie est devenue le chef de file incontesté des expéditions militaires et maritimes de la route du Nord dans la région circumpolaire.

[1] La Russie s'emploie à aménager des gazoducs améliorés en Arctique, des cargos brise-glaces et des installations de transbordement pour le gaz naturel et le gaz naturel liquéfié. Ces initiatives sont d'une importance économique et stratégique mondiale. La Russie est dans une position de force militaire et commerciale stratégique dans toute la région circumpolaire. La Russie possède 40 brise-glaces – 4 fois plus que le Canada –, 6 bases militaires, 16 ports en eau profonde et 13 bases aériennes. [2] La Russie a aussi construit un nouveau brise-glace nucléaire, le plus grand et le puissant au monde.

De son côté, le Canada a fait peu pour améliorer sa capacité à naviguer dans l'archipel Arctique et à le protéger. Les premiers ministres canadiens et les ministres du Cabinet fédéral sont allés régulièrement dans le Nord du Canada; le Canada a tenu la réunion des ministres des Finances du G-7 au Nunavut en février 2010; il a investi dans des patrouilleurs arctiques dans le cadre de la Stratégie de défense *Le Canada d'abord* et dans la modernisation des Rangers canadiens pour assurer une présence militaire dans les régions éloignées du Canada. [3] Le seul brise-glace capable de rivaliser avec la flotte de brise-glaces russe est le NGCC John G. Diefenbaker, qui devrait être opérationnel en 2021-2022. Le gouvernement du Canada a annoncé la Stratégie nationale de construction navale en 2015; elle s'étend jusqu'en 2042. La Stratégie nationale de construction navale ne prévoit pas la construction d'un brise-glace. Le Canada sera donc vulnérable dans l'Arctique.

Les gestes symboliques comme la visite de l'archipel arctique, le peu d'investissement dans des initiatives militaires et le nombre insuffisant de brise-glaces actuellement déployés et prévus pour être déployés ne suffisent pas pour protéger la souveraineté dans l'Arctique.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Comme le recommande le Comité sénatorial spécial sur l'Arctique, mette en œuvre au moins les recommandations 23 à 25 qui se lisent comme suit :
23. Que le gouvernement du Canada assure la sécurité et la sûreté de l'Arctique canadien et affirme et protège la souveraineté du Canada dans l'Arctique.
24. Que le gouvernement du Canada établisse immédiatement un régime de gouvernance rigoureux pour réglementer les activités dans les eaux arctiques canadiennes, y compris les corridors maritimes et les exigences en matière de cautionnement et d'assurance. Un tel régime de réglementation doit prévoir l'engagement et la participation active des organismes de gouvernance et des collectivités autochtones de l'Arctique.
25. Que le gouvernement du Canada renforce la connaissance de la situation maritime et aérienne dans l'Arctique canadien, notamment en améliorant la capacité en matière de brise-glace de la Garde côtière canadienne et en développant les capacités maritimes des Rangers canadiens.

## NOTES

<sup>51</sup>, <sup>52</sup>

---

<sup>51</sup> 2.Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada  
[https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/ARCT/reports/ARCTFINALREPORT\\_F.pdf](https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/ARCT/reports/ARCTFINALREPORT_F.pdf)

<sup>52</sup> 1. <https://www.cbc.ca/news/canada/north/ice-free-arctic-this-century-1.5370504>

# Industrie et l'économie numérique

## 14. Créer une stratégie nationale pour protéger les chaînes d'approvisionnement liées aux pandémies

### DESCRIPTION

Le Canada est principalement une nation commerçante; et être une zone économique insulaire n'est pas à son avantage. La pandémie de COVID-19 a mis en exergue les points faibles des chaînes d'approvisionnement critiques du Canada, en particulier celles qui sont liées aux interventions de crise. Le gouvernement fédéral devrait revoir les chaînes d'approvisionnement critiques et inciter les provinces et les territoires à élaborer une stratégie permettant au Canada de devenir invulnérable à l'avenir aux chocs infligés aux soins de santé et à l'économie en cas de pandémie.

### CONTEXTE

La pandémie de COVID-19 a créé un choc économique sans précédent auquel le Canada n'était pas préparé. Les premiers jours de la crise, le pays a dû lutter pour obtenir des équipements de protection individuelle (EPI), pas uniquement pour la population, mais pour les travailleurs de la santé et des services essentiels. Le système d'approvisionnement en EPI contre le COVID-19 a été qualifié de système digne de l'« Ouest sauvage »<sup>53</sup>. On a assisté à des ruptures de stock de masques N95, de gants, de blouses, de visières de protection et d'autres équipements. Ces pénuries ont contribué à la fermeture de l'économie et à l'inconfort général les premiers jours de l'épidémie, et ont retardé la réouverture du Canada dans de bonnes conditions sanitaires.

En période normale, le Canada se fie à ses partenaires commerciaux pour lui fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'économie; mais pour une multitude de raisons, ces liens n'ont pas suffi aux premiers jours de la crise, au détriment de notre pays. Au début du mois d'avril 2020, des expéditions de masques N95 commandés par le Canada auprès du fabricant américain 3M ont été suspendues, le président des États-Unis invoquant la *Loi sur la protection de défense*. En avril, une cargaison de masques commandés par le gouvernement de l'Ontario a été bloquée un bon moment à la frontière des États-Unis. Au début du mois de mai 2020, les médias ont annoncé que des masques N95 importés de la Chine ne répondraient pas aux normes de santé du Canada et ne pouvaient pas être utilisés en protection contre la COVID-19. Ces situations ont érodé la confiance du pays dans ses partenaires commerciaux et doivent être considérées comme un signe selon lequel le Canada, en dépit d'être une nation commerçante, ne devrait pas compter sur d'autres pays pour lui fournir le matériel critique nécessaire pour lutter contre une pandémie.

---

<sup>53</sup> <https://www.ctvnews.ca/health/coronavirus/suppliers-facing-wild-west-of-ppe-procurement-1.4922236>

Il faut reconnaître que le gouvernement fédéral s'est penché sur la question. Le 3 mai 2020, il a annoncé la création d'un Conseil de l'approvisionnement lié à la COVID-19 chargé de conseiller le gouvernement sur sa réponse à la COVID-19<sup>54</sup>; le 9 juin 2020, il a lancé un centre d'approvisionnement en EPI contre la COVID-19 afin de mettre en lien les entreprises qui achètent et vendent ces équipements<sup>55</sup>. Ces initiatives ont toutefois été lancées de nombreuses semaines après le début de la pandémie, et la difficulté à agir rapidement a retardé la capacité des entreprises à rouvrir dans de bonnes conditions de sûreté. Il n'est pas impossible, si un vaccin est mis au point en dehors du Canada, que les délais d'approvisionnement soient extrêmement longs pour les mêmes raisons que celles qui ont fait que le Canada n'a pas pu compter sur ses partenaires pour s'approvisionner en EPI aux premiers jours de la crise. Cette situation agraverait encore plus les perspectives de reprise économique du Canada.

Les provinces aussi fournissent leur part d'efforts. Aux premiers jours de la pandémie, le gouvernement de l'Alberta a envoyé une grosse cargaison de matériel médical critique à l'Ontario et au Québec<sup>56</sup>; le gouvernement de l'Ontario a lancé le portail L'Ontario, ensemble pour mettre en lien les fournisseurs d'équipements médicaux et les entreprises, et le gouvernement du Manitoba a créé un site Web interentreprises qui a le même usage.

Les entreprises font également leur quote-part. De nombreuses entreprises au pays ont fait preuve de souplesse dans leur organisation et ont modifié leur fonctionnement face à la COVID-19 pour produire les EPI nécessaires. Il s'agissait toutefois de réactions d'urgence face à une situation sans précédent qui ne devraient pas s'installer à long terme, une fois le pays revenu à des conditions normales, sauf incitations spécifiques. Ces entreprises ont besoin d'être aidées par le gouvernement fédéral pour pouvoir poursuivre leurs activités, car elles se sont révélées vitales dans la réaction du Canada face à la COVID-19 et resteront des centres névralgiques en cas de pandémie.

Il est important que le gouvernement fédéral élabore une stratégie nationale d'appui à ces entreprises et s'emploie à résoudre les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement révélées par la crise de la COVID-19.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Incite les provinces, les territoires et les entreprises à élaborer une stratégie nationale d'urgence pour mettre en place une chaîne d'approvisionnement nationale résiliente et souple afin d'assurer suffisamment de fournitures, d'équipement et de formation en cas de crise.

---

<sup>54</sup> <https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/nouvelles/2020/05/le-gouvernement-du-canada-met-sur-pied-le-conseil-sur-lapprovisionnement-lie-a-la-covid-19-pour-appuyer-la-lutte-et-le-redressement-du-canada-face-.html>

<sup>55</sup> <https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/services/acheter-vendre-equipement-protection-individuelle-codiv-19-apercu.html>

<sup>56</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/alberta-to-send-personal-protective-equipment-to-ontario-quebec-b-c-1.5529989>

2. Se servir du Conseil de l'approvisionnement lié à la COVID-19 de Services publics et Approvisionnement Canada comme d'une tribune pour entamer le dialogue avec le secteur privé sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement en préparation d'une situation d'urgence.

# 15. Bâtir la prospérité nationale à partir d'une nouvelle stratégie pour le secteur de la fabrication industrielle et de pointe

## DESCRIPTION

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'érosion des capacités du secteur canadien de la fabrication industrielle et de pointe. Depuis quelques décennies, notre dépendance croissante aux importations et la diminution des biens produits au Canada exposent la vulnérabilité de nos fondements économiques. L'absence de stratégie nationale à long terme visant à faire évoluer nos capacités manufacturières et notre compétitivité a amplifié la perte de capacité à créer des emplois à niveau élevé de compétences et de revenu, et à tirer profit les avantages économiques que confère un secteur de la fabrication solide et en expansion.

## CONTEXTE

La décroissance du secteur de la fabrication explique en grande partie la stagnation des salaires au Canada et la dépendance accrue du pays à l'égard de l'extraction et de l'exportation de ressources naturelles non transformées. Pour inverser la stagnation et la baisse des salaires, le Canada doit mettre en avant le fait que l'existence de rôles à plus forte valeur ajoutée et l'amélioration de la productivité généreraient des gains de rémunération sans perte de compétitivité.

En 1980, presque 20 % de tous les emplois (8,5 % de la population) au Canada étaient dans le secteur de la fabrication. Ce taux était tombé à 9 % en 2019.

Source : Statistique Canada, Turner Investments

Le secteur de la fabrication a payé un lourd tribut à la récession profonde et prolongée qui a suivi la crise financière mondiale de 2008-2009. Le PIB du secteur de la fabrication a perdu presque 11 % entre 2000 et 2014, alors que le reste de l'économie a connu une expansion de 41 %. Depuis 2000, le secteur de la fabrication a perdu plus de 500 000 travailleurs. Pendant cette période, le nombre d'emplois total a enregistré une croissance de plus de trois millions. La baisse des exportations manufacturières a entraîné une baisse globale des exportations canadiennes. Durant la période 2000-2014, les exportations totales ont perdu 6,4 %, tandis que les exportations manufacturières ont reculé de 26 %.

L'une des conséquences de la pandémie de COVID-19 est que les consommateurs s'intéressent désormais au lieu de fabrication des produits. Le matin du lundi 13 avril, le gros titre du site Web en anglais de la SRC était : « Canada building its own PPE supply chain...in China » (le Canada bâtit sa propre chaîne d'approvisionnement d'EPI en Chine). Comme l'indiquait le Toronto Star dans son éditorial du 7 avril intitulé « Canada Needs a New Industrial Policy » (le Canada doit se doter d'une nouvelle politique industrielle) [traduction] : « Le Canada essaye de se procurer des équipements médicaux par tous les moyens, puisqu'il dépend de produits aujourd'hui fabriqués à l'autre bout du monde, méthode qui n'est peut-être plus une si bonne idée. »

Pendant que de nombreux pays, dont le Canada, fermaient des pans entiers de leur économie pour contenir le virus de la COVID-19 et que l'activité économique était à l'arrêt, la plupart des acteurs du secteur de la fabrication poursuivaient leur activité. Dans certains cas, ils ont monté en puissance ou déplacé leur capacité de production pour répondre à la crise et fabriquer plus de denrées alimentaires, d'équipements de production individuelle et de produits de soins de santé. Néanmoins, comme les entreprises sont également confrontées aux mesures de distanciation physique et à des niveaux de demande plus bas que les niveaux habituels, la production globale du secteur a tout de même nettement baissé.

DONNÉES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAULT STE. MARIE : Ventes du secteur de la fabrication – avril 2020 (source : Statistique Canada)

L'absence de stratégie de fabrication industrielle et de pointe pour le Canada a mis en exergue la nécessité de formuler des politiques et de prendre des décisions stratégiques à l'appui d'une reprise robuste et repensée. Cela fait bien longtemps que le Canada aurait dû se pencher sur la question. En élaborant une stratégie de croissance industrielle, les gouvernements pourront garantir que la reprise économique consécutive à la pandémie sera plus durable, créera de meilleurs emplois et, si elle est judicieusement appliquée, nous aidera à atteindre nos objectifs de lutte contre le changement climatique.

Le gouvernement du Canada s'emploie à relancer l'économie, et cette relance devrait s'accompagner de certaines conditions : création immédiate d'emplois, productivité économique et investissements à moyen et à long terme. Le Canada doit se doter d'une stratégie industrielle à long terme.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie de fabrication industrielle et de pointe, le gouvernement du Canada doit actionner le levier des dépenses en infrastructure et des achats publics pour soutenir l'industrie canadienne et maximiser la création d'emplois. Certes, les accords commerciaux, notamment l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) restreignent l'aptitude du Canada à privilégier l'approvisionnement local pour créer des emplois au Canada. Par ailleurs, la ligne de conduite « Buy America » va sans aucun doute revenir en force dans les procédures de passation des grands marchés publics des États-Unis; or, en vertu de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) signé récemment, le Canada ne bénéficie pas d'accès préférentiels aux marchés publics des États-Unis.

Le Canada néglige son secteur de la fabrication depuis des décennies et n'a jamais été aussi dépendant de son secteur primaire, dont l'extraction de combustibles fossiles représente plus des deux tiers. Par ailleurs, de nombreux emplois manufacturiers sont liés au secteur des combustibles fossiles. Dans la mesure où les prix des combustibles fossiles sont bas et où nous devons atteindre des objectifs de lutte contre le changement climatique, le secteur de la fabrication prend toute son importance. Les chaînes d'exploitation minière et de fabrication sont cruciales dans la production des biens dont nous avons besoin pour bâtir une économie sobre en carbone, qu'il s'agisse de transport, d'éoliennes ou de véhicules électriques. Mais aucun de ces biens ne pourra être fabriqué au Canada sans une stratégie d'action.

De façon générale, les gouvernements successifs se sont employés à accroître le commerce mondial et le libre-échange pour créer des emplois. Cette stratégie nous a non seulement

amputés de l'aptitude à fabriquer des fournitures médicales essentielles durant cette pandémie, mais elle nous a laissé une base manufacturière affaiblie qui n'a pas reçu suffisamment de soutien de la part des gouvernements. Nous devons remettre à l'ordre du jour la mise en vigueur d'une stratégie de création d'emplois industriels à long terme.

Quoiqu'en baisse, l'activité de fabrication continue d'occuper une part critique dans l'économie du Canada, en particulier dans la balance commerciale, où elle tient toujours une place plus importante que les autres secteurs. En 2014, elle constituait 61 % des exportations. De plus, en 2014, elle représentait 10,6 % de la production économique totale et employait directement 9,6 % de la main-d'œuvre canadienne. En raison de ses liens étroits avec d'autres activités, comme la R et D, la logistique, l'ingénierie, les ventes et le marketing, le secteur de la fabrication exerce un effet multiplicateur majeur sur l'économie nationale. Ainsi, si le Canada veut prospérer à l'avenir, il devra inverser la courbe de l'activité de la fabrication et redynamiser le secteur.

Le basculement du discours politique et de l'opinion publique en faveur de la production nationale, des chaînes d'approvisionnement intérieures et de la promotion de la fabrication et de l'achat localement est une bonne nouvelle pour les fabricants et s'inscrit bien dans les réalités canadiennes en matière de commerce et d'industrie (et de fabrication). Ce basculement ne signifie pas que le Canada doit s'isoler, bloquer les chaînes d'approvisionnement mondiales et inverser des décennies de prospérité fondée sur les échanges commerciaux. Le Canada doit plutôt essayer de capitaliser sur ce changement de sentiment et recentrer son attention sur la nécessité de propulser la croissance des exportations en soutenant la production de biens à valeur ajoutée et en consolidant les chaînes d'approvisionnement régionales.

La fabrication est la pierre angulaire de l'économie canadienne moderne. Le secteur de la fabrication représente environ 174 milliards de dollars, soit plus de 10 % du PIB du Canada. De plus, les fabricants exportent l'équivalent de plus de 354 millions de dollars par an, soit 68 % des exportations de marchandises du Canada.

À l'échelle du pays, le secteur représente 1,7 million d'emplois de qualité à temps plein et bien rémunérés. Le secteur s'est modernisé, et les fabricants, au fait des nouvelles technologies, sont devenus innovants. Ils emploient des travailleurs très qualifiés, qui possèdent de nombreuses connaissances (concepteurs, chercheurs, programmeurs, ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés).

Le secteur canadien de la fabrication renferme de nombreuses possibilités pour l'avenir économique du Canada. Le monde change et les nouvelles technologies ne font pas qu'ouvrir de nouveaux marchés aux biens canadiens; elles changent la manière dont ils sont produits. Pour que le secteur de la fabrication continue d'apporter du dynamisme, de l'innovation et de la compétitivité à notre économie, le monde des affaires et le gouvernement doivent travailler de concert. Vivant, le secteur de la fabrication donnera naissance à des grappes industrielles où pourront se développer les compétences, les connaissances et la technologie. Le succès entraîne le succès : une fois le secteur canadien de la fabrication en plein essor et concurrentiel,

il agira comme un aimant et attirera de nouveaux investissements et de jeunes talents avides d'embrasser cette activité, qui donnera naissance aux produits de demain.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les parties prenantes, une stratégie moderne et orientée vers le long terme pour le secteur de la fabrication industrielle et de pointe, axée sur les principes de l'amélioration continue et l'augmentation des investissements à la faveur de la baisse des coûts de production, l'appui de l'innovation et l'adoption de la technologie.
2. Dans le cadre de cette stratégie à long terme, faire en sorte, en partenariat avec les provinces, que les parties prenantes et les établissements universitaires, publics et privés, élaborent un programme de fabrication industrielle et de pointe pour faire face aux pénuries de compétences.
3. Mettre en place une stratégie commerciale qui cible le transfert de la capacité de fabrication au Canada et renforce la compétitivité nord-américaine. Inclure également les efforts pour moderniser, renforcer, améliorer les capacités et soutenir financièrement le système de recours commercial et la vérification des données d'importation.
4. Créer la marque « Fabrication canadienne » en revoyant l'évolution réglementaire et informelle des mécanismes d'approvisionnement du secteur public et des partenariats public-privé pour pouvoir évaluer les fournisseurs locaux et envisager de leur accorder une priorité après une évaluation équitable des éléments suivants :
  - a. Répercussion globale sur l'environnement et évaluation des coûts par rapport à l'importation (par exemple, émissions de gaz à effet de serre durant la production et le transport);
  - b. Réglementations comparables en matière de santé et de sécurité dans le processus de production et de fabrication;
  - c. Équivalence des conditions d'accès (par exemple, accès juste et équitable) pour un même produit sur le marché d'exportation;
5. Mette en œuvre un processus d'arbitrage rapide pour les sociétés qui n'ont pas ou n'ont pas pu avoir accès aux programmes d'aide d'urgence.
6. Lance des programmes qui compensent les coûts associés à des interventions d'urgence, à l'équipement et à la formation sur les protocoles à appliquer comme des crédits fiscaux et des subventions à la formation, tels que ceux que l'on obtient par l'entremise de programmes existants de subventions pour l'emploi.
7. Donne la priorité aux investissements dans l'infrastructure commerciale et industrielle, y compris les réseaux de transport, les parcs industriels et l'accès aux services internet à large bande.
8. Stimule l'investissement dans le commerce et la compétitivité du Canada en diminuant le coût lié à la conduite des affaires par des réformes fiscales et réglementaires.

# 16. Outiller les PME pour les aider à se préparer aux urgences, y faire face et se rétablir

## DESCRIPTION

Les situations d'urgence, comme les pandémies, les catastrophes naturelles et les attaques cybernétiques posent des défis uniques en leur genre aux petites et moyennes entreprises (PME). La plupart ne se rétablissent pas au même rythme que les grandes sociétés et beaucoup ne survivront pas sans recevoir d'outils pour les y aider.

Les PME contribuent à plus de 50 % au produit intérieur brut (PIB) du Canada<sup>57</sup>; il est donc essentiel de les équiper pour qu'elles se préparent aux urgences, réussissent à y faire face et s'en remettent le plus rapidement et du mieux possible. En outre, de plus en plus de PME entrent sur des marchés étrangers, et nombre d'entre elles constatent que d'autres pays leur demandent leur plan de contingence en cas d'urgence.

## CONTEXTE

La crise de la COVID-19 a durement touché les PME canadiennes. Dans l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE) d'avril 2020, les PME étaient moitié plus nombreuses que la moyenne des entreprises nationales à déclarer ne pas avoir suffisamment de liquidités pour rester ouvertes plus de 60 jours sans recettes. Aussi, les PME sont presque deux fois plus nombreuses (35 %) que l'ensemble des entreprises (17,9 %) à déclarer avoir enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 20 %. Une proportion plus élevée de PME a également dû diminuer les heures de travail (5,4 % de plus que l'ensemble des entreprises) et licencier du personnel (4,4 % de plus).

Cependant, les PME se classent un rang au-dessus en matière de télétravail : 55 % d'entre elles déclarent l'avoir expérimenté comparativement à 45,5 % pour l'ensemble des entreprises. Les PME ont trouvé plus vite que les autres entreprises de nouvelles façons de conduire les affaires, y compris le commerce électronique (0,8 % de plus), la modification de leurs gammes de produits et de services (2,4 % de plus) et l'investissement dans la formation des employés (1,8 % de plus). Elles sont par ailleurs plus confiantes dans leur aptitude à reprendre la conduite ordinaire des affaires dans le mois qui suivra la levée des obligations de distanciation physique (1,1 % de plus que l'ensemble des entreprises).

Étonnamment, 40,9 % des PME ont indiqué qu'elles pourraient rester ouvertes plus de six mois malgré les exigences de distanciation physique, comparativement à 32,1 % pour l'ensemble des entreprises<sup>58</sup>.

<sup>57</sup> Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, novembre 2019

<sup>58</sup> Statistique Canada/Chambre de commerce du Canada, *Enquête canadienne sur la situation des entreprises*, mai 2020

Ces résultats montrent l'agilité des PME canadiennes face aux nouvelles conditions d'affaires et leur optimisme quant à leur capacité d'adaptation et de réussite.

Malgré leur optimisme et leur résilience, les PME canadiennes auront besoin d'outils et de ressources pour poursuivre leurs activités et s'adapter à l'économie nouvelle après la pandémie de COVID-19.

Elles devront également se préparer à faire face à la prochaine urgence, quelle qu'elle soit. Nous avons appris durant la crise de la COVID-19 que les liquidités, ne le cédant qu'à la santé et la sécurité des employés et des clients, étaient la principale préoccupation des PME. Le besoin d'accéder rapidement à des ressources financières a été particulièrement important pour les entreprises sommées de fermer pour briser la chaîne de contamination par le virus. Le gouvernement fédéral a rapidement mis en œuvre plusieurs programmes d'appui<sup>59</sup> visant à aider les entreprises de toute taille à conserver des liquidités, à garder leurs employés ou à les réembaucher. Malgré ces bonnes intentions et la rapidité avec laquelle ces mesures ont été prises, de nombreuses PME ne répondraient pas aux critères d'admissibilité établis. Ces programmes gouvernementaux sont en effet assortis de définitions strictes (p. ex., concernant le salaire des employés ou le chiffre d'affaires) qui ne reflètent pas la manière dont sont structurées de nombreuses entreprises. Certes, la rigueur doit présider à l'administration des fonds publics et des programmes d'appui, mais ceux-ci peuvent manquer leur cible s'ils ne reflètent pas les réalités des entreprises qu'ils sont censés aider.

Si la crise de la COVID-19 nous a appris quelque chose, c'est la nécessité, pour notre économie, de disposer d'une infrastructure des télécommunications robuste. Le tribut payé par l'économie à la crise aurait été bien plus lourd si de nombreuses entreprises n'avaient pas été en mesure de mettre leurs employés temporairement en télétravail.

Les PME auront besoin d'outils pour se préparer à la prochaine urgence, crise sanitaire, catastrophe naturelle ou attaque de cybersécurité. Il est essentiel de tirer des enseignements de la crise de la COVID-19, de ce qui a fonctionné et de ce qu'il faut améliorer. Notre bien-être économique en dépend.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Simplifie les critères d'admissibilité aux programmes d'appui, mais consulte auparavant la communauté des affaires sur les modifications à apporter, pour éviter la confusion et la perte de temps et de ressources en cas d'urgence.
2. Encourage les PME à constituer des fonds d'urgence en créant un compte d'épargne d'urgence pour les entreprises en franchise d'impôt. Toutes les entreprises admissibles au taux d'imposition des petites entreprises y auraient droit et le plafond annuel serait le même que pour les particuliers (6 000 \$ en 2020).

---

<sup>59</sup> <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises>

# 17. Création d'un fonds de recherche mondial pour financer les technologies innovantes et la recherche au bénéfice de la vie humaine et de l'économie mondiale

## DESCRIPTION

Il n'existe actuellement aucune thérapie préventive ou curative de la COVID-19. Santé Canada et d'autres organismes de santé internationaux travaillent avec des chercheurs et des fabricants pour développer rapidement des vaccins, des anticorps et des médicaments pour prévenir et traiter la COVID-19 et d'autres maladies virales futures. Une fois un vaccin au point, il devra être efficace, abordable et accessible rapidement à tous, pour éviter que le virus continue de se propager et pour faciliter la reprise de l'économie nationale et mondiale.

## CONTEXTE

La COVID-19 a créé des circonstances et des réponses extraordinaires à l'échelle mondiale, dont la fermeture de pans entiers de l'économie, et qui ont fait grimper les niveaux de dette à des sommets impensables, créant des taux de chômage et de pauvreté sans précédent depuis la Grande dépression. Les experts s'accordent à dire que vu la croissance démographique mondiale, les voyages et les liens entre les économies, le risque pandémique est de plus en plus grand. De nombreux pays ont déjà été touchés par d'autres maladies, entre autres le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRMO), Ebola, la grippe espagnole ou la grippe A (H1N1), qui affectent l'économie mondiale de façon incommensurable. Les conséquences de ces agents infectieux ont été atténuées par des réponses rapides et des mesures de confinement; pourtant, comme pour la Covid-19, tant qu'on ne disposera pas de vaccins, d'anticorps et de médicaments, l'économie mondiale et la vie humaine subiront de graves conséquences des maladies qu'ils provoquent.

L'étude des agents infectieux et la recherche de vaccins connexe coûtent des centaines de millions de dollars et accusent des taux d'échecs élevés (> 94 %). Si les laboratoires et les fabricants pharmaceutiques bénéficiaient d'un appui financier immédiat et constant, ils pourraient redoubler d'efforts, appliquer des ressources scientifiques à chaque problème et emprunter plusieurs voies de recherche. Malheureusement, les vaccins contre les maladies émergentes ne constituent généralement pas un investissement intéressant pour les grosses sociétés pharmaceutiques, car au moment où un vaccin est mis au point et obtient une autorisation, l'épidémie peut avoir été jugulée.

Pour que la recherche sur les organismes pathogènes avance rapidement et efficacement, elle doit être soutenue et financée sans être entravée par des perspectives de profit. Le Canada devrait prendre la tête d'une action internationale pour la création d'un fonds mondial de recherche pour le financement de technologies innovantes et de travaux de recherche dans le diagnostic et le traitement des agents infectieux émergents, et pour le déploiement équitable et universel de traitements efficaces au bénéfice de la vie humaine et de l'économie mondiale. La répartition du fonds pourrait être déléguée à une commission internationale dont la fonction

serait de déterminer et de dévoiler en toute transparence les bénéfices de différents produits pour la santé et l'économie.

Selon la plupart des estimations, la pandémie de COVID-19 réduit le PIB d'au moins 25 %, ce qui se traduit par des pertes économiques d'environ 1,6 milliard de dollars par jour au Canada. À l'échelle de plusieurs pays de l'OCDE et avec une quote-part pondérée en fonction du PIB, ce fonds pourrait totaliser 150 milliards de dollars, assez pour motiver l'investissement dans l'innovation médicale. L'existence d'un tel fonds atténuerait le risque inhérent au développement de technologies liées aux maladies et attirerait l'investissement dans la mise au point accélérée, actuelle et future, de technologies au bénéfice des économies mondiale et nationales, et de la vie humaine.

Le Canada devrait exploiter ses capacités de fabrication de vaccins et commencer à les étendre pour garantir l'accès aux vaccins pour la population canadienne et contribuer à l'approvisionnement mondial en vaccins. Prochaines étapes :

- Établir le processus de détermination des essais positifs.
- Déterminer les critères de sélection des vaccins aptes à être mis en marché au Canada.
- Étendre sans tarder les capacités de fabrication nationales.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Prenne la tête d'une initiative internationale visant à créer un fonds mondial de recherche pour financer les technologies innovantes et la recherche dans le diagnostic et le traitement des agents infectieux émergents, pour assurer un déploiement équitable et universel de traitements efficaces au bénéfice de la vie humaine et de l'économie mondiale.
  - a. Établir le processus de détermination des essais positifs.
  - b. Déterminer les critères de sélection des vaccins aptes à être mis en marché au Canada.
  - c. Étendre sans tarder les capacités de fabrication nationales.

# 18. Adoption d'une approche harmonisée en matière d'encadrement des données relatives à la santé

## DESCRIPTION

Au cours des derniers mois, le recours aux technologies dans le secteur de la santé a permis d'offrir des soins et des suivis à distance à de nombreux Canadiens, et ce, malgré la pandémie. Toutefois, malgré la démocratisation des soins et services virtuels et de l'accès à certaines technologies et équipements médicaux à distance, de nombreux enjeux et barrières persistent pour les fournisseurs. En fait, les fournisseurs de services et ceux qui développent des technologies dans plusieurs provinces canadiennes doivent se conformer à des dispositions, normes et standards qui varient grandement à travers le pays. L'absence d'une approche harmonisée en matière d'encadrement des données relatives à la santé freine le commerce interprovincial des technologies médicales et de l'information. Ceci est sans mentionner la complexité et la lourdeur vécue au sein des entreprises pour répondre aux exigences des différentes législations.

## CONTEXTE

La crise sanitaire due à la pandémie de la COVID-19 a des répercussions sur les systèmes de santé de l'ensemble des provinces qui doivent s'adapter à une demande croissante et s'organiser pour assurer la santé et la sécurité des patients et du personnel. La crise a mis en lumière toute la pertinence et l'efficacité des télésoins et des télésuivis de sorte qu'aujourd'hui, plus de la moitié des consultations de patients avec leurs professionnels de santé se font à distance<sup>60</sup>. Ceci est sans mentionner le recours aux technologies et équipements médicaux permettant d'effectuer de nombreux suivis à distance.

Cette transformation des soins fait en sorte qu'un nombre croissant de données doit être géré, et ce, de façon numérique. Or, il n'existe pas d'approche harmonisée à travers le pays en la matière. En fait, les fournisseurs doivent actuellement se conformer à plusieurs législations ainsi qu'à une kyrielle de critères et d'exceptions en ce qui concerne la gestion et l'encadrement des données relatives de santé. Par ailleurs, l'accès à distance pour les fournisseurs de technologies et d'équipements médicaux visant, par exemple, à corriger certains problèmes techniques ou à offrir un soutien est limité et varie selon les provinces.

Plus précisément, en matière de protection de renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) s'applique à l'ensemble des provinces à l'exception des provinces du Québec<sup>61</sup>, de la Colombie-Britannique<sup>62</sup> et de la Alberta<sup>63</sup>, qui elles, ont leur propre loi.

<sup>60</sup> <https://www.infoway-inforoute.ca/fr/solutions/reaction-rapide-a-la-crise-de-la-covid-19>

<sup>61</sup> <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/P-39.1>

<sup>62</sup> <https://www.canlii.org/en/bc/laws/stat/sbc-2003-c-63/latest/sbc-2003-c-63.html>

<sup>63</sup> <https://www.canlii.org/en/ab/laws/stat/sa-2003-c-p-6.5/latest/sa-2003-c-p-6.5.html>

En plus de ces quatre lois, les provinces et territoires ont adopté des lois spécifiques aux renseignements personnels de santé. C'est notamment le cas des suivantes :

- Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (Québec)
- The Health Information Act (Alberta)
- The Health Information Protection Act (Saskatchewan)
- The Personal Health Information Act (Manitoba)
- The Personal Health Information Protection Act (Ontario)
- The Personal Health Information Privacy and Access Act (Nouveau-Brunswick)
- The Personal Health Information Act (Nouvelle-Écosse)
- The Personal Health Information Act (Terre-Neuve-et-Labrador)
- The Health Information Act (Île-du-Prince-Édouard)
- The Health Information Privacy And Management Act (Yukon)
- The Health Information Act (Territoire du Nord-Ouest)

Or, il existe, à travers ces lois d'importantes différences, notamment en matière de consentement, de stockage, de transactions et de partage, qui ajoutent des barrières au déploiement de certains soins et services virtuels à travers le Canada.

À titre de comparaison, soulignons que l'Union européenne a adopté, en 2016, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui avait pour objectif d'harmoniser les lois relatives à la protection des données pour l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire européen.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Travaille en coopération avec les provinces et les territoires pour établir une approche harmonisée en matière d'encadrement des données relatives à la santé afin d'assurer le déploiement des technologies dans le secteur de la santé.
2. Travaille en coopération avec les provinces et territoires afin de favoriser l'interopérabilité des systèmes informatiques tout en assurant la sécurité des données. Une telle réforme permettrait d'avoir un meilleur accès à des données de santé tout en facilitant la collaboration avec les fournisseurs.
3. Encourager le gouvernement fédéral à collaborer également avec l'industrie, ainsi qu'avec les provinces et territoires lors de la définition de cadres harmonisés pour l'information sur la santé.

## 19. Stimuler l'innovation au Canada

### DESCRIPTION

Au moment où le gouvernement fédéral s'apprête à élaborer une Stratégie en matière de propriété intellectuelle et à bâtir une nation d'innovateurs, il importe d'adopter une approche double, axée sur des programmes et des mécanismes fiscaux, afin d'encourager l'investissement des entreprises dans la propriété intellectuelle et l'innovation pour améliorer la productivité, la croissance économique et les revenus des Canadiens.

### CONTEXTE

La nouvelle Stratégie en matière de propriété intellectuelle (PI) représente un investissement de 85,3 millions de dollars sur cinq ans dans le but d'aider les entreprises, les créateurs, les entrepreneurs et les innovateurs canadiens à comprendre ce qu'est la propriété intellectuelle, à la protéger et à y accéder au moyen d'une stratégie approfondie. Cette stratégie fait partie de la stratégie d'innovation du gouvernement fédéral annoncée dans le budget 2017, dont les détails ont été publiés dans le budget 2018.

La présente résolution de politique a été mise à jour et réapprouvée lors de la convention nationale de la Chambre de commerce du Canada en 2017, et elle continue d'offrir des solutions positives aux entreprises canadiennes pour développer leurs innovations. Émergeant pendant et à l'issue de la pandémie de COVID-19, l'innovation se poursuit fort probablement à rythme plus rapide qu'avant la pandémie; ces solutions mettront vigoureusement le Canada sur la voie de la reprise. En réalité, dans sa Feuille de route vers la reprise, la Chambre de commerce du Canada fait les recommandations suivantes pour alimenter la reprise : Adopter un régime de « boîte à innovation » qui réduirait le taux d'imposition des sociétés pour les revenus tirés d'inventions brevetées et d'autres propriétés intellectuelles liées à des produits, services et procédés innovants, nouveaux ou améliorés, développés au Canada.

La Stratégie en matière de propriété intellectuelle présente des objectifs et des recommandations dans trois domaines : la sensibilisation à la PI, l'éducation et les conseils; les outils stratégiques en PI pour la croissance; et la législation en matière de PI. Bien que ce soient des recommandations fondées, il y a peu de discussions dans ces différents volets sur le coût de l'investissement.

En 2019-2020, un montant de 30 millions de dollars a été prévu pour créer un programme pilote intitulé le « Collectif de brevets ». Ce Collectif travaillera avec les entrepreneurs canadiens pour la mise en commun de brevets, pour que les petites et moyennes entreprises aient un meilleur accès à la propriété intellectuelle nécessaire pour prospérer sans craindre de violer un brevet. Le budget fait référence à ce programme comme un moyen d'offrir aux entreprises une « liberté d'exploitation ».

Cette stratégie en est encore à ses balbutiements et le Canada se classe dans l'ensemble toujours 16<sup>e</sup> en innovation dans le classement mondial en propriété intellectuelle. L'indice se compose de cinq ensembles clés d'indicateurs permettant de schématiser l'environnement de propriété intellectuelle des pays sondés.

Les principales catégories d'indicateurs sont les suivantes :

1. les brevets, les droits connexes et les limitations;
2. les droits d'auteurs, les droits connexes et les limitations;
3. les marques de commerce, les droits connexes et les limitations;
4. l'application des droits de propriété intellectuelle;
5. l'adhésion à des traités internationaux et leur ratification.

Il est intéressant de noter que des différences importantes existent entre ce qu'offre le Canada dans ce cadre et ce qu'offrent les autres pays classés devant le Canada sur cette liste. Une de ces différences est la mise en place d'un régime fiscal de « boîte à brevets ». Certains pays (le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg, la France, l'Espagne, la Hongrie, l'Irlande, la Suisse et la Chine) ont adopté ce régime fiscal qui entraîne une baisse marquée du taux d'imposition habituel sur les revenus découlant de l'exploitation des brevets. Les Pays-Bas ont élargi la politique pour en faire une « boîte de l'innovation » afin d'englober une catégorie plus large de propriété intellectuelle.

Les divers programmes de « boîtes à brevets » ont attiré l'attention de plusieurs provinces, mais l'approche n'a pas été instaurée à l'échelle fédérale. Ainsi, la Colombie-Britannique a un régime fiscal de ce genre depuis 2006, le Québec a inclus une politique boîte à brevets dans son budget de 2016 et la Saskatchewan a annoncé un régime boîte à brevets dans son budget de 2017.

Le terme « boîte » fait référence au fait de cocher une case sur le formulaire fiscal indiquant que ce type de revenu est réclamé. Les genres de profits qui sont admissibles au taux d'imposition inférieur et le traitement de la propriété intellectuelle acquise varient considérablement d'un pays et d'une province à l'autre. Il en est de même pour le taux « boîte à brevets ». Enfin, certains pays fixent des plafonds sur l'allégement fiscal total que les entreprises peuvent tirer des « boîtes à brevets ». Dans le cas de la Saskatchewan, le gouvernement provincial a fixé un nombre d'années maximal d'allégement fiscal pouvant être rattaché à un brevet.

Étant donné l'avantage fiscal que fournissent certains pays pour détenir la propriété intellectuelle, on peut se demander si le Canada devrait adopter des incitations semblables et, si oui, comment il devrait les désigner.

Ces genres de démarches fiscales appuient l'investissement des entreprises dans la recherche et contribuent à combler le déficit d'exploitation commerciale.

Le régime « boîte de l'innovation » encouragerait les entreprises à installer les activités liées à la propriété intellectuelle et les nouveaux emplois à forte valeur ajoutée associés à la mise au point, à la fabrication et à l'exploitation de l'innovation ici même au Canada. Tout cela stimulerait une activité économique et des recettes gouvernementales nouvelles et suffisantes pour contrebalancer les coûts immédiats de la proposition. Le gouvernement pourrait également appliquer les économies réalisées en rationalisant le programme d'encouragements fiscaux à la RS et DE de manière à contrebalancer les coûts immédiats de cette proposition.

Enfin, un régime « boîte de l'innovation » compléterait l'actuel programme de crédits d'impôt à l'investissement pour la RS et DE – les entreprises seraient encouragées à établir leurs activités de R et D au Canada et à les exploiter commercialement au Canada.

La stratégie d'innovation du gouvernement fédéral vise à doubler le nombre d'entreprises à forte croissance au Canada en le faisant passer de 14 000 à 28 000 d'ici 2025. Les entreprises à forte croissance sont plus à même d'innover, de vendre sur les marchés mondiaux et d'investir dans les personnes, créant ainsi davantage d'emplois mieux payés. Un corollaire de cet objectif est de faire croître les demandes relatives à la propriété intellectuelle et de faire que ces entreprises installent leurs services de recherche et développement et commercialisent leur innovation au Canada.

Un programme fédéral « Premier brevet » pourrait contribuer à atteindre ces objectifs. Le Québec finance un tel programme selon les paramètres suivants : Les PME québécoises ayant 250 employés ou moins qui peuvent démontrer qu'elles ont réalisé en tout ou en partie des efforts de recherche et développement peuvent présenter une demande de contribution non remboursable allant jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour les projets menant à une demande de brevet, d'enregistrement de dessin industriel ou de topographie de circuit intégré.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en œuvre pour 2018-2019 un régime « boîte de l'innovation » pour encourager l'investissement d'entreprise dans les processus d'innovation au Canada.
2. Consulte de hauts dirigeants d'affaires et les technologues afin de définir la propriété intellectuelle qui serait admissible, p. ex., brevets, droits d'auteur, conception industrielle.
3. Veille à ce qu'un tel régime adopté au Canada soit clair et simple de manière à encourager la participation à l'innovation des PME et des grandes entreprises.
4. Mette sur pied un programme fédéral calqué sur le programme « Premier brevet » pour encourager les PME à investir plus au pays.

## NOTES

<sup>64</sup>, <sup>65</sup>, <sup>66</sup>, <sup>67</sup>, <sup>68</sup>

<sup>64</sup> [https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/fra/h\\_00083.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/fra/h_00083.html) Page consultée le 22 juin 2020

<sup>65</sup> <https://www.statista.com/statistics/257583/gipc-international-intellectual-property-index/> Page consultée le 22 juin 2020

<sup>66</sup> <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/budget-2018-commits-853m-over-five-years-to-national-ip-strategy-intellectual-property-institute-of-canada-applauds-goal-to-raise-ip-awareness-675347693.html> (en anglais) Page consultée le 22 juin 2020

<sup>67</sup> <https://www.reseauderesilienceedesentreprisescanadiennes.ca/ressources/reprise/> Page consultée le 19 juin 2020

<sup>68</sup> <https://www.ic.gc.ca/eic/site/108.nsf/fra/accueil> Page consultée le 22 juin 2020

# 20. Les télécommunications dans l'économie canadienne (2020)

## DESCRIPTION

Les télécommunications sont la colonne vertébrale du Canada. Les progrès technologiques ont donné naissance à une économie du savoir où les idées et l'information comptent plus que les ressources matérielles. Prendre part à l'ère de l'information a permis au Canada et aux autres membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de conserver une économie forte. Pour rester en bonne place sur le marché, le Canada doit donner la priorité à la fibre et aux services internet à large bande.

## CONTEXTE

### Petite histoire des télécommunications au Canada

Avant 1993, le secteur des télécommunications était régi en vertu de la 1906 Railway Act (Middleton, 2017) [Loi sur les chemins de fer]. La *Loi sur les télécommunications* de 1993 « affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes » et établit les dispositions législatives fédérales qui régissent le secteur des télécommunications. Dans les années 1980 et 1990, le marché a été ouvert à la concurrence. En 2006, à l'issue d'un vaste examen de la politique relative aux télécommunications au Canada (Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications, 2006), le gouvernement fédéral a émis une directive stratégique au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui laisse plus de place au rôle du marché dans la prestation des services de télécommunications. Cette politique faisait les demandes suivantes au CRTC :

- « se fier dans la plus grande mesure possible au libre jeu du marché pour atteindre les objectifs de la politique de télécommunication; et
- lorsqu'il a recours à la réglementation, le Conseil doit prendre des mesures qui sont efficaces et proportionnelles aux buts visés et qui ne font obstacle au libre jeu d'un marché concurrentiel que dans la mesure minimale nécessaire pour atteindre les objectifs (gouverneur en conseil, 2006). »

La *Loi sur les télécommunications* de 1993 imposait des obligations strictes en matière de propriété et de contrôle canadiens pour pouvoir exploiter un réseau de télécommunications au Canada. Quatre-vingts pour cent des intérêts avec droit de vote devaient être la propriété effective de Canadiens (Canada, 1994). Ces restrictions étaient connues pour être les plus restrictives de l'OCDE (OCDE, 2011).

En 2009, le gouvernement du Canada s'est donné pour objectif d'identifier les domaines clés où il faut agir pour permettre au Canada de retrouver son statut de chef de file au sein de l'économie numérique (Clement, 2009); en 2010, le gouvernement a organisé une consultation sur l'économie numérique et a recueilli plus de 250 participations d'organisations et de particuliers.

Ces dernières années, le gouvernement du Canada a lancé divers programmes et initiatives pour améliorer le réseau de large bande au Canada et atteindre les objectifs établis par le CRTC.

- En 2016, le CRTC a créé un fonds doté de 750 millions de dollars à partir de contributions des principaux fournisseurs de services de télécommunications afin de financer des projets de déploiement dans des zones où les objectifs établis n'ont pas été atteints. Toutefois, la Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-377, émise le 27 septembre 2018, a abaissé l'objectif, exigeant des projets admissibles au fonds qu'ils donnent accès à une vitesse de téléchargement de 25 Mb/s et à une vitesse de téléversement de 5 Mb/s, comparativement à 50 Mb/s et 10 Mb/s respectivement auparavant. Le CRTC a précisé que l'utilisation de ces critères de vitesse aurait « vraisemblablement pour effet que les projets visant des régions mal desservies offririraient un service d'accès Internet à large bande que la majorité des Canadiens utilisent aujourd'hui ». En 2019, dans l'Avis de consultation de télécom CRTC 2019-191, le CRTC lançait un appel de demandes de financement au titre de ce fonds.
- En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 500 millions de dollars sur cinq ans pour donner accès aux services internet à large bande aux personnes vivant dans les régions rurales et éloignées grâce au programme « Brancher pour innover ».
- Dans son budget de 2018, le gouvernement fédéral a annoncé un engagement de 100 millions de dollars sur cinq ans en vertu du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) afin de financer des projets axés sur les satellites en orbite basse et les services internet à large bande de nouvelle génération dans les régions rurales.
- Dans son budget de 2019, le gouvernement s'est engagé à ce que 95 % de la population canadienne ait accès aux objectifs de vitesse annoncés par le CRTC (50/10 Mbps) d'ici 2026 et 100 % d'ici 2030. Il a également proposé diverses initiatives pour atteindre ces objectifs, dont un financement de 1,7 milliard de dollars sur 13 ans au titre du nouveau Fonds pour la large bande universelle.

Pourtant, à ce stade, aucun plan de mise en œuvre n'a encore été élaboré pour atteindre ces objectifs.

Les Canadiennes et les Canadiens comptent parmi les principaux usagers mondiaux de la technologie de télécommunications : 86 % d'entre eux ont une connexion à large bande à leur domicile [Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI), 2019], et les abonnements de téléphonie mobile totalisent presque 32 millions (CRTC, 2019). Cependant, en dépit de ces réalités, comme indiqué ci-dessus, le secteur est également l'un des plus réglementés des pays du G7, en investissements intérieurs et internationaux comme au plan concurrentiel. Au Canada, trois fournisseurs administrent la majorité des services et des fonctions de télécommunications. Les petits acteurs du marché n'arrivent pas à pénétrer sur le marché et ceux qui sont réellement compétitifs sont bloqués.

### **Concurrence dans le secteur des télécommunications**

Les exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) sont des revendeurs de capacités du réseau (Cutean, 2019). Ils louent ou achètent en gros des capacités de réseau excédentaires aux

principaux fournisseurs et revendent des services aux clients. La partie du spectre qu'ils louent n'est pas utilisée par les gros opérateurs. Les ERMV peuvent donc proposer des services à des tarifs plus compétitifs.

Les ERMV ne sont pas des concurrents directs des gros opérateurs. Ils se servent de l'infrastructure existante et de parties du spectre détenues par ces opérateurs. Cependant, si leurs services ne sont généralement pas aussi développés que ceux des opérateurs traditionnels, leurs tarifs peuvent être très concurrentiels. Dans certains cas, les ERMV sont connus pour pouvoir proposer des services comparables à des tarifs parfois inférieurs de 75 % à ceux des grands opérateurs (Cutean, 2019).

Reconnaissant que les ERMV sont de réels concurrents dans le secteur, sans être autorisés à exercer au Canada, en mars 2018, le gouvernement fédéral a demandé au CRTC de revoir ses politiques et règlements relatifs à la concurrence. Le CRTC a réaffirmé, toutefois, qu'il s'en tenait à sa décision d'origine, à savoir ne pas autoriser les ERMV à pénétrer sur le marché canadien des télécommunications, ajoutant que leur entrée saperaient les investissements dans l'infrastructure déjà effectués par les principaux opérateurs et « introduirait une incertitude réglementaire sur le marché » (Behar, 2018). En conséquence, encore aujourd'hui, la majorité des services de réseaux et sans fil continuent d'être administrés par les trois principaux fournisseurs de télécommunications : Rogers, Bell et Telus.

Parallèlement, cette situation pose aussi des défis à l'échelle internationale. Le Canada applique les restrictions réglementaires les plus strictes des pays du G7 en matière d'investissement direct étranger (Zhenzhen, 2019), et le secteur des télécommunications est l'un des mieux gardés. Des barrières juridiques et économiques de taille empêchent l'investissement direct. Jusqu'en 2012, l'entrée des investissements étrangers dans le secteur canadien des télécommunications était conditionnée à la présence de 80 % de Canadiens au conseil d'administration (Cutean, 2019). Sur fond de polémique croissante concernant les prix à la consommation, le gouvernement du Canada (2012) a adopté une nouvelle politique permettant la propriété étrangère de petites entreprises représentant moins de 10 % de part de marché. Toutefois, malgré ce changement, l'investissement étranger reste difficile dans ce secteur, car les principaux fournisseurs ont l'avantage de détenir l'infrastructure en place.

La pandémie de COVID-19 a montré que la connectivité numérique était essentielle à la résilience et à la continuité des activités en temps de crise. Les petits fournisseurs de services de télécommunications concurrentiels ont récemment tenu à préciser que « des barrières artificielles, sous forme de coûts et de délais, s'opposent au déploiement de la large bande dans les petites villes et les zones rurales. Ces barrières semblent plutôt dues à l'intention des fournisseurs principaux d'éliminer la concurrence sur les petits marchés » (Gallant, 2020). En phase de reprise, il serait judicieux, du point de vue économique, d'adopter des politiques qui accélèrent le déploiement de la large bande et la rendent disponible, accessible, pertinente et abordable pour tous. Cet objectif peut être atteint en autorisant de nouveaux entrants comme les ERMV concurrentiels ou SpaceX à entrer dans le secteur canadien des télécommunications. Le Canada pourrait ainsi renouer avec la croissance économique en s'appuyant sur son infrastructure de télécommunications.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Travailler avec les gouvernements et les organismes municipaux, provinciaux et territoriaux afin de fournir un financement à large bande qui contribueront à maximiser le capital pour un accès plus large à Internet.
2. Lancer rapidement le nouveau Fonds universel pour la large bande afin d'étendre l'accès à large bande à un prix abordable aux communautés en difficulté afin qu'elles soient bien placées pour la reprise économique.
3. Inclure des experts et des intervenants des régions éloignées et rurales dans les discussions nationales et lors de l'évaluation des programmes et politiques fédéraux.

# 21. Accélérer la croissance du secteur de la santé et de la biotechnologie au Canada

## DESCRIPTION

À l'heure actuelle, le marché du secteur de la technologie médicale au Canada (hôpitaux et fournisseurs de soins de santé) est incapable d'accéder à ces innovations et de les adopter en raison de pratiques d'approvisionnement désuètes qui mettent l'accent sur le coût le plus bas par rapport à l'efficacité. Par conséquent, les Canadiens n'ont pas accès en temps opportun aux technologies et aux solutions qui peuvent permettre de meilleurs résultats à un moindre coût, et l'industrie nationale des technologies médicales est incapable de prospérer au Canada. Le gouvernement fédéral, dans le cadre de son initiative Investir dans le Canada, s'est fixé comme objectif de doubler la taille de toutes les entreprises de la santé et des sciences biologiques de 900 à 1 800 d'ici 2025. Nous croyons que la meilleure façon d'y parvenir est d'adopter les principes des soins de santé fondés sur la valeur (VBHC) dans les systèmes de santé canadiens.

## CONTEXTE

Pendant de nombreuses années, sous les gouvernements successifs - tant au niveau fédéral que dans de nombreuses provinces -, on a reconnu le potentiel inexploité d'une solide industrie de la technologie médicale au Canada. Le secteur de la technologie médicale est déjà un moteur important de l'activité économique, car il emploie environ 35 000 Canadiens dans plus de 1 500 établissements corporatifs. Le Canada compte plusieurs grappes importantes axées sur la technologie médicale, notamment Innovation Boulevard (C.-B.), Health City Edmonton (AB), MaRS Health, Health Innovation Hub and Medical Innovation (ON) et Eastern Health Innovation Ecosystem (NL) pour ne citer qu'un peu. Le potentiel de croissance et d'influence de ce secteur sur les économies du pays est énorme. Bien que le Canada dépense beaucoup plus que la moyenne de l'OCDE pour les soins de santé dans son ensemble, il dépense bien en dessous de la moyenne (~ 3%) en technologie médicale par rapport à un ensemble encore plus large de pays comparables. En examinant la proportion des dépenses de santé spécifiquement consacrées à la technologie médicale, l'Institut canadien des politiques de santé place le Canada au 60e rang sur 72 pays et au 23e rang sur 25 de ses pairs de l'OCDE, avec l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni et Israël devant nous, entre autres.<sup>69</sup>

En juillet 2015, le gouvernement fédéral a reçu un rapport, Unleashing Innovation Excellent Healthcare for Canada, présenté par un groupe d'experts nommé par le gouvernement, le Comité consultatif sur l'innovation en santé. Dans ce rapport, plusieurs recommandations ont été formulées qui décrivaient comment libérer le plein potentiel du secteur au profit des systèmes de santé et des patients partout au Canada. Ces recommandations se sont concentrées sur les catalyseurs suivants du VBHC :

- Engagement et autonomisation des patients

<sup>69</sup> [https://gallery.mailchimp.com/ee57ed699fe269d23646e430e/files/7c63e00e-8602-4d3c-88d5-6734fdf94aa0/MEDEC\\_Optimus\\_Research\\_Paper\\_Final.pdf](https://gallery.mailchimp.com/ee57ed699fe269d23646e430e/files/7c63e00e-8602-4d3c-88d5-6734fdf94aa0/MEDEC_Optimus_Research_Paper_Final.pdf) p. 13

- Intégration des systèmes de santé avec modernisation des effectifs
- Transformation technologique via la santé numérique et la médecine de précision
- Meilleure valeur de l'approvisionnement, du remboursement et de la réglementation
- L'industrie comme moteur économique et catalyseur de l'innovation

Par la suite, en septembre 2018, le gouvernement a reçu un rapport de sa Table de stratégie économique sur la santé et les biosciences qui faisait écho à bon nombre des mêmes recommandations qui soutiendraient le secteur, tout en cherchant également à garantir simultanément aux Canadiens l'accès à un système de soins de santé moderne.

À ce jour, peu des recommandations de l'un ou l'autre des comités ont été pleinement adoptées par le gouvernement fédéral.

Les deux rapports soulignent la sous-performance du secteur canadien des soins de santé en ce qui concerne les dépenses par rapport aux pays pairs. Ils contenaient tous deux également des références à un état futur dans lequel les principes de soins de santé fondés sur la valeur sont activés - ce qui ferait passer les systèmes de santé de leur concentration sur les coûts les plus bas à la prestation des meilleurs résultats pour les Canadiens. Un système aligné sur la valeur permettrait également de libérer le potentiel du secteur de la santé déjà novateur au Canada, menant à la croissance du secteur et à une meilleure qualité des traitements et des soins dans tout le pays.

L'émergence de la pandémie du COVID-19 au Canada a également démontré que les systèmes de santé de notre pays et le secteur de la technologie médicale sont capables de réagir et de s'adapter rapidement aux nouvelles idées et technologies pour améliorer l'efficacité du système, l'accès et les soins aux patients. Le Canada doit continuer sur la lancée du déploiement d'outils numériques de santé et d'analyse créés par nécessité pendant cette crise (p. Ex. Visites médicales virtuelles, surveillance à distance des patients, etc.). L'amélioration de l'accès aux soins de santé est essentielle non seulement pour une économie plus efficace , mais elle contribue également à une croissance économique inclusive.

La technologie médicale est désormais plus connectée que jamais. La capacité des appareils à fournir des données et des informations significatives aux patients et aux prestataires est sans précédent. Le Canada a une formidable occasion de jouer un rôle de chef de file dans ce secteur en s'assurant que nos systèmes de santé peuvent tirer parti des innovations développées à l'échelle locale et internationale. Dans la nature opérationnelle actuelle des processus d'approvisionnement, l'innovation du fournisseur ne peut pas être prise en compte pendant le processus de décision. En fournissant un cadre qui met l'accent sur la valeur plutôt que sur le volume, le Canada peut être un chef de file mondial du secteur et permettre l'adoption de technologies qui peuvent répondre à nos besoins de soins de santé les plus pressants. À leur tour, ces technologies et solutions peuvent être promues et adoptées dans le monde entier .

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Assumez un rôle de chef de file en créant une vision des soins de santé fondés sur la valeur au Canada qui aidera les gouvernements provinciaux et territoriaux à élaborer des stratégies VBHC au sein de leurs propres systèmes.
2. Engager des fonds pour soutenir les systèmes de santé provinciaux et territoriaux lors de leur transition vers des systèmes fondés sur les valeurs. Ce financement devrait être orienté dans les domaines suivants:
  - a. Soutenir l'adoption de l'approvisionnement basé sur la valeur
  - b. Essais dans les modèles de prestation basés sur les résultats
  - c. Recherche translationnelle pour disperser et mettre à l'échelle les nouvelles innovations dans les modèles de prestation de soins et de paiement
3. Jouez un rôle de rassembleur pour favoriser l'innovation du côté de la demande. Plus précisément, le gouvernement devrait:
  - a. Appel à des solutions innovantes pour aider à résoudre les problèmes liés aux déterminants sociaux de la santé (comme cela a été le cas lors de la pandémie COVID-19), y compris ceux liés à la pauvreté, à la santé mentale et aux dépendances.
  - b. Encourager les consommateurs et les institutions à adopter les innovations qui peuvent aider à répondre aux problèmes de société
  - c. Favoriser l'innovation axée sur les utilisateurs qui répond aux besoins du marché tant du côté de la production que de la consommation
  - d. Collaborer avec l'industrie, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, lors de la définition de cadres harmonisés d'information sur la santé.

## 22. Aider les petites entreprises à minimiser le risque et à récupérer en cas de cybercriminalité

### DESCRIPTION

Le coût et l'entretien des mesures de cybersécurité sont prohibitifs pour les petites et moyennes entreprises (PME) dans tous les secteurs de l'économie canadienne. Des solutions existent, mais l'enjeu consiste à encourager les entreprises à les intégrer pour protéger leurs données.

### CONTEXTE

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la question de la cybersécurité est d'autant plus pertinente qu'un plus grand nombre d'entreprises sont en train d'intégrer le commerce électronique et des applications sur le Web dans leur stratégie de survie et pour améliorer l'expérience en boutique.

L'Internet est la route sur laquelle la plupart des échanges commerciaux ont lieu au XXI<sup>e</sup> siècle et bien que les entreprises soient responsables de leur propre portion de cette route une aide est nécessaire pour en assurer l'entretien.

L'économie canadienne se compose principalement de PME (98 %) qui représentent environ 51 % du PIB canadien et il y a des raisons d'être inquiet. En encourageant l'adoption de solutions de cybersécurité, le gouvernement fédéral peut assurer que les PME sont non seulement protégées, mais peuvent récupérer rapidement et efficacement en cas d'attaque.

En 2017, la Chambre de commerce du Canada (CCC) a publié un rapport intitulé « Cybersécurité au Canada : « La principale préoccupation des PME concerne les ressources, alors que la plupart ont peu ou pas de ressources financières ou humaines (expertise technique) pour relever les défis posés par la cybercriminalité. Donc, elles sont peu enclines à investir dans la protection.

Le rapport de la CCC explique les trois principales raisons pour lesquelles les criminels ciblent les petites entreprises :

1. Face à un manque de ressources, elles sont moins équipées pour gérer une attaque.
2. Les pirates informatiques veulent les informations de carte de crédit, la propriété intellectuelle, les renseignements permettant d'identifier une personne qui sont souvent moins surveillés sur un système de petite entreprise.
3. Les partenariats avec les petites entreprises, faisant partie de la chaîne de valeur, et les grandes entreprises fournissent un moyen détourné d'accéder aux véritables cibles d'un pirate.

Les petites entreprises sont victimes de 28 %, des violations de la confidentialité, soit environ un tiers des cas. Dans 52 % des cas, l'auteur de la violation de confidentialité cherche des informations pour obtenir dans la plupart des cas un avantage financier (86 %). Ces personnes

malveillantes attaquent les appareils des utilisateurs, les serveurs de courriel et les personnes (attaques sociales) et subtilisent des données. Une revue générale de divers sites et ressources révèle que la pandémie de COVID-19 donne davantage de possibilités aux fraudeurs, à un moment où les entreprises se limitent aux coûts élémentaires.

Au Canada, le coût moyen d'une violation de la confidentialité de données a légèrement baissé, passant de 4,74 millions de dollars en 2018 à 4,44 millions de dollars en 2019, ce qui représente le 4e montant le plus élevé par rapport aux autres régions dans le monde. À l'échelle mondiale, le coût moyen de la violation de la confidentialité des données a augmenté de 3,92 millions de dollars.

Étant donné les chiffres et les trois points susmentionnés, on comprend aisément pourquoi il est important pour l'économie canadienne d'aider les PME à se protéger. En novembre 2018, l'Agence du revenu du Canada a mis en place des incitatifs à l'investissement accéléré qui permettent à une entreprise de déduire jusqu'à 4 400 \$ dans les deux premières années suivant l'achat d'équipement en vertu du tableau 3. Même si cette mesure a bien été accueillie dans la situation actuelle, elle n'est pas suffisante.

Par ailleurs, au fur et à mesure que les entreprises se remettent des effets de la pandémie de COVID-19, la Feuille de route vers la reprise du Réseau de résilience des entreprises canadiennes (<https://www.reseauderesilienceedesentreprisescanadiennes.ca/>) recommande que le gouvernement lance des programmes, du financement et des mesures incitatives pour que les entreprises de toutes tailles et dans tous les secteurs adoptent les technologies afin d'améliorer la productivité canadienne.

Nous commençons à voir ces mesures se déployer au fur et à mesure que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'assoient à la table avec des ressources comme le programme Digital Main Street. Lorsqu'il met sur pied ces programmes, le gouvernement doit s'assurer que des mesures de cybersécurité sont incluses et répertoriées dans les paramètres du programme.

La cybersécurité est un élément important des plans de continuité des opérations et d'urgence. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir la nécessité pour les petites entreprises d'être conscientes de leur vulnérabilité en ligne, de la comprendre et de faire des ajustements. Les recommandations suivantes favorisent la mise en place d'un cadre pour y parvenir.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Autorise les PME à radier la totalité de leurs investissements dans les logiciels de cybersécurité, le matériel et autres coûts (services de soutien et frais d'impartition) pendant l'année où ces investissements sont faits.
2. Intègre des paramètres de mesures de cybersécurité dans la mise sur pied de programmes incitant les PME à accroître leur présence virtuelle.

3. Lance des programmes de certification en cybersécurité destinés aux PME et offre des incitatifs financiers pour suivre ces programmes.

## NOTES

<sup>70</sup>, <sup>71</sup>, <sup>72</sup>, <sup>73</sup>

---

<sup>70</sup> <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/entreprise-individuelle-societe-personnes/declarer-vos-revenus-depenses-entreprise/reclamer-deduction-amortissement/incitatif-investissement-accelere.html#Restrictions>

<sup>71</sup> <https://www.bdo.ca/fr-ca/insights/tax/tax-articles/taking-advantage-proposed-accelerated-depreciation-rules/>  
Rapport 2019 sur le coût d'une violation de la confidentialité des données, IBM et Ponemon Institute.  
<https://databreachcalculator.mybluemix.net/executive-summary>. Page consultée le 18 juin 2020.

<sup>73</sup> 2020 Data Breach Investigations Report. Verizon. <Https://enterprise.verizon.com/resources/reports/dbir/> (en anglais)  
Page consultée le 18 juin 2020.

## 23. Le rôle des gouvernements pour une infrastructure numérique robuste dans le monde post-pandémique

### QUESTION

Les infrastructures numériques et de données sont un pilier important pour créer un moteur de l'innovation et de la création de richesse. La COVID-19 a accéléré le passage à la numérisation et a mis en évidence les nombreux avantages en un court laps de temps.

Malheureusement, la COVID-19 représente également un choc et un fardeau économiques énormes. Selon les experts, une reprise sera nécessaire au cours des 18 à 24 prochains mois afin de ramener la production à son niveau d'avant la crise.

### CONTEXTE

Pour renforcer notre position à court terme, nous pouvons nous appuyer sur les enseignements tirés de la COVID, qui ont permis de renverser les effets négatifs de la pandémie pour accélérer l'utilisation des technologies et des réseaux de communication. Nous avons vu à quelle vitesse les gens peuvent s'adapter et comment des centaines de millions de personnes ont accéléré l'utilisation des outils numériques pour rester connectés, productifs et en bonne santé.

Pendant la majeure partie de la décennie, la transformation numérique a été le principal moteur du changement organisationnel. Le passage des technologies de l'information traditionnelles à l'informatique en nuage, l'expansion du commerce de détail et des services bancaires dans l'espace mobile, l'essor de l'apprentissage machine, de l'intelligence artificielle et de l'automatisation intelligente, l'amélioration de la sécurité et de la fiabilité des transports publics grâce à l'entretien préventif et la croissance d'Internet des objets ont été, parmi d'autres technologies massivement transformatrices, au cœur d'un saut générationnel évolutif. Il n'est donc pas surprenant que ces mêmes technologies aient permis aux entreprises, aux gouvernements, aux systèmes de santé, aux entreprises technologiques, aux étudiants et aux travailleurs de s'adapter aux bouleversements provoqués par la pandémie.

Notre capacité à nous adapter si rapidement dans ces conditions sans précédent ne fait que souligner la nécessité cruciale pour les gouvernements de continuer à investir dans la technologie numérique, dans des réseaux de communication à haut débit robustes, dans l'innovation et dans une infrastructure connectée.

Dans le cadre du plan de relance, la chambre de commerce d'Oakville estime que tous les paliers de gouvernement devront améliorer les connexions numériques et les services électroniques entre les entreprises, les employés, les citoyens et le gouvernement afin de créer un climat attrayant pour les investissements des entreprises et la création d'emplois pour la croissance économique.

L'infrastructure numérique nous permet de relier les personnes et les lieux, d'améliorer la productivité, d'augmenter la croissance économique, de créer des communautés saines et plus sûres grâce aux précieuses informations obtenues par l'analyse des données et les nouvelles technologies.

Il en résultera notre capacité à résoudre des problèmes complexes, à améliorer la durabilité de nos villes, à fonder de nouvelles entreprises, à créer de nouveaux emplois et à opérer un changement radical favorisant la compétitivité de notre région.

Une économie de plus en plus numérique nécessitera des investissements importants dans des réseaux sophistiqués, la cybersécurité et l'électronique. Elle obligera également les entreprises à adopter de nouvelles technologies et de nouveaux modèles commerciaux pour interagir avec les clients, les consommateurs et les employés.

Environ 2,5 milliards de personnes sont connectées à Internet aujourd'hui, soit un tiers de la population mondiale; on prévoit qu'il y aura environ 4 milliards d'utilisateurs d'ici 2020, soit plus de la moitié de la population mondiale.

L'accès continu à l'information, au commerce et à la communication est devenu une réalité quotidienne pour des milliards de personnes et le deviendra bientôt pour des milliards d'autres. Alors qu'Internet fait sentir tout son poids dans des domaines à fort impact comme les soins de santé, l'éducation et les services publics, l'accès aux services numériques ne fera que devenir plus essentiel pour tous dans les années à venir.

L'économie numérique connaît une croissance de plus de 10 % par an, nettement plus rapide que l'économie dans son ensemble. Dans les marchés émergents, l'économie d'Internet connaît une croissance de 12 à 25 % par an, et elle a un impact social et politique, mais aussi économique, de grande portée. Dans le monde entier, elle est une source de croissance et, souvent, d'emploi de plus en plus importante.

Les gouvernements, les entreprises et les autres parties prenantes, y compris les établissements d'enseignement supérieur, doivent s'engager à prendre des mesures à court, moyen et long terme pour promouvoir la croissance des services numériques et de l'économie numérique.

Toutes les parties prenantes peuvent établir des plans complets et ambitieux qui tracent la voie vers la connectivité à large bande pour tous. Pour que l'élargissement de la connectivité devienne une réalité, il faut que les secteurs privé et public s'engagent en permanence à investir et à innover, et qu'ils comprennent l'importance de maintenir la fluidité du trafic numérique. Les gouvernements, en particulier, doivent reconnaître le rôle plus large que les services numériques peuvent jouer dans le développement et la croissance économiques; l'économie numérique est bien plus qu'une source potentielle de recettes fiscales.

La pandémie de COVID-19 a également accéléré la transformation numérique des entreprises. Elle nous a aussi montré à quelle vitesse le travail lui-même peut changer. La capacité d'adaptation, la flexibilité et l'engagement en faveur de la formation continue seront essentiels, en particulier au moment où les entreprises et des secteurs entiers se reposent dans un

monde hautement numérique, axé sur les données, et recherchent les talents qui les aideront à réussir.

Pour les entreprises et les pouvoirs publics, le moyen de rester compétitifs consiste à améliorer leurs compétences leur permettant de constituer une main-d'œuvre prête pour l'avenir; pour les particuliers, c'est un moyen de conserver leurs compétences et de rester prêts pour l'avenir. En investissant délibérément et de manière significative dans l'apprentissage, les organisations et les employés disposeront des connaissances, des compétences et des capacités nécessaires pour travailler efficacement dans un monde numérisé et automatisé.

Le Centre for Mobile Innovation (CMI) du Sheridan College d'Oakville est un centre de recherche technologique, de commercialisation et de diffusion des connaissances axé sur l'informatique mobile, avec un accent particulier sur la santé mobile (mHealth). Le CMI a été créé pour répondre aux besoins du secteur et de la communauté, tout en favorisant la formation technique et entrepreneuriale de la prochaine génération.

Grâce aux équipes de professeurs et d'étudiants chercheurs du CMI qui travaillent directement avec le secteur sur des projets de recherche appliquée, Sheridan contribue à faire avancer le développement de produits et les débouchés commerciaux qui en découlent pour les entreprises locales, ainsi que les avantages sanitaires et sociaux en aval pour les communautés qu'elle dessert.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en place des programmes multijuridictionnels, et poursuive les financements et les incitations pour la numérisation dans tous les paliers de gouvernement afin d'améliorer la productivité et la reprise économique du Canada.
2. S'engage à prendre des mesures qui favorisent la croissance à long terme de l'économie numérique, notamment en supprimant les obstacles à l'élargissement des infrastructures numériques et en modernisant les politiques afin d'encourager l'investissement et l'innovation dans l'ensemble de l'écosystème Internet.
3. Crée une obligation d'appliquer les fonds de relance en incluant la numérisation dans le cadre des livrables.
4. Crée des mécanismes de financement pour les établissements d'enseignement primaires, secondaires et postsecondaires afin de mettre en place des programmes de culture numérique pour s'assurer que la main-d'œuvre soit prête pour l'avenir, et investir dans la recherche et la formation aux compétences numériques pour répondre aux futures demandes de main-d'œuvre.

## 24. Accorder la priorité aux investissements ciblés des gouvernements F / P / T dans les infrastructures en période de pandémie: un soutien pour une économie durable et en croissance

### DESCRIPTION

La pandémie du COVID-19 a illustré le besoin fondamental et l'importance d'une infrastructure de santé publique robuste, qui comprend une infrastructure et des services de laboratoire non seulement pour protéger la santé des Canadiens, mais aussi pour répondre rapidement à tout pathogène ou besoin existant ou émergeant. Il n'y a pas d'économie sans santé et le reconnaître est essentiel.

Cette pandémie a également mis en évidence des problèmes avec le Système national de stockage d'urgence (SNSE) du Canada. Il a été audité pour la dernière fois en 2010 et un problème de fournitures périmées a été noté et persiste à ce jour. Les stocks de fournitures d'urgence sont coûteux à entretenir et la gestion des fournitures périmées génère un gaspillage financier et matériel substantiel.

### CONTEXTE

Pendant longtemps, les laboratoires ont été considérés comme le «champion silencieux» des soins de santé, influençant plus de 80% des décisions cliniques, tout en ne représentant qu'environ 2 à 4% des dépenses totales de santé. Par rapport aux autres disciplines, les systèmes de santé du monde entier et du Canada ont sous-investi dans l'infrastructure de laboratoire malgré un «rapport qualité-prix» élevé. Dans cet espace, des investissements raisonnables génèrent des rendements importants pour les systèmes de santé et pour les patients tout en aidant à déplacer l'attention de la guérison vers la prévention. Il est important de rappeler à notre gouvernement que le développement et le soutien des infrastructures de soins de santé ne doivent pas nécessairement être une dépense du secteur public. Les projets d'infrastructure P3 dans ce secteur peuvent être structurés et mis en œuvre en tant que P3 du secteur privé «payés pour», où de nouvelles infrastructures peuvent être conçues, financées, construites, exploitées et entretenues par le secteur privé pour le bénéfice de la santé publique, les objectifs de politique publique et surveillance étroite du gouvernement.

Les efforts devraient également aller au-delà des investissements directs liés au COVID-19 et vers des technologies ou des solutions habilitantes qui permettent aux systèmes de santé et aux professionnels de la santé de s'adapter à la nécessité de trouver de nouvelles méthodes de travail. Pour n'en nommer que quelques-uns, ces domaines vont de l'augmentation des tests «au point de service» qui permet d'effectuer les tests «plus près de chez eux», à la pathologie numérique ou aux outils d'aide à la décision clinique basés sur le cloud qui permettent aux

cliniciens d'effectuer leur travail à distance, et des composants d'interopérabilité informatique afin que les ensembles de données générés puissent être exploités efficacement.

Après la nouvelle pandémie de grippe A (H1N1) en 2009, une analyse américaine a mis en évidence des problèmes survenus dans la chaîne d'approvisionnement des EPI. De nombreuses organisations ont considérablement augmenté leurs commandes pour constituer leurs propres stocks et, lorsque les commandes étaient annulées ou partiellement exécutées, elles passaient des commandes auprès de plusieurs fournisseurs. Lorsque le gouvernement a tenté d'aider à coordonner une réponse, des défis considérables ont surgi; l'offre et la demande ne pouvaient être prédites car il n'existait pas de système de commande centralisé pour fournir des données sur l'offre et la demande, et les vendeurs privés ont résisté au partage de leurs données par crainte de la concurrence. Ces défis ont conduit à des recommandations pour surveiller l'utilisation des EPI et centraliser les informations de commande.

À l'instar du Canada, les États-Unis maintiennent leur stock national stratégique (SNS) pour coordonner les interventions d'urgence. Un examen du SNS a également révélé des dépenses élevées en raison des fournitures expirant avant qu'elles ne puissent être utilisées . Pour réduire l'impact de l'expiration des stocks, les États-Unis ont choisi de prolonger les dates d'expiration au-delà des dates affichées par le fabricant. Bien que cette approche puisse être efficace à court terme, elle n'a pas résolu le problème d'expiration.

Un audit de l'Australian National Medical Stockpile (ANMS) a révélé que les stratégies de stockage de l'Australie sont inutiles et coûteuses. Au cours des 10 années précédant cet audit, les Australiens ont investi 750 millions de dollars dans l'ANMS. Sur ce montant, près de 250 millions de dollars de stock sont arrivés à expiration, générant des coûts d'élimination de 75 millions de dollars. La stratégie de maintenance des stocks de l'Australie implique la rotation des stocks, le retour des stocks périmés et des prolongations de la durée de conservation.[1]

Il est plus que temps que le Canada adopte une nouvelle stratégie de stockage à long terme - une stratégie qui utilise les données sur l'offre et la demande, veille à ce que les approvisionnements soient utilisés avant leur expiration et est financièrement responsable.

Ces lacunes nuisent au succès du milieu des affaires canadien. Il y a clairement un problème de santé national à traiter, donc mettre en évidence les conséquences qu'il a servira de guide vers des recommandations judicieuses pour l'avenir.

Près de trois mois depuis que les gouvernements provinciaux ont ordonné la fermeture d'entreprises non essentielles dans le but de ralentir la propagation du COVID-19, beaucoup, en particulier les petites entreprises, sont aux prises avec de fortes baisses de revenus. La baisse des revenus oblige certaines entreprises à s'endetter pour rester à flot. Certains propriétaires d'entreprises demandent un allégement gouvernemental supplémentaire ou révisé. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a suivi l'état des petites entreprises tout au long de la pandémie. L'enquête la plus récente, basée sur un échantillon de plus de 4 000 entreprises, a révélé que 40% des personnes interrogées ont vu leurs revenus baisser de 70% ou plus, tandis que 70% ont vu leurs revenus baisser d'au moins 30%. Environ 34 pour cent des répondants ont déclaré être en retard dans les paiements de factures importants, comme le

loyer, les cartes de crédit ou les fournisseurs critiques. Le nombre grimpe à 47 pour cent dans le secteur de l'hôtellerie. Et plus d'un quart de toutes les entreprises ont répondu que leur plus grande inquiétude était de devoir fermer définitivement leur entreprise.

Les nouvelles réalités de la pandémie du COVID-19 créent également une détresse économique et financière majeure pour les consommateurs de tout le pays. De nombreux emplois dans l'économie canadienne sont déjà touchés ou menacés.

En faisant ces investissements, le Canada récolterait des avantages bien au-delà de la riposte actuelle à la pandémie, car la valeur de la santé publique grâce à une infrastructure de laboratoire robuste et un NESS complet mis en évidence pendant la crise devrait être mise à profit à grande échelle dans tous les états de santé et de maladie. Par conséquent, et en plus de viser une meilleure santé pour les Canadiens, notre économie serait moins vulnérable à une autre pandémie et / ou à toute crise liée à la santé, comme nous l'avons vu dans le passé.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Accorde la priorité et cible les investissements directs supplémentaires du gouvernement fédéral dans la santé publique, l'infrastructure des laboratoires et Sécurité publique Canada pour assurer une préparation accrue en prévision de futures vagues potentielles de la COVID-19 ou d'autres pandémies et pour atténuer les risques à mesure que le redémarrage économique est entrepris.
2. Effectue un examen du SNSE et l'intègre à l'offre commerciale afin de minimiser l'offre excédentaire, l'expiration des stocks et les coûts d'élimination en ayant recours aux données sur la demande et au système national de stockage par l'intermédiaire d'une société de la couronne ou d'un modèle sans but lucratif afin d'assurer la responsabilité et l'efficacité financière.

## 25. Mesures de soutien pour favoriser la croissance du secteur canadien de la santé et des biosciences

### DESCRIPTION

À une époque où le monde traverse une crise sanitaire et des changements économiques sans précédent, le Canada, qui a déjà un excellent bilan en matière d'innovation en santé et en biosciences, a l'occasion d'aller encore plus loin. Le Canada occupe actuellement le quatrième rang parmi les centres mondiaux de santé et de biosciences . En prenant des mesures audacieuses, nous pouvons devenir une destination encore plus attrayante pour les investissements et les talents, ce qui nous permet de faire croître les entreprises de la santé et des biosciences afin d'améliorer la durabilité du système de santé et la prospérité à long terme du Canada.

### CONTEXTE

En novembre 2017, des tableaux de stratégies économiques sectorielles ont été lancés pour tirer parti du plein potentiel de ses innovations et accélérer le rythme de commercialisation des produits de santé et des biosciences. Plus de huit réunions ont eu lieu jusqu'en mars 2019. Une partie de la vision de la table de stratégie économique pour la santé et les biosciences comprend l'objectif de doubler la taille du secteur canadien de la santé et des biosciences d'ici 2025, tout en faisant du Canada un des trois principaux pôles mondiaux en: tirant parti et en faisant progresser les technologies innovantes; attirer et retenir des capitaux, des compétences et des talents; et assurer un écosystème dynamique qui libérera le plein potentiel du secteur et améliorera les résultats en matière de santé.

Concrètement, pour y parvenir, le Canada devra doubler ses exportations dans le secteur à 26 milliards de dollars. Il devra également doubler le nombre d'entreprises du secteur de la santé, qui est actuellement de 900, à 1 800. Enfin, il devra créer ou attirer 40 nouvelles entreprises à forte croissance dans le secteur de la santé et des biosciences, ce qui lui permettra également de doubler le nombre de ces types d'entreprises sur son territoire.

Cependant, pour faire progresser la compétitivité mondiale du Canada et atteindre nos objectifs de croissance, il est essentiel que nous nous attaquions aux processus qui étouffent la créativité et empêchent l'adoption d'innovations prometteuses dans le secteur. En effet, les tableaux de stratégie économique ont identifié un certain nombre d'obstacles à surmonter pour y parvenir: sur-réglementation, aversion au risque dans la culture des achats, pénuries de compétences, accès limité aux capitaux et systèmes de santé numériques actuels qui entravent la collecte de données.

Pour atteindre nos objectifs ambitieux pour le secteur, le gouvernement fédéral devra mettre en place des mesures fortes.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Adopter les cinq mesures proposées par les Tables de stratégies économiques du Canada pour la santé et les biosciences:
  - a. Accélérer l'adoption de l'innovation en utilisant l'approvisionnement fondé sur la valeur dans l'ensemble des systèmes de santé du Canada;
  - b. Concevoir des réglementations agiles en adoptant les meilleures pratiques internationales, en éliminant la duplication entre les juridictions et en réduisant les délais d'examen;
  - c. Exploiter la technologie numérique en créant une stratégie nationale de santé numérique comportant une plateforme de santé numérique interopérable;
  - d. Développer et attirer des talents de classe mondiale en équipant les Canadiens pour des emplois hautement qualifiés, en éliminant les obstacles à l'embauche et en rationalisant les programmes de compétences du gouvernement; et
  - e. Créer des entreprises phares en mobilisant des capitaux de stade avancé, en développant des entreprises à fort potentiel et en élargissant les incitations fiscales à la recherche et au développement.

## L'agriculture

### 26. Favoriser un marché des fruits et légumes canadiens plus vigoureux, plus sûr et durable

#### DESCRIPTION

Le marché des fruits et légumes frais au Canada dépend énormément des importations provenant des États-Unis, du Mexique et d'autres marchés étrangers. Cette dépendance rend les Canadiens vulnérables pour ce qui est de l'accès aux produits frais et à leur prix. La volatilité des prix et les effets des restrictions accrues à la frontière se sont déjà avérés problématiques et, en raison de la pandémie de COVID-19, la précarité de la situation s'est accentuée. La présente proposition de politique recommande des solutions sur la façon de renforcer le marché canadien et l'environnement de consommation.

#### CONTEXTE

Le marché des fruits et légumes au Canada et l'établissement des prix en la matière sont largement tributaires de la relation commerciale avec les États-Unis et le Mexique. La plupart des produits frais vendus au Canada sont importés. En 2018, la vente totale au détail de fruits et légumes frais produits sur le territoire national s'élevait en moyenne à 125 millions de dollars canadiens par mois, alors que les importations représentaient en moyenne environ sept fois ce montant. Le Canada importe environ 2 milliards de dollars en fruits et légumes du Mexique, soit près de 25 % des importations totales canadiennes de fruits et légumes. Il existe une forte intégration entre les chaînes d'approvisionnement horticoles mexicaines, américaines et canadiennes par le flux de produits alimentaires mexicains allant du Mexique vers le Canada en passant par les États-Unis (Somogyi, Nixon et Thomas-François 2019). Cette situation rend le marché canadien sensible aux effets de la dynamique ainsi créée sur les marchés de chacun des partenaires commerciaux.

#### Dépendance aux importations

La volatilité du prix des fruits et légumes au Canada s'est trouvée compromise par le passé en raison des dépendances commerciales et de facteurs comme la disponibilité de travailleurs étrangers temporaires, ce qui a un effet sur l'offre et la demande. Historiquement, la production alimentaire à la source, une chaîne logistique robuste et la demande n'ont pas posé de problèmes. Toutefois, les États-Unis ont renforcé au cours des dernières années l'application de mesures protectionnistes et ont œuvré à saper les accords commerciaux avec le Canada et le Mexique, y compris empêcher la mobilité et l'immigration de la main-d'œuvre ainsi que les déplacements transfrontaliers. Le resserrement de la frontière entre les États-Unis et le Mexique aurait des répercussions majeures sur le prix des fruits et légumes. Des estimations provenant des États-Unis laissent entendre que le prix des fruits et légumes pourrait augmenter de 20 à 40 % aux États-Unis et les répercussions sur le Canada s'aggravaient avec un approvisionnement moindre provenant de détaillants américains qui absorberaient la production de fruits américaine, laquelle serait autrement destinée au Canada (Somogyi et coll., 2019). Il semble que les magasins d'alimentation et les magasins au détail familiaux ont l'avantage, mais le

secteur du commerce alimentaire est exposé à une menace imminente liée à sa vulnérabilité face aux politiques américaines (Somogyi et coll., 2019) et cela s'applique au secteur des fruits et légumes frais.

Les frontières sont restées ouvertes aux échanges commerciaux bien après le début de la crise de la COVID-19; toutefois, des restrictions supplémentaires sur les déplacements transfrontaliers (y compris les délais dans le passage frontalier des camions) auront des répercussions considérables sur les entreprises tributaires des échanges commerciaux, comme celles du secteur des fruits et légumes (Richards et Rickard 2020). La perte d'accès aux importations américaines limitera de toute évidence les ventes au détail au Canada, aura des effets sur les prix et diminuera la variété des produits frais auxquels les Canadiens se sont habitués (Richards et Rickard 2020). En raison de notre dépendance aux importations, la disponibilité des produits sera déterminée par l'état de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes aux États-Unis (Richards et Rickard 2020). Par ailleurs, les importateurs, les grossistes, les distributeurs et les vendeurs au détail ressentiront des changements de comportement en matière de consommation (Richards et Rickard 2020).

### **Chaîne de distribution de la vente au détail sous pression**

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence supplémentaire sur les prix pour les entreprises de la restauration et les détaillants et, en fin de compte, pour les consommateurs de produits frais. À court terme, la fermeture des restaurants et des écoles a entraîné une disparition quasi complète de tout un réseau de distribution (Richards et Rickard 2020). « En date du 24 mars, le volume de produits frais dans la vente au détail était en hausse de 23,2 % par rapport à l'année précédente. Les prix unitaires dans le secteur de la restauration tendent à être plus élevés que dans la vente au détail, mais les dépenses dans chaque réseau sont à peu près identiques, cela représente donc un glissement d'à peu près 25 % en volume dans des chaînes d'approvisionnement qui sont fondamentalement différentes » (Richards et Rickard 2020:2.) Les distributeurs-grossistes dans le secteur de la restauration ne sont pas toujours ceux qui approvisionnent les détaillants; bon nombre d'entre eux sont approvisionnés directement par des expéditeurs-producteurs (Richards et Rickard 2020). Les distributeurs du secteur de la restauration verront clairement une baisse quasi totale de la demande, les distributeurs de la vente au détail doivent être plus efficaces dans le conditionnement, avoir un plus grand nombre de camions et vendre des volumes plus importants (Richards et Rickard 2020). À court terme, l'infrastructure de distribution propre au commerce de détail restera sous pression tout au long de la propagation de la maladie et mettra à l'épreuve pendant un certain temps les relations dans la chaîne d'approvisionnement (Richards et Rickard 2020).

### **Fruit et légumes non périssables - accumulation de stocks; répercussions éventuelles de la réaction des consommateurs et des détaillants face aux prix**

Les fruits et légumes non périssables, qui représentent 7 milliards de dollars dans la production canadienne, minent davantage le secteur des produits frais. De nombreuses raisons expliquent pourquoi les étagères de produits frais restent relativement bien approvisionnées, tandis que les denrées non périssables (surgelés et conserves) disparaissent rapidement, illustrant une divergence entre l'offre et la demande.

Plus particulièrement dans les derniers mois, les consommateurs font une réserve de fruits et légumes non périssables en réponse à la COVID-19. Ce comportement est susceptible de faire fléchir les ventes actuelles et futures de produits frais et d'avoir des répercussions sur la demande et les prix (Richards et Rickard 2020).

Aucun gonflement des prix n'a été signalé chez les vendeurs au détail pour les catégories d'articles dont les consommateurs font provision (Richards et Rickard 2020); toutefois, il est concevable qu'une hausse des prix au détail pour ces articles puisse à son tour générer une hausse de la demande de produits frais au fur et à mesure que la propagation du virus s'accentue ou si la situation se détériore (Richards et Rickard 2020). Une issue défavorable pour le consommateur

De plus, si les ménages font des substitutions entre les produits non périssables qu'ils ont stockés pendant la fin de l'hiver et le printemps 2020, cela pourrait avoir des effets non négligeables sur les marchés de fruits de légumes et conduire à toute une variété de réactions sur le marché vers le milieu de 2020 jusqu'à la fin 2020 (Richards et Rickard 2020). La consommation d'articles mis en réserve, par exemple, pourrait se produire en même temps que le début de la saison des récoltes de nombreux fruits et légumes produits au Canada, occasionnant une pression à la baisse des prix sur les marchés de fruits et légumes (Richards et Rickard 2020). Ce scénario serait particulièrement difficile pour les petits et moyens producteurs de fruits et légumes qui misent davantage sur les marchés locaux et régionaux pour vendre leurs produits (Richards et Rickard 2020). Une issue défavorable pour les PME productrices

#### **Répercussions de l'accroissement de la vente en ligne pour les détaillants de produits frais locaux indépendants**

Le passage à la vente de produits en ligne a fait un bond au fur et à mesure de la progression de la pandémie. Auparavant, seul 1,5 % des magasins d'alimentation vendaient leurs produits en ligne au Canada, ce chiffre est passé à plus de 9 % la troisième semaine de mars. Les chaînes de magasins d'alimentation rapportaient des commandes en ligne en hausse de plus de 300 %. Pour les détaillants de produits frais, il pourrait s'agir d'un véritable tournant où l'approvisionnement de produits frais s'étendrait au-delà des acheteurs technophiles réguliers en ligne aux acheteurs de denrées alimentaires en commerce de masse. Les petits magasins de quartier indépendants pourraient ne pas être capables de faire le poids dans un monde où les consommateurs réclament des solutions d'achat en ligne et de rivaliser avec des chaînes de magasin d'alimentation achetées par de grandes entreprises comme Whole Foods, rachetée par Amazon (Richards et Rickard 2020). La croissance des petites entreprises dans le secteur des produits frais pendant la période de reprise et d'essor de 2009 à 2020 a été alimentée par la dette, suscite déjà une vulnérabilité (Richards et Rickard 2020). Dans les périodes d'instabilité financière, seules les grandes entreprises stables ayant la capacité d'assurer le service de leur dette et de maintenir des relations commerciales malgré les pénuries de liquidités survivent (Richards et Rickard 2020). Il est indéniable que le potentiel d'accroissement des marges des grands détaillants du côté des consommateurs, des conditionneurs et distributeurs puissants du côté des grossistes et des exportateurs vendant sur le marché canadien sera plus important en l'absence d'une multitude de petites entreprises vigoureuses et compétitives marginales (Richards et Rickard 2020).

### **Argument pour intensifier le développement des marchés locaux et nationaux de produits frais**

Il existe au Canada un plaidoyer pour investir dans des débouchés et des aides permettant à la production locale et nationale de produits frais de combler l'écart entre l'offre et la demande des consommateurs et d'exercer une pression à la baisse sur d'éventuelles difficultés d'accès et de niveau de prix. Par exemple, le développement de la technologie connexe et la R et D permettront d'agir sur l'approvisionnement et les prix et présenteront également l'avantage de contribuer à rebâtir l'économie canadienne une fois la reprise amorcée après la pandémie. Il ne faut pas oublier les répercussions d'une chaîne d'approvisionnement alimentaire non sécurisée sur les Canadiens de la classe moyenne au revenu modeste en temps de crise économique provoquée par une pandémie et l'effet d'entraînement sur l'économie.

Les experts en politique alimentaire recommandent le passage du système de production alimentaire canadien à un modèle plus durable. Gisèle Yasmeen, directrice générale de Réseau pour une alimentation durable, affirme que les gouvernements devraient investir dans des infrastructures locales pour aider le Canada à atteindre ses objectifs sociaux et environnementaux tout en stimulant l'économie post-coronavirus. « [...] Des choses se passent sur le terrain qui donnent davantage de contrôle aux individus, aux petits producteurs, aux transformateurs, affirme Mme Yasmeen. C'est ce que nous devons mettre à profit pour aboutir au type de résilience dont nous avons besoin » (Emmanuel 2020). Simon Somogyi, titulaire de la chaire de l'industrie alimentaire de la Arrell Food Institute à l'Université de Guelph, recommande que le gouvernement canadien encourage un plus grand nombre de personnes à cultiver des fruits et des légumes chez elles en incitant la production en serre. Selon lui, les prix des fruits et des légumes sont ceux qui fluctuent le plus chaque année, et le ralentissement actuel de la production de cannabis est une occasion de réutiliser les serres vides (Emmanuel 2020b).

## **RECOMMANDATIONS**

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en place des mesures incitatives pour les PME locales et les détaillants indépendants de produits frais grâce à des allégements fiscaux pour les petites entreprises du secteur des produits frais;
2. Appuie les marchés de produits locaux et des réseaux gastronomiques en collaborant avec les intervenants du secteur comme le Réseau pour une alimentation durable afin d'élaborer des politiques ciblées pour favoriser la croissance, l'infrastructure et les chaînes logistiques des entreprises nécessaires;
3. Étudie un cadre de soutien et renforce les capacités de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris la chaîne de distribution au détail;
4. Investisse dans les technologies et la recherche et développement pour rendre la production locale plus efficace, compétitive et attrayante pour la main-d'œuvre;
5. Appuie le développement des compétences et de la formation pour l'emploi dans la production alimentaire locale;
6. Assure que les ententes commerciales favorisent notre secteur des produits frais.
7. Collabore avec l'agriculture intérieure et sous serre afin de déterminer le soutien supplémentaire nécessaire pour accroître la production alimentaire locale.

## NOTES

<sup>74</sup>, 75, 76, 77, 78, 79, 80

---

<sup>74</sup> iPolitics. Emmanuel, Rachel. 2020b. « WTO's agri-food commitment will help safeguard Canada's food security, says expert ». Consulté le 10 juin 2020 (<https://ipolitics.ca/2020/04/24/wtos-agri-food-commitment-will-help-safeguard-canadas-food-security-says-expert/>)

<sup>75</sup> iPolitics. Emmanuel, Rachel. 2020. « Opportunity to re-think food production in Canada amid COVID-19: report ». Consulté le 10 juin 2020 (<https://ipolitics.ca/2020/05/15/opportunity-to-re-think-food-production-in-canada-amid-covid-19-report>).

<sup>76</sup> Richards, Timothy J., et Rickard, Bradley, COVID-19 impact on fruit and vegetable markets, Reveu canadienne d'agroéconomie 2020; pp. 1-6. <https://doi.org/10.1111/cjag.12231>

<sup>77</sup> Richards, Timothy J., et Rickard, Bradley, COVID-19 impact on fruit and vegetable markets, Reveu canadienne d'agroéconomie 2020; pp. 1-6. <https://doi.org/10.1111/cjag.12231>

<sup>78</sup> Richards, Timothy J., et Rickard, Bradley, COVID-19 impact on fruit and vegetable markets, Reveu canadienne d'agroéconomie 2020; pp. 1-6. <https://doi.org/10.1111/cjag.12231>

<sup>79</sup> Éditorial dans la rubrique Opinion du Globe and Mail, Somogi, Simon, Nixon, Andrew et Thomas-Francois, Kimberly, 2019. « US-Mexico border dispute threatens Canadian food supply, grocery prices ». Consulté le 10 juin 2020 (<https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-us-mexico-border-dispute-threatens-canadian-food-supply-grocery/>).

<sup>80</sup> Richards, Timothy J., et Rickard, Bradley, COVID-19 impact on fruit and vegetable markets, Reveu canadienne d'agroéconomie 2020; pp. 1-6. <https://doi.org/10.1111/cjag.12231>

# 27. Sécuriser et stabiliser le secteur agricole et agroalimentaire du Canada pour assurer une prospérité à long terme après la COVID-19

## DESCRIPTION

La pandémie de COVID-19 a eu des effets néfastes sur le secteur agricole et agroalimentaire. De la production à la transformation et à toutes les étapes entre les deux, les entreprises ont été contraintes de fortement réduire leurs activités, voire de complètement les arrêter en raison des mesures prises pour empêcher la propagation du virus. Au fur et à mesure que l'économie canadienne entrera dans une phase de redressement, l'industrie aura besoin d'un soutien supplémentaire pour assurer sa compétitivité et sa prospérité à long terme. Parmi les autres mesures nécessaires, le secteur agricole et agroalimentaire aura besoin d'un processus réglementaire robuste et transparent en vue d'accroître sa durabilité environnementale et économique à long terme.

## CONTEXTE

Le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle crucial dans l'économie canadienne. Il emploie plus de 2,3 millions de personnes partout au Canada, représente 7,4 % du PIB canadien et contribue à un emploi canadien sur huit. Le secteur mérite nos louanges pour les efforts déployés tout au long de la pandémie de COVID-19 à approvisionner les Canadiens en nourriture de manière sécuritaire, saine et sûre. Des agriculteurs aux détaillants et dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement entre les deux, le secteur a démontré sa capacité apparemment illimitée de créativité, d'adaptabilité et de travail acharné. Nous sommes reconnaissants à l'égard du gouvernement pour son engagement et sa coordination en mettant en place des mécanismes comme des tables rondes régulières sur la chaîne d'approvisionnement et des consultations suivies.

À la suite des recommandations du Conseil consultatif en matière de croissance économique du ministre des Finances, le Rapport des Tables de stratégies économiques de 2018 a désigné le secteur agroalimentaire comme étant susceptible d'être un catalyseur de croissance économique d'ici 2025. Il établit un objectif ambitieux de 85 milliards de dollars d'exportations et de 140 milliards de dollars en ventes nationales dans le même laps de temps<sup>81</sup>. De la production à la transformation et à toutes les étapes entre les deux, le secteur est sur le point de devenir le chef de file mondial en productivité, mais certaines barrières réglementaires et non réglementaires doivent être démantelées dans le processus.

Les mesures mises en place pendant la pandémie de COVID-19, bien qu'elles soient nécessaires et adaptées étant donné la propagation généralisée de la maladie, ont eu une grande incidence sur la capacité du secteur à atteindre ces objectifs. Les aides aux entreprises annoncées par le gouvernement fédéral ont été bénéfiques, il reste toutefois des lacunes

<sup>81</sup> Rapport des Tables de stratégies économiques du Canada : Secteur agroalimentaire, L'impératif de l'innovation et de la compétitivité : Saisir les occasions de croissance, septembre 2018  
[https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/vwapj/ISED\\_C\\_SecteurAgroalimentaire.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/vwapj/ISED_C_SecteurAgroalimentaire.pdf/$file/ISED_C_SecteurAgroalimentaire.pdf)

importantes à combler. Tandis que tous les paliers du gouvernement du Canada se tournent vers les efforts de réouverture et de reprise, il faut mettre en place une approche coordonnée et équilibrée. Le gouvernement fédéral peut prendre les devants en dressant des lignes directrices claires pour les gouvernements provinciaux qui profitent à l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement de la ferme à la table. Avec un vaccin qui ne sera probablement pas prêt avant un an, ces lignes directrices devraient être établies dans le cadre de la salubrité et de la sécurité alimentaire sans imposer de réglementation externe qui inhibe la prospérité et la compétitivité économiques.

Étant donné la nature précaire du secteur en raison de la COVID-19 et d'autres effets externes, il est crucial que les gouvernements agissent rapidement afin d'apporter des mécanismes d'appui et de prendre les mesures nécessaires pour contribuer à assurer une réussite et une stabilité à long terme, une fois la pandémie terminée. En plus de ces mécanismes d'appui, un plus grand nombre de programmes gouvernementaux sont nécessaires pour coordonner la réponse de la chaîne d'approvisionnement à moyen et à long terme, tout en atténuant les difficultés actuelles. Les gouvernements devront concentrer leur attention sur le rétablissement des chaînes de valeur alimentaire non seulement à l'échelle nationale, mais également à l'échelle mondiale, ce qui implique de supprimer les entraves à l'accès aux marchés.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Élargisse l'accès au crédit au-delà des programmes de Financement agricole Canada afin d'inclure d'autres prêteurs, ce qui vient en complément de l'élargissement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.
2. Passe en revue les règlements existants qui imposent aux entreprises un fardeau administratif tout en assurant la salubrité et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire.
3. Favorise l'accès aux marchés internationaux en mettant à profit les ententes commerciales existantes en éliminant les barrières commerciales non tarifaires. Encourage le Canada à devenir un leader dans les échanges internationaux afin de promouvoir la libre circulation des gens, des biens et des services. Alors que le Canada cherche à conclure de nouvelles ententes commerciales, le gouvernement doit s'assurer qu'il tient ses engagements quant à l'octroi d'autres concessions au secteur de gestion de l'approvisionnement au Canada.

# 28. Amélioration de la gestion des risques chez les producteurs agricoles

## DESCRIPTION

Enjeu : Les programmes actuels de gestion des risques ne répondent pas aux besoins et aux exigences en constante évolution de l'agriculture, et l'absence d'éducation et de sensibilisation aux stratégies de gestion des risques limite la croissance et la réussite des producteurs agricoles.

## CONTEXTE

Les exploitants agricoles représentent moins de 1 % des Canadiens, avec un recul du nombre d'exploitations agricoles au Canada et une hausse de la superficie de chaque exploitation. Ajoutons à ce phénomène l'augmentation des intrants moyens par acre de terrain, la hausse du coût de la main-d'œuvre et des coûts fixes, et il en résulte que la valeur en dollars associée aux risques est beaucoup plus élevée qu'auparavant. En conséquence, les producteurs ont besoin de solutions en gestion des risques afin de créer une plus grande certitude et d'atténuer les risques pour améliorer les options disponibles et les débouchés en matière d'agriculture.

Toutefois, le gouvernement et les groupes de producteurs ont déterminé qu'il était nécessaire d'améliorer les solutions et les outils de gestion des risques agricoles. Les priorités du gouvernement fédéral étant centrées sur l'agriculture et l'agroalimentaire, il faut travailler directement avec les producteurs agricoles et les intervenants du secteur afin d'atteindre les résultats et les objectifs souhaités et d'avoir une connaissance directe des possibilités et des aspects à améliorer.

## Le rôle du gouvernement

Un bulletin d'actualité de décembre 2019 de Food in Canada<sup>82</sup> indique que les ministres de l'Agriculture du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux se sont rencontrés en personne pour donner suite à bon nombre de propositions clés visant à améliorer le soutien apporté aux producteurs canadiens, après ce qui a été une année difficile pour de nombreux producteurs en raison d'une série de phénomènes, notamment le mauvais temps, l'arrêt de travail de CN et les difficultés d'accès au marché. Facteur aggravant pour le secteur agricole, la pandémie de COVID-19 a aussi mis davantage à rude épreuve l'industrie agricole en poussant à modifier les procédures de travail.

Les ministres reconnaissent que les risques auxquels les producteurs sont confrontés ont changé, notamment les risques relatifs au climat et au commerce international, et que les programmes actuels doivent évoluer pour répondre à leurs besoins. Pour commencer à s'attaquer à ces risques changeants, les ministres ont ciblé des améliorations à apporter au programme Agri-stabilité et demandent aux responsables de modifier le traitement de l'assurance privée pour l'année 2020 du programme.

---

<sup>82</sup> Les ministres présentent les améliorations apportées au programme Agri-stabilité le 18 décembre 2019 : <https://www.foodincanada.com/food-in-canada/ministers-outline-improvements-to-agristability-program-143373/> (en anglais)

En outre, conscients que la lourdeur administrative est une difficulté pour beaucoup, surtout les petits producteurs, les ministres ont convenu de lancer un projet pilote dans certaines provinces ou territoires qui rend plus facile la présentation d'une demande d'aide grâce aux renseignements de la déclaration d'impôt et simplifie ainsi le processus de demande.

La mobilisation des ministres en faveur des programmes essentiels de gestion des risques d'entreprise constitue une réponse directe aux risques changeants auxquels sont confrontés les producteurs. Ces programmes visent à fournir aux producteurs des outils leur permettant d'assurer la viabilité de leurs activités et de gérer les risques en grande partie indépendants de leur volonté. En conséquence, les responsables doivent mettre au point des solutions pour rendre les programmes plus efficaces, flexibles, disponibles en temps utile et équitables pour les producteurs. Les responsables doivent surtout évaluer les répercussions des changements sur la limite de la marge de référence et des changements apportés aux dépenses admissibles dans le cadre d'Agri-stabilité.

La lettre de mandat de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du gouvernement fédéral<sup>83</sup>, énumère des consignes précises, en concertation avec les provinces et les territoires, d'effectuer un examen des programmes de gestion des risques et d'accorder une attention particulière au programme Agri-stabilité, afin d'aider les producteurs à mieux gérer les risques environnementaux et commerciaux en fournissant un soutien plus rapide et mieux adapté et en tirant des leçons des récents différends commerciaux et des recherches fondées sur des données probantes.

### **Préoccupations des producteurs**

Les exploitants agricoles représentent moins de 1 % des Canadiens, avec un recul du nombre d'exploitations agricoles au Canada et une hausse de la superficie de chaque exploitation. Ajoutons à ce phénomène l'augmentation des intrants moyens par acre de terrain, la hausse du coût de la main-d'œuvre et des coûts fixes, et il en résulte que la valeur en dollars associée aux risques est beaucoup plus élevée qu'auparavant.

En conséquence, les producteurs ont besoin de solutions en gestion des risques afin de créer une plus grande certitude et d'atténuer les risques pour améliorer les options disponibles et les débouchés en matière d'agriculture. En revanche, il faut apporter des améliorations indispensables aux solutions et aux outils de gestion des risques agricoles offerts, comme l'ont déterminé le gouvernement et les groupes de producteurs.

Les programmes actuels sont restrictifs et ne permettent pas de créer de nouveaux débouchés, comme la capacité de développer la culture intercalaire. L'absence d'une couverture d'assurance pour ces possibilités empêche la diversification au moyen de nouveaux débouchés de culture.

De plus, les programmes actuels exigent souvent une fertilité particulière, un traitement des semences et des niveaux d'irrigation sans tenir compte des méthodes de gestion des

---

<sup>83</sup> Lettre de mandat de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lagriculture-et-de-lagroalimentaire>

producteurs. Les méthodes et les systèmes de gestion de culture moderne nécessitent souvent moins d'intrants que les méthodes plus traditionnelles pour produire une récolte. Le fait d'avoir des niveaux d'intrants minimums intégrés au programme sans tenir compte des méthodes de culture des producteurs peut engendrer des coûts plus élevés et limiter la capacité des producteurs à appliquer des méthodes de culture exemplaires.

Les limitations dans les programmes ont également créé des dommages collatéraux, car le passif augmentait et les préoccupations du gouvernement concernant les coûts ont eu des répercussions importantes pour les producteurs.

À cela s'ajoutent les changements importants des régimes météorologiques, des effets des sécheresses, de la quantité d'humidité et des phénomènes météorologiques extrêmes, lesquels nécessitent une adaptation, la prise en compte de la saisonnalité et de la durée des sécheresses, ainsi que les effets de la pluie en général et leurs avantages ou inconvénients<sup>84</sup>. Les clients peuvent choisir une, deux ou trois stations météorologiques pour mieux représenter les conditions météorologiques sur leur exploitation et dans les environs, mais les données des stations météorologiques peuvent changer tout comme les régimes météorologiques. Par conséquent, il faut mettre davantage l'accent sur l'utilisation des divers outils technologiques pour évaluer les cultures et les pâturages en vue d'améliorer la précision des évaluations et d'aider les producteurs à répondre aux phénomènes météorologiques.

Étant donné qu'Agri-stabilité est un programme fondé sur les marges qui fournit une protection de l'exploitation dans son ensemble<sup>85</sup>, il a aussi ses limites. Dans le cadre du Programme canadien d'agriculture, des améliorations ont été apportées à la limite des marges, laquelle est désormais rajustée pour assurer un soutien plus équitable aux participants touchés par la limite. Toutefois, les participants doivent limiter au moins 70 % de leur marge moyenne olympique de référence, plus connue sous le nom de la limite de la marge de référence rajustée. La limite de la marge de référence touche environ un tiers des participants à différents degrés. La marge de référence utilisée pour calculer les bénéfices (la marge de référence appliquée) est le montant le moins élevé entre la moyenne olympique et les dépenses moyennes rajustées pour les trois mêmes années que celles retenues pour la moyenne olympique. Par conséquent, si les dépenses moyennes rajustées d'un producteur pour ces trois années étaient de 200 000 \$, la marge de référence appliquée (utilisée pour le calcul des bénéfices) serait de 200 000 \$, ce qui peut en réalité finir par représenter 40 % de leur moyenne olympique. Ce type d'exemple peut sembler extrême, mais nous avons vu des situations où cette limitation a eu des répercussions financières importantes pour les producteurs.

Une autre limite est l'assurance sur le prix du bétail. À l'heure actuelle, il existe peu d'instruments vraiment efficaces de gestion des risques qui permettent aux éleveurs de bétail de l'Ouest du Canada de gérer les risques auxquels ils font face. Les éleveurs de bœufs et de porcs dans l'Ouest du Canada sont confrontés à la volatilité des prix courants et le Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest est conçu pour être axé sur le marché afin de rendre compte des risques auxquels un éleveur de l'Ouest du Canada est confronté lorsqu'il vend du bétail. Les

<sup>84</sup> Agriculture Adaptation to Climate Change in Alberta Focus Group Results, 2005 : <https://www.canadianfga.ca/wp-content/uploads/2013/12/AAFRDAdaptationfinalreport.pdf> (en anglais)

<sup>85</sup> Programme Agri-stabilité : <https://afsc.ca/income-stabilization/agristability/>

éleveurs de bétail sont généralement ceux qui acceptent les prix et ces prix fluctuent énormément d'une année à l'autre en raison des nombreux facteurs qui influencent le marché. Le fait de disposer d'un instrument de protection contre les incertitudes du marché et la volatilité connexe des prix peut aider les producteurs à gagner en rentabilité<sup>86</sup>. Si le programme actuel contribue à gérer les risques au moment de la vente, aucun programme actuel ne permet de protéger les producteurs contre les incertitudes du marché au moment de l'achat. Inverser le programme actuel pour permettre aux producteurs de fixer un prix plafond au moment de l'achat, contribuerait grandement à alléger les effets de la volatilité du marché tout au long de la période de possession du bétail.

Il existe aussi des préoccupations relatives au traitement des demandes de remboursement, aux échéanciers relatifs à ces demandes, à des ressources en personnel adéquates et formées pour les traiter et le délai souvent long entre le dépôt de la demande et le remboursement.

Une autre répercussion sur la disponibilité d'autres solutions de gestion des risques est l'imposition d'une taxe sur les primes et d'une taxe sur la prévention des incendies, qu'applique le gouvernement provincial sur les produits d'assurance privée pour la gestion des risques agricoles, ce qui exempte des programmes d'assurance provinciale agricole et Agri-stabilité. Le traitement fiscal n'est pas équitable, crée un terrain de jeu injuste pour les producteurs et ne les incite pas à obtenir les meilleures solutions à leur disposition en gestion des risques.

Les priorités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sont centrées sur l'agriculture et l'agroalimentaire, il faut travailler directement avec les producteurs agricoles et les intervenants du secteur afin d'atteindre les résultats et les objectifs souhaités et d'avoir une connaissance directe des possibilités et des aspects à améliorer.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Consulte les organismes du secteur et de parties intéressées afin de définir les améliorations et les solutions applicables aux options de gestion des risques agricoles.
2. Simplifie davantage les programmes de gestion des risques et assure une protection équitable pour tous les types de producteurs.
3. Fournisse des outils pédagogiques pour la création de stratégies de gestion des risques, à savoir des trousse à outils, des ateliers, des webinaires et des séances en ligne.
4. Éduque sur le coût de production par acre en fournissant aux producteurs une trousse d'outils sur le coût de production.
5. Rende transparentes les solutions et les budgets de gestion des risques, en divulguant le montant disponible pour les demandes de remboursement;
6. Donne plus de flexibilité et d'options en matière de solutions de gestion des risques afin de permettre de nouvelles cultures et de nouvelles possibilités de diversification.

---

<sup>86</sup> Western Livestock Price Insurance Program Handbook : <https://afsc.ca/wp-nfs/wp-content/uploads/2020/01/WLPIP-Handbook-2019.pdf> (en anglais)

7. Élimine les critères qui imposent des plans de traitement particuliers potentiellement inutiles en évaluant les effets selon les résultats des plans de mise en œuvre du producteur.
8. Utilise divers procédés technologiques pour évaluer les cultures et les pâturages de façon plus localisée afin que les évaluations soient plus précises.
9. Élimine les limites dans le programme Agri-stabilité ou augmente la marge de référence jusqu'à 85 % pour toutes les cultures et le bétail.
10. Donne aux éleveurs de bétail un instrument d'assurance similaire au Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest de fixer un prix plafond à l'achat de bétail.
11. Réévalue les programmes destinés aux cultures de vivaces et aux pâturages afin de rendre les programmes d'assurance des cultures disponibles équitables.
12. Accorde de meilleurs temps de réponse pour les évaluations, les demandes de remboursement et le traitement grâce à des ententes sur les niveaux de service, en assurant un niveau de dotation adéquat et en embauchant des experts en assurance et des vérificateurs pour apporter leur aide, au besoin.
13. Afin de minimiser les répercussions en fin d'année découlant des paiements à la fin de l'année financière, prenne en compte les exigences financières des producteurs et des échéanciers de fin d'année au moment du traitement des paiements, en donnant l'option de reporter les demandes de remboursement d'assurance et les paiements d'Agri-stabilité à l'année financière suivante.
14. Supprime la taxe sur les primes pour les assurances privées afin d'égaliser le terrain de jeu entre les différentes options de gestion des risques.

## 29. Promouvoir le secteur agricole canadien

### DESCRIPTION

Enjeu : Étant donné l'attention accrue portée à la durabilité alimentaire et à l'empreinte écologique de l'agriculture, il faut sensibiliser à la provenance de ce que nous mangeons, faire reconnaître la durabilité du secteur agro-industriel et son rôle d'importance vitale dans notre économie en tant que ressource naturelle, et donner de l'information factuelle en la matière.

### CONTEXTE

Il est devenu de plus en plus important de sensibiliser davantage à la durabilité alimentaire et à l'empreinte écologique de l'agriculture. Il existe par conséquent un besoin toujours plus grand de donner de l'information factuelle afin de combler le déficit d'information entre les producteurs agricoles et les consommateurs. Le fait d'éduquer les Canadiens sur l'industrie agricole permet d'assurer que les citoyens de tout âge soient informés de la provenance de ce que nous mangeons, de l'importance de l'agriculture dans notre économie et de la durabilité future de notre nourriture.

Le Recensement de l'agriculture 2016 indique que moins de 1 % de Canadiens sont des exploitants agricoles, pourtant tous les Canadiens participent au secteur agroalimentaire lorsqu'ils vont faire l'épicerie et choisir leurs aliments<sup>87</sup>. La rupture entre les producteurs qui cultivent les aliments que nous mangeons et les consommateurs s'accentue en raison de l'urbanisation<sup>88</sup>, du nombre croissant de perceptions erronées et de l'absence d'information factuelle sur cette industrie d'une importance vitale.

Les fermiers et les éleveurs se sentent de plus en plus attaqués en raison de l'examen attentif et de la désinformation dont l'industrie fait l'objet. Dans un rapport du prochain cadre stratégique de l'agriculture, l'industrie agricole soutient fermement le fait d'améliorer la perception du public sur la qualité, la salubrité et la durabilité du secteur agricole.

Même si l'industrie agricole joue un rôle crucial dans notre écosystème, il n'y a aucune obligation de sensibiliser le public au rôle que l'industrie joue dans notre économie ou de donner des faits et de l'information concernant la durabilité de notre secteur agroalimentaire. Une campagne de sensibilisation du public à l'échelle du Canada peut faire en sorte que les Canadiens comprennent non seulement les pratiques de gérance environnementale du secteur qui donne lieu à un une filière agroalimentaire fiable, durable et d'excellente qualité, mais qu'ils reconnaissent également les répercussions économiques du secteur agricole.

Les Tables de stratégies économiques du Canada sur le secteur agroalimentaire indiquent que le Canada a l'occasion d'être « reconnu comme le fournisseur de produits alimentaires de grande qualité le plus fiable et le plus concurrentiel qui soit, en plus d'être un innovateur en

---

<sup>87</sup> Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne, Statistique Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/96-325-x/96-325-x2019001-fra.htm>

<sup>88</sup> Demand for Convenience, gouvernement de l'Alberta : <https://open.alberta.ca/dataset/b5d936eb-2127-424e-b1b8-818c486d12aa/resource/5d7a504d-ab10-4f1c-843c-79801cf0d412/download/af-consumer-corner-54-demand-for-convenience-2019-11.pdf> (en anglais)

matière de produits à valeur ajoutée offerts aux consommateurs du monde entier », mais il faut pour cela une campagne unifiée axée sur la promotion du secteur agroalimentaire aussi au pays qu'à l'étranger<sup>89</sup>. Avec l'objectif du secteur agroalimentaire devant augmenter de plus de 27 % pour atteindre 225 milliards de dollars en 2025<sup>90</sup>, tous les secteurs doivent avoir l'occasion d'atteindre leur plein potentiel grâce à une campagne d'information publique unifiée.

Un mécanisme qui peut servir à sensibiliser les Canadiens au rôle de l'industrie agricole dans l'offre de produits agroalimentaires durables et d'excellente qualité est l'étiquetage du pays d'origine. Ce mécanisme est crucial pour s'assurer que les consommateurs créent bien un lien avec les produits, permettre aux producteurs de répondre à la demande et aux attentes des consommateurs et promouvoir des objectifs économiques sociaux ou politiques<sup>91</sup>. Informer les consommateurs de l'origine des produits alimentaires par l'étiquetage permet de reconnaître que la géographie et la qualité globale du produit sont liées<sup>92</sup>, et renforcerait le fait que des normes éthiques et environnementales élevées du secteur agricole canadien se traduisent par des produits agroalimentaires de meilleure qualité. De plus, les produits portant une étiquette réglementée du pays d'origine se vendent entre 21 et 39 % plus cher que les produits portant une étiquette non réglementée<sup>93</sup>. Prôner une marque Canada accroîtra la valeur et établira un lien marketing entre le secteur agricole et les normes canadiennes strictes en matière de salubrité alimentaire et de gérance environnementale.

L'initiative de la marque Canada est un bon point de départ pour le secteur agricole afin de commercialiser ses produits et ses pratiques, mais elle n'est pas encore très répandue. Un étiquetage, un logo et une image et un thème unifiés montreront aux Canadiens l'ampleur du rôle de l'industrie agricole dans les aliments que nous consommons et dans les produits que nous utilisons. De plus, ils peuvent sensibiliser le public par la diffusion sur des réseaux médiatiques plus importants comme la télévision et la radio d'information factuelle d'une source distincte, identifiable et unifiée. Enfin, cela donne l'occasion d'élargir le marché intérieur, de sensibiliser davantage le public aux normes élevées du secteur agroalimentaire et d'indiquer que les produits sont entièrement faits au Canada.

Toutefois, une campagne de sensibilisation publique serait incomplète si elle n'informait pas les prochaines générations de l'importance de l'industrie agricole et de son rôle dans l'écosystème canadien. De nombreuses études ont mis en évidence la crise imminente en matière de compétences et de main-d'œuvre dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien<sup>94</sup>. Par conséquent, afin que le Canada reste compétitif et ouvre la voie sur la scène internationale, nous devons nous assurer que les esprits les plus brillants de la prochaine génération possèdent de solides connaissances en agroalimentaire.

---

<sup>89</sup> Tables de stratégies économiques du Canada : Secteur agroalimentaire : 2  
[https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/vwapj/ISEDC\\_SecteurAgroalimentaire.pdf/\\$file/ISEDC\\_SecteurAgroalimentaire.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/vwapj/ISEDC_SecteurAgroalimentaire.pdf/$file/ISEDC_SecteurAgroalimentaire.pdf)

<sup>90</sup> Tables de stratégies économiques du Canada : Secteur agroalimentaire : 3  
[https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/vwapj/ISEDC\\_SecteurAgroalimentaire.pdf/\\$file/ISEDC\\_SecteurAgroalimentaire.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/vwapj/ISEDC_SecteurAgroalimentaire.pdf/$file/ISEDC_SecteurAgroalimentaire.pdf)

<sup>91</sup> *Consumers' Preferences for Geographical Origin Labels: Evidence from the Canadian Olive Oil Market* (en anglais)

<sup>92</sup> (Barham, 2003; Josling, 2006). Dans la préférence des consommateurs

<sup>93</sup> A Meta-Analysis of Geographical Indication Food Valuation Studies - 214

<sup>94</sup> *Canada's farm labour shortage is costing billions and expected to rise: report*  
<https://business.financialpost.com/commodities/agriculture/canadas-farm-labor-shortage-is-costing-billions-and-expected-to-rise-report> (en anglais)

Nous admettons que le gouvernement fédéral n'a pas compétence en matière d'éducation. Mais par des subventions et des programmes, le gouvernement fédéral peut influer sur les orientations et les possibilités d'enseignement en agriculture destinées aux étudiants. En éduquant la prochaine génération avec de l'information factuelle, nous pourrons davantage sensibiliser le public en intégrant cette information dans nos conversations de tous les jours à l'école et à la maison.

Dans ce monde de désinformation, une campagne de sensibilisation publique factuelle peut contribuer à dissiper des croyances erronées et à renseigner les Canadiens sur un secteur qui répond aux normes éthiques et durables les plus élevées. Aujourd'hui plus que jamais, il est important de combler le fossé entre les producteurs et les consommateurs en matière d'éducation, afin que l'industrie agricole puisse continuer à se faire le champion de pratiques fiables, durables et d'excellente qualité.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette au point une stratégie unifiée de sensibilisation du public qui présente les pratiques du secteur agricole en matière d'intendance environnementale, lesquelles permettent de produire des produits agroalimentaires durables et d'excellente qualité et des produits à valeur ajoutée.
2. Élargisse le programme « Marque Canada » en vue de créer un étiquetage, un logo, une image et un thème uniques et unifiés.
3. Veille à ce que le prochain cadre stratégique pour l'agriculture contribue à développer des compétences en stratégie de marque, des connaissances et une sensibilisation aux possibilités du secteur agricole.
4. Favorise des occasions d'apprentissage, des ressources et des connexions relatives à une formation agricole fondée sur des faits par l'intermédiaire de programmes de subvention, comme le Partenariat canadien pour l'agriculture.

## Ressources humaines, compétences et immigration

### 30. Accélérer les programmes pilotes d'immigration

#### DESCRIPTION

Actuellement, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA), bien qu'il soit un programme réussi et bénéfique, présente des obstacles involontaires qui nuisent au mandat et au potentiel du programme. Ce programme peut être amélioré en permettant aux demandeurs de permis de travail de présenter une demande en ligne avec un traitement accéléré pour les personnes ayant besoin d'un visa ou à un point d'entrée pour les personnes dispensées de l'obligation de visa.

#### CONTEXTE

Le PPICA a été lancé en 2017. Son objectif est de stimuler l'économie du Canada atlantique en créant trois volets favorables aux employeurs qui cherchent des travailleurs moyennement ou hautement qualifiés et des diplômés universitaires du Canada atlantique pour combler les lacunes sur le marché du travail. Ce programme est accéléré; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada vise à traiter 80 p. 100 des demandes de résidence permanente reçues dans les six mois suivant leur réception.

En bref, le PPICA fonctionne comme suit :

- Les employeurs font d'abord une demande de désignation dans le cadre du programme et, une fois désignés, sont exemptés de l'Étude d'impact sur le marché du travail pour les besoins des demandes présentées au titre du PPICA.
- L'employeur désigné identifie un travailleur étranger temporaire potentiel et l'employeur et le travailleur étranger temporaire présentent une demande à la province de l'Atlantique dans laquelle se trouve l'employeur, afin d'approuver le ressortissant étranger en vertu du PPICA.
- Les ressortissants étrangers peuvent ensuite demander un permis de travail en présentant une demande sur papier soit à l'intérieur du pays, s'ils prolongent leur permis de travail et vivent déjà au Canada, soit à une ambassade canadienne responsable de leur pays d'origine s'ils n'ont jamais travaillé ou vécu au Canada. Les demandes de permis de travail ne peuvent pas être présentées en ligne ou à un point d'entrée.
- Les ressortissants étrangers doivent alors s'engager à présenter une demande de résidence permanente (RP) dans les 90 jours suivant la réception de leur permis de travail.
- Les employeurs sont responsables d'aider les ressortissants étrangers à s'installer dans leur nouvelle communauté.

Le PPICA est un programme bien accueilli au Canada. Toutefois, l'exigence pour les demandeurs de présenter une demande sur papier empêche les ressortissants étrangers de combler rapidement et facilement les pénuries de main-d'œuvre. Le traitement d'une

demande de prolongation de permis de travail au Canada prend actuellement environ 100 jours. Le traitement d'une demande de permis de travail à l'étranger peut prendre entre deux semaines et six mois, selon le pays de résidence du demandeur. En revanche, la partie de la demande de résidence permanente est accélérée, car il ne faut que six mois pour obtenir la RP. Dans de nombreux cas, il faut presque autant de temps pour obtenir la RP que pour obtenir le permis de travail. C'est trop long pour de nombreux employeurs. De plus, pour les demandeurs dispensés de l'obligation de visa admissibles à présenter une demande à un point d'entrée, un permis de travail peut être délivré au moment de leur entrée dans le pays pour tout autre type de demande de permis de travail. Cependant, les demandeurs au titre du PPICA ne peuvent pas présenter une demande à la frontière et doivent présenter leur demande sur papier. La réalité des délais de traitement des demandes sur papier signifie que les employeurs peuvent se retrouver à court de personnel pendant de longues périodes, et, par conséquent, être moins en mesure de servir leurs marchés.

L'accélération du processus de demande de travail du PPICA permet de mieux remplir le mandat du PPICA, qui est d'offrir aux employeurs un moyen efficace et rapide de combler les pénuries de main-d'œuvre par des ressortissants étrangers qualifiés. Le modèle actuel a des conséquences imprévues qui accablent les employeurs du Canada atlantique et leurs travailleurs étrangers temporaires.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Permette au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique de présenter une demande de permis de travail en ligne avec un traitement accéléré pour les personnes ayant besoin d'un visa ou à un point d'entrée pour les personnes dispensées de l'obligation de visa. Cela devrait être la norme pour les projets pilotes d'immigration canadiens semblables qui se développent à l'échelle du pays.

# 31. Faire face aux perturbations du marché du travail grâce au revenu de base

## DESCRIPTION

L'économie a changé et continuera de changer considérablement dans les années à venir. Grâce au développement des technologies et à l'automatisation accrue, la politique gouvernementale doit s'adapter afin de répondre aux éventuelles perturbations du marché du travail. Un programme permanent de revenu de base est un moyen de gérer les perturbations du marché à l'avenir, qu'elles soient causées par l'automatisation ou les pandémies.

## CONTEXTE

La politique gouvernementale doit s'adapter afin de répondre aux éventuelles perturbations du marché du travail.

Au cours des derniers mois, la COVID-19 a eu une incidence sur le Canada, entraînant des perturbations économiques imprévues. Statistique Canada a fait état d'un taux de chômage de 13,7 p. 100, le taux le plus élevé depuis plus de quatre décennies de données comparables. Au cours de cette période de perturbation du marché, trois millions d'emplois ont été perdus au Canada, et environ 2,5 millions de Canadiens de plus ont vu leurs heures de travail réduites<sup>95</sup>.

Face à cette perturbation du marché, le gouvernement du Canada a instauré la Prestation canadienne d'urgence (PCU), qui apporte un soutien financier aux Canadiens touchés par la COVID-19. Les Canadiens gagnant moins de 1 000 \$ par mois étaient parmi ceux qui pouvaient accéder aux fonds de la PCU, qui offrait aux demandeurs admissibles une prestation de 2 000 \$ par mois. En juin 2020, quatre mois après le début du programme, le gouvernement du Canada avait reçu 15,4 millions de demandes de 8,4 millions demandeurs uniques<sup>96</sup>.

Le programme de la PCU du Canada a été créé au milieu de la crise. Un programme de revenu de base permanent est un moyen de gérer les perturbations du marché à l'avenir, qu'elles soient causées par l'automatisation ou les pandémies.

En 2017, le gouvernement de l'Ontario a sélectionné trois villes pour participer à un projet pilote de trois ans sur le revenu de base. Toutefois, le programme a été interrompu et les évaluations n'ont pas été réalisées comme prévu. Pour tenir compte de cette perte potentielle des connaissances de la politique, la Hamilton Community Foundation a financé une étude de l'Université McMaster et de la Hamilton Roundtable for Poverty Reduction afin d'évaluer les effets du revenu de base sur la vie des prestataires à Hamilton, à Brantford et au comté de Brant. Les résultats de cette étude menée en 2020 ont montré que près de 80 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré se sentir plus motivées pour trouver des emplois mieux rémunérés tout en recevant le soutien du revenu de base, « dissipant ainsi l'idée que le fait de

---

<sup>95</sup> <https://globalnews.ca/news/7029601/canada-may-unemployment-rate/>

<sup>96</sup> <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/reclamations-rapport.html>

donner aux particuliers un revenu de base entraînera leur retrait du marché du travail » (page 12)<sup>97</sup>.

Un projet pilote sur un revenu de base complet et achevé serait utile aux décideurs politiques, en aidant les gouvernements à comprendre et à confirmer si les versements de revenu de base :

- influencent les résultats socio-économiques des prestataires, leur participation au marché du travail ou leur recours aux possibilités d'éducation ou de formation;
- modifient l'utilisation par les participants des programmes sociaux ou de redistribution des revenus existants;
- entraînent une hausse de l'activité entrepreneuriale.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Appuie la création de projets pilotes de revenu de base par l'entremise de financements existants au sein d'Emploi et Développement social Canada dans l'optique de mettre au point un rapport et une stratégie qui examine minutieusement les résultats, les coûts-avantages, le bilan et les transferts entre les programmes d'une stratégie nationale sur le revenu de base
2. Évalue les coûts, les avantages et les résultats potentiels de tous les programmes d'aide gouvernementaux sur une base permanente et rende compte des résultats au public.

---

<sup>97</sup> <https://labourstudies.mcmaster.ca/documents/southern-ontarios-basic-income-experience.pdf>

## 32. Un regard sur les réfugiés

### DESCRIPTION

Le fait que le soutien fédéral aux réfugiés parrainés par le secteur public ne dure qu'un an est matière à préoccupation. Étant donné qu'il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les réfugiés se trouvent un emploi durable dans l'année qui suit leur arrivée, en raison des listes d'attente pour les cours de langue et les formations professionnelles, des besoins sanitaires et affectifs des familles ainsi que des défis liés à l'intégration dans une société très différente, les fournisseurs de services plaident maintenant pour que les services de soutien provinciaux soient augmentés d'une valeur qui atténue l'incidence de la transition des sources de financement sur les provinces.

### CONTEXTE

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés affirme que le Canada est le pays qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés réinstallés au cours des dernières années et qui a enregistré le deuxième taux le plus élevé de réfugiés qui ont ensuite obtenu la citoyenneté à part entière. Le Canada a accepté 28 100 des 92 400 réfugiés qui ont été réinstallés dans 25 pays en 2019. La Colombie-Britannique a accueilli 510 demandeurs d'asile qui se sont installés au Canada en 2019. L'Ontario comptait, en 2019, 225 demandeurs d'asile à l'intérieur du pays et 7 470 à tous les points d'entrée (terrestres, aériens et maritimes), et le Québec en comptait 195 à l'intérieur du pays et 19 825 à tous les points d'entrée (terrestres, aériens et maritimes).

Ces réfugiés ont besoin d'énormément de soutien et la plupart d'entre eux ne parlent pas anglais, ont des niveaux de traumatismes et des besoins médicaux divers, et apprennent à s'adapter à la société canadienne. Leurs besoins quotidiens en matière d'établissement – trouver un logement approprié, des meubles, des vêtements adéquats, assumer le coût des aliments et les frais de subsistance, inscrire les enfants à l'école, arriver à comprendre le réseau de transport en commun, trouver comment se rendre aux rendez-vous chez le médecin et créer des réseaux de soutien social et émotionnel prennent du temps; par conséquent, ils disposent de peu de temps pour d'autres tâches au cours de la première année. De plus, le fardeau émotionnel d'avoir laissé des êtres chers derrière eux a une incidence compréhensible sur leurs efforts de réinstallation. Les fournisseurs de services tels que Progressive Intercultural Community Services (PICS), Options et DIVERSEcity ont fait de leur mieux pour accueillir les réfugiés, mais les listes d'attente pour les services, les cours d'anglais, les formations professionnelles de base peuvent prendre de nombreuses semaines.

Un certain nombre de réfugiés ont des niveaux de scolarité divers, par exemple en ingénierie, ou d'autres titres de compétences professionnelles. Un bon nombre d'entre eux ont vu leurs études s'interrompre et aimeraient les poursuivre; cependant, avec de longues listes d'attente pour l'enseignement de l'anglais qui facilitera les possibilités d'emploi, un « complément » provincial du fonds d'aide au revenu aidera les familles de réfugiés à faire la transition jusqu'à ce qu'ils maîtrisent relativement l'anglais. Actuellement, le gouvernement fédéral permet à tous les réfugiés assistés par le gouvernement de gagner cinquante pour cent (50 p. 100) de leur revenu mensuel sans prélèvement pendant qu'ils bénéficient du soutien du revenu fédéral.

Il faut noter qu'entre 1979 et 1981, le Canada a accepté 60 000 « réfugiés de la mer » de l'Asie du Sud-Est. En une décennie, 86 p. 100 de ces anciens réfugiés travaillaient, étaient en bonne santé et maîtrisaient assez bien l'anglais, et remplissaient les critères de base de réussite définis par l'universitaire Morton Beiser dans son étude historique sur leur intégration dans la société canadienne (*Strangers at the Gate: The Boat People*). Ils étaient moins susceptibles d'utiliser les services sociaux et plus susceptibles d'avoir un emploi que le Canadien moyen. Un réfugié sur cinq était devenu un travailleur indépendant. Ils n'étaient pas un fardeau pour le contribuable : ils étaient des contribuables.

En décembre 2015, la Vancity Credit Union a publié un rapport intitulé *From Crisis to Community: Syrian Refugees and the B.C. Economy*. Le rapport soulignait que l'établissement de réfugiés syriens s'installant en Colombie-Britannique générerait au moins 563 millions de dollars d'activité économique locale au cours des 20 prochaines années. Ce rapport peut être extrapolé pour être applicable à de nombreuses régions du Canada.

La population vieillissante du Canada s'accroît rapidement. Plus de 6 millions de Canadiens sont âgés de 65 ans ou plus, ce qui représente 15,6 p. 100 de la population canadienne. En 2030, en moins de 20 ans, il y aura plus de 9,5 millions d'aînés, ce qui représentera 23 p. 100 de la population canadienne. En outre, d'ici 2036, l'espérance de vie moyenne à la naissance des femmes passera à 86,2 ans, contre 84,2 ans actuellement, et à 82,9 ans, contre 80 actuellement pour les hommes. Cette évolution démographique devrait réduire la participation de la population active, amoindrir productivité du travail et élever dépenses, telles que les prestations aux aînés. Parallèlement, le Conseil consultatif en matière de croissance économique a conseillé au gouvernement du Canada d'accroître les niveaux d'immigration à 450 000 personnes par année afin de relever les défis prévus pour l'économie canadienne. Selon un rapport du Conference Board du Canada, nous devrons accueillir 350 000 immigrants par année d'ici 2035, contre 260 404 en 2014.

Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas seulement une discussion sur la manière de faciliter l'immigration, des réfugiés et d'autres personnes, mais aussi la manière de s'assurer que les nouveaux résidents s'intègrent rapidement dans l'économie. Mais tout cela exige un changement de mentalité. Si c'est bien fait, accueillir des réfugiés dans notre pays n'est pas une question de charité. Il s'agit d'investir dans l'avenir des entreprises, les leurs et les nôtres.

## Défis

Statistiquement, environ seulement 10 p. 100 des réfugiés trouvent un emploi au cours de leur première année au Canada. La préoccupation est la nécessité pour la province d'offrir le soutien – sous forme d'argent, d'augmentation des cours d'anglais, de formation supplémentaire, de financement du transport et de la planification de carrière – aux familles que le gouvernement fédéral a acceptées jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment employables grâce à une formation en anglais ou autre. Cette situation entraînera une ponction des ressources provinciales.

Il est nécessaire de veiller à ce que les familles des réfugiés continuent à être soutenues au-delà de la période d'un an financé par le gouvernement fédéral à un niveau qui offre une sécurité économique suffisante pour continuer à suivre des cours d'anglais et des formations

professionnelles. Reconnaissant le défi que représentent les ressources fédérales, une fois employés, les réfugiés pourront contribuer à la société canadienne par le biais des impôts ainsi que l'activité économique de leur communauté.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Appuie les réfugiés de la façon suivante :
  - a. Travaille avec les employeurs pour fournir un accès à des aides à l'emploi, y compris une formation en anglais et en français.
  - b. Veille à ce que l'aide financière fédérale soit prolongée d'un an à concurrence de deux ans
2. Offre des mesures salariales incitatives pour les employeurs qui offrent un emploi dans les deux premières années suivant l'établissement d'un réfugié.

## RÉFÉRENCES

<sup>98</sup>, <sup>99</sup>, <sup>100</sup>, <sup>101</sup>

---

<sup>98</sup> [https://www.conferenceboard.ca/commentaries/immigration/default/hot-topics-in-immigration/2015/04/08/Why\\_Canada\\_Needs\\_a\\_National\\_Immigration\\_Action\\_Plan.aspx](https://www.conferenceboard.ca/commentaries/immigration/default/hot-topics-in-immigration/2015/04/08/Why_Canada_Needs_a_National_Immigration_Action_Plan.aspx)

<sup>99</sup> <https://www.vancity.com/AboutVancity/News/MediaReleases/RefugeesBoostLocalEconomy-Dec2-15/>

<sup>100</sup> <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demandes-asile-2019.html>

<sup>101</sup> <https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5d08d7ee7/unhcr-global-trends-2018.html>

# Affaires autochtones et le Nord canadien

## 33. Transposer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le droit fédéral

### DESCRIPTION

Dans le discours du Trône 2019, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de déposer un projet de loi pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au cours de la première année de son nouveau mandat (c'est-à-dire, avant la fin de 2020). Cette annonce faisait suite à divers projets de loi émanant de députés déposés au cours des deux précédentes législatures visant à harmoniser les lois canadiennes avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). La Chambre de commerce du Canada soutient dans le principe la transposition de la DNUDPA dans les lois, politiques et règlements canadiens.

### CONTEXTE

Jusqu'à présent, la Colombie-Britannique est la seule compétence canadienne à avoir légiféré sur la mise en œuvre de la DNUDPA, ce qu'elle a fait en 2019<sup>102</sup>.

La DNUDPA porte sur de nombreux aspects des relations entre les nations et les peuples autochtones, mais ce sont généralement les articles portant sur la question du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) qui font l'objet des plus vastes débats.

Il est difficile de parvenir à un consensus et à une certitude sur la manière dont les dispositions de la DNUDPA portant sur le CPLCC doivent être interprétées. D'aucuns affirment que la DNUDPA prévoit un droit de veto sur les projets ou les décisions des États. D'autres voient dans le CPLCC un ensemble de principes énoncés pour assurer la protection des droits des peuples autochtones grâce au processus d'engagement et de consultation actifs. Dans ce dernier cas, le rôle des gouvernements élus en bonne et due forme pour prendre des décisions qui maintiennent l'équilibre entre les intérêts de chacun dans tous les aspects de la société reste inchangé.

La crainte d'un déficit d'uniformité entre les différentes compétences canadiennes accroît sensiblement le risque d'interprétations et d'attentes contradictoires quant au rôle des entreprises à l'égard du CPLCC. Elle est également susceptible d'augmenter les contestations et récusations dans les tribunaux, d'alourdir les coûts des parties et d'entraîner des retards et autres

---

<sup>102</sup> <https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/legislation-debates-proceedings/41st-parliament/4th-session/bills/first-reading/gov41-1>

conséquences négatives pour les économies et les entreprises autochtones dont l'activité dépend du degré de confiance dans les conditions d'affaires.

L'absence de stratégie fédérale claire et transparente sur la mise en œuvre de la DNUDPA freine considérablement l'engagement de l'industrie auprès des peuples autochtones. Des centaines de litiges ont été portés devant les tribunaux pour préciser l'étendue et la teneur de l'obligation de consulter. Selon la manière dont elle est interprétée et mise en œuvre, la DNUDPA, en particulier le CPLCC et le principe de l'auto-détermination, est susceptible de modifier fondamentalement les obligations des entreprises et du gouvernement/de la Couronne concernant le processus de consultation. En outre, elle donne naissance à un risque de litiges futurs en raison des compréhensions et des attentes contradictoires concernant la mise en œuvre de ses dispositions. Le manque d'orientation du gouvernement fédéral sur cette question ne fait que compliquer les efforts des provinces et territoires dans la mise en œuvre de la DNUDPA et concourt au risque que des approches contradictoires et incompatibles voient le jour dans le pays.

La *Loi sur l'évaluation d'impact*, qui a remplacé la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, est fondée sur l'amélioration du partenariat avec les Autochtones et leur participation à l'intégralité du processus d'évaluation environnementale. Seul le préambule de la *Loi* fait référence à la DNUDPA, sans établir clairement si le gouvernement du Canada a déterminé que la *Loi* répond aux objectifs de la DNUDPA, y compris du CPLCC, ou s'il proposera de nouvelles exigences législatives ou politiques pour revoir le processus d'évaluation d'impact. Le fait que le gouvernement fédéral s'abstienne de proposer une approche exhaustive et transparente sur la façon dont il interprétera la DNUDPA et en appliquera les dispositions conduira fort probablement à une hausse des différends entre les entreprises, le gouvernement et les peuples autochtones, lesquels devront finalement être tranchés par les tribunaux alors qu'ils pourraient être réglés au moyen d'un processus législatif et politique réfléchi.

Le risque que les provinces et les territoires révisent leur propre processus d'évaluation environnementale pour intégrer et appliquer les principes de la DNUDPA agrave ce problème tout en allant à l'encontre de l'objectif visé par le gouvernement fédéral : « un projet, une évaluation ».

La transposition en droit canadien de la DNUDPA donnerait au gouvernement fédéral la possibilité de confirmer (comme l'a fait l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique avec le projet de loi 41) qu'il adoptera et mettra en œuvre la DNUDPA conformément à la Constitution sans donner naissance à d'autres droits que ceux prévus à l'article 35(2).

Note (2) : L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 dispose :

- (1) Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.
- (2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.
- (3) Il est entendu que sont compris parmi les droits issus de traités, dont il est fait mention au paragraphe (1), les droits existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis.

(4) Indépendamment de toute autre disposition de la présente loi, les droits — ancestraux ou issus de traités — visés au paragraphe (1) sont garantis également aux personnes des deux sexes.

(Source : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-16.html>)

La présente résolution remplace la résolution de 2019 intitulée « Cadre pancanadien clarifiant comment les entreprises peuvent aider la Couronne à obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones ».

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Divulgue publiquement son interprétation de l'ensemble des dispositions liées au CPLCC dont il est question dans la DNUDPA (y compris toutes les situations spécifiques dans lesquelles le consentement peut être requis) et précise si, dans le contexte d'une jurisprudence de plus de 30 ans d'âge, il interprète les dispositions liées au CPLCC très différemment de celles liées à l'obligation de consulter, et le cas échéant dans quelle mesure;
2. Confirme qu'aucune loi ne modifiera le rôle du gouvernement fédéral et/ou des gouvernements provinciaux/territoriaux en qualité de détenteur(s) du pouvoir décisionnel final quant à l'approbation des projets de ressources naturelles;
3. Élabore une stratégie complète et prévoie de mobiliser les entreprises non autochtones, les entreprises autochtones, les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour qu'ils établissent des cadres convergents qui clarifient et appuient les attentes et les rôles de l'industrie dans le processus d'obtention du consentement des peuples autochtones au nom de la Couronne.
4. Clarifie ce qui constitue le premier niveau approprié de participation des Premières Nations;
5. Clarifie la façon dont et l'intermédiaire par lequel le financement des capacités est versé et le montant du financement jugé approprié pour permettre aux Premières Nations d'obtenir l'expertise nécessaire sur les sujets.

## 34. Traitement des revendications territoriales non résolues du Canada

### DESCRIPTION

Le manque de clarté ou de progrès concernant les approches du gouvernement fédéral à l'égard de nombreuses questions autochtones - y compris l'obligation de consulter et les revendications territoriales non résolues - menace le bien-être socioéconomique futur des collectivités partout au Canada tout en entravant un discours significatif sur l'élaboration de projets du secteur des ressources naturelles.

Le manque de clarté ou de progrès concernant l'approche du gouvernement fédéral à l'égard des revendications territoriales autochtones non résolues menace le bien-être socioéconomique futur des collectivités partout au Canada tout en entravant un discours significatif sur l'élaboration de projets dans le secteur des ressources naturelles.

### CONTEXTE

Les négociations et les poursuites judiciaires concernant des revendications territoriales au Canada ont continué d'être d'une importance cruciale. De nombreux peuples autochtones du Canada sont actuellement engagés dans des discussions sur les terres et l'autonomie gouvernementale avec les régions qui les englobent. Le partage des revenus provenant des ressources du gouvernement devrait tenir compte de l'impact économique des projets de ressources naturelles, de la force de la revendication des communautés individuelles et du nombre de communautés autochtones revendiquant des droits dans la zone de développement, de la population des communautés autochtones touchées, du potentiel de développement futur de la région et le degré d'impact sur des communautés spécifiques.<sup>103</sup>

Le manque de progrès du gouvernement dans le traitement des revendications territoriales non résolues nécessite une attention immédiate. Le processus des revendications territoriales est complexe, impliquant des négociations multipartites sur des questions complexes d'ordre historique, immobilier, juridique, financier et de mise en œuvre,<sup>104</sup> qui sont souvent encore compliquées par d'autres préoccupations telles que des problèmes bureaucratiques et un manque de ressources ou de capacités. En conséquence, le processus est souvent long: parvenir à un accord final peut prendre de 5 à 20 ans. En effet, depuis que le gouvernement fédéral a commencé à négocier des traités modernes avec les groupes autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux en 1973, 26 revendications territoriales globales et trois accords d'autonomie gouvernementale ont été signés.<sup>105</sup> De nombreuses négociations sur les revendications territoriales sont actuellement en cours au Canada, 80 revendications territoriales globales étant en cours de négociation avec le gouvernement fédéral.<sup>106</sup>

---

<sup>103</sup> <https://mining.ca/wp-content/uploads/2019/07/MAC-Position-Statement-on-GRRS-Final-ENG.pdf>

<sup>104</sup> [https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/upperwash/report/vol\\_2/pdf/E\\_Vol\\_2\\_CH04.pdf](https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/upperwash/report/vol_2/pdf/E_Vol_2_CH04.pdf)

<sup>105</sup> <https://www.aadhc-aandc.gc.ca/eng/1100100030577/1100100030578>

<sup>106</sup> Public Accounts of Canada 2015, Vol. 1 – Summary Report and Consolidated Financial Statements; Receiver General for Canada, December 4, 2015

Cet arriéré de questions juridiques de longue date pose des défis importants pour le secteur des ressources naturelles et les communautés autochtones, ce qui crée des investissements considérables et des incertitudes opérationnelles qui entravent des progrès significatifs. La résolution de ces problèmes profite à tous, car ils permettent d'ouvrir la voie à un dialogue efficace sur le développement des ressources, tout en bénéficiant également aux communautés elles-mêmes: le taux de chômage dans les communautés autonomes a historiquement été de 28% inférieur à celui des communautés non autonomes. communautés et le revenu familial moyen des bénéficiaires d'un traité semble être le double de celui des non-bénéficiaires.<sup>107</sup> La résolution et la réconciliation avec ces communautés sont essentielles, surtout à un moment où elles représentent la population la plus jeune et la plus forte croissance du Canada.<sup>108</sup>

Le gouvernement fédéral a promis d'élaborer une stratégie nationale pour traiter les revendications territoriales autochtones et les obligations de consulter dans un «délai raisonnable»,<sup>109</sup> et cet engagement doit être respecté afin de fournir à la fois à l'industrie et aux communautés touchées la certitude nécessaire pour tirer des avantages économiques et sociaux appropriés des projets liés aux ressources. Étant donné que le passif actuel pour les revendications territoriales globales «qui ont progressé jusqu'à un point où la quantification est possible» est estimé à 4,8 milliards de dollars, ce processus doit également être entrepris avec la prudence financière voulue et d'une manière qui respecte les contraintes financières du Canada.<sup>110</sup>

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Accélérer le processus de règlement des revendications territoriales d'une manière qui reflète la prudence financière voulue.
2. Augmente la participation active des communautés autochtones en leur offrant un meilleur accès à une information claire et accessible.

---

<sup>107</sup> <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1406824128903/1406824211834#key>

<sup>108</sup> Kirkup, K. (2017, October 25). Canada's Indigenous population growing 4 times faster than rest of country. Retrieved from <https://globalnews.ca/news/3823772/canadas-growing-indigenous-population/>

<sup>109</sup> <https://www.liberal.ca/policy-resolutions/61-priority-resolution-Indigenous-issues/>

<sup>110</sup> Public Accounts of Canada 2019, Vol. 3 – Summary Report and Consolidated Financial Statements; Receiver General for Canada, 2019

# Ressources naturelles, énergie et environnement

## 35. Une reprise tirée par le secteur primaire

### DESCRIPTION

Le secteur primaire peut jouer un rôle de premier plan dans la reprise économique du Canada. Soutenu par des engagements stratégiques avisés du gouvernement fédéral, il est bien positionné pour prendre la tête de la dynamique de reprise et de l'innovation, et pour aider le Canada et le monde entier à passer à une économie sobre en carbone. La présente résolution réunit plusieurs recommandations importantes qui visent à favoriser la prospérité des Canadiens et des Canadiens dans l'économie d'après-COVID et à réaliser le plein potentiel de nos atouts naturels.

### CONTEXTE

L'épidémie de COVID-19 a ébranlé les fondements de l'économie canadienne. Les mesures d'éloignement physique et de confinement ont mis de nombreuses personnes au chômage, causé la fermeture d'entreprises et étouffé considérablement la demande, notamment dans le secteur primaire, qui est la pierre angulaire de l'économie canadienne. Les répercussions et les effets cumulés de ce choc de marché définiront les dix prochaines années. Plus préoccupant, le déficit fédéral pourrait se situer entre 256 milliards et 1 000 milliards de dollars; or, les ménages canadiens, très endettés, vont peiner à relancer la croissance du pays.

Dans ces conditions, les responsables des politiques de tous les ordres de gouvernement vont être confrontés à de fortes pressions pour assainir la dette publique. Sans orientation claire sur la manière de relancer l'économie pour élargir l'assiette de revenus, les gouvernements seront tentés d'adopter des mesures d'austérité ou d'augmenter considérablement les taux d'imposition des particuliers et des entreprises. Le cas échéant, de telles mesures menaceront le rythme de la reprise et la compétitivité de l'économie. Il est impératif que le gouvernement fédéral s'emploie à dynamiser la croissance économique. Pour y parvenir, il faut positionner le secteur primaire, secteur d'importance au Canada, en tête de la reprise économique.

Faire du secteur primaire un moteur en puissance de la prospérité du pays ne sera pas une mince affaire : la crise de la COVID-19 lui a infligé des dommages particulièrement importants; près de 30 % des sociétés du secteur ont enregistré une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 50 % en mars 2020. Une récession mondiale peut créer des pressions à long terme sur les matières premières, notamment celles utilisées dans le secteur de la construction. Ces nouvelles pressions aggravent les préoccupations de longue date liées à l'incertitude réglementaire et au risque politique qui dissuadent les investissements dans de grands projets de ressources, augmentent les coûts cumulatifs causés par l'inefficacité des politiques canadiennes sur le climat et posent des obstacles chroniques à l'accès aux marchés mondiaux.

Ces obstacles sont de taille, mais seraient largement compensés par les occasions qui découleraient d'une politique publique en faveur d'une stratégie cohérente pour le secteur primaire. D'autres pays consacrent un budget à la « reprise verte », or les producteurs canadiens

de minéraux et de métaux sont en mesure de répondre à la demande importante de métaux précieux essentiels à la transition énergétique et, par des intrants minéraux clés, de soutenir la sécurité alimentaire mondiale. Dans l'un de ses rapports, la Banque mondiale indique que l'augmentation de la demande de certaines terres rares serait multipliée par 1 000 % et la demande de métaux précieux augmenterait considérablement si la hausse des températures est maintenue en deçà de 2°C. Il s'agit d'une bonne occasion pour le secteur canadien des minéraux d'attirer l'investissement et de créer des emplois.

Après le plongeon de la demande en raison de la COVID-19, les producteurs canadiens de pétrole et de gaz ont l'occasion de remplacer les combustibles qui rejettent le plus d'émissions et de satisfaire la demande des consommateurs, qui souhaitent consommer des produits d'énergie qui répondent à des normes de production responsable et écologique. L'existence d'un solide secteur de l'énergie permettra au secteur de la fabrication de pointe et à d'autres secteurs essentiels pour l'économie canadienne de conserver une bonne cadence de reprise. En outre, en devenant un fournisseur de produits pétroliers et gaziers de premier plan et en soutenant l'industrie canadienne, notre secteur de l'énergie a l'occasion d'exploiter ses innovations pour gagner des parts de marché dans la technologie propre internationale, un marché évalué à 2 500 milliards de dollars d'ici 2022.

Avec les bons soutiens publics, nous pourrons concrétiser ces possibilités et générer les revenus indispensables pour réduire le déficit sans sacrifier les services sociaux que la population canadienne attend de ses gouvernements.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Aligne la norme OPBS et la Norme sur les combustibles propres afin de dégager plus de gains d'efficacité, d'abaisser les coûts et les répercussions économiques et de veiller à ce que les deux normes apportent une protection adéquate des industries touchées par les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions, et englobent tous les secteurs de l'économie.
2. S'engage à collaborer avec l'industrie pour préciser certains points d'ordre réglementaire et rassurer les marchés de capitaux afin de restaurer la confiance dans le secteur primaire canadien.
3. Élargisse la définition des technologies propres afin d'englober les systèmes d'énergie qui atténuent les émissions, qui les nettoient et qui remplacent des systèmes à émissions plus importantes, et les intègre aux cadres de tarification du carbone.
4. En consultation avec les provinces, adopte une approche systémique de l'énergie, qui relie les exportations et une infrastructure ferroviaire et portuaire améliorée, soutient les industries gourmandes en énergie et encourage la modernisation des réseaux électriques canadiens.
5. Cherche à rééquilibrer les dispositions de politique nationale et indique comment il prévoit appuyer le rôle du Canada en tant que fournisseur d'intrants énergétiques, technologiques et minéraux essentiels aux marchés mondiaux permettant de réduire les émissions mondiales.

6. Cherche des moyens de soutenir et d'encourager le secteur canadien de l'énergie en tant que partie prenante clé de son objectif de zéro émission tout en assurant aux entreprises et aux contribuables le caractère faisable du projet et le maintien de la compétitivité.

## RÉFÉRENCES

<sup>111</sup>, <sup>112</sup>, <sup>113</sup>, <sup>114</sup>

---

<sup>111</sup> Gouvernement du Canada, *Rapport des Tables de stratégies économiques du Canada : Technologies propres*, 2018, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/fra/00023.html>

<sup>112</sup> La Banque mondiale, *The Growing Role for Minerals and Metals for a Low-Carbon Future*, 2017, <https://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2017/07/18/clean-energy-transition-will-increase-demand-for-minerals-says-new-world-bank-report>

<sup>113</sup> Statistique Canada, *Étude sur les conditions d'affaires, Revenus des entreprises pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019, par rapport à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020, selon les caractéristiques de l'entreprise*, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3310023401>

<sup>114</sup> Bureau du directeur parlementaire du budget, *Mise à jour de l'analyse de scénario : chocs dus à la pandémie de la COVID-19 et à la chute des prix du pétrole*, 24 avril 2020

# 36. Financement de l'adaptation au changement climatique – Protection des collectivités côtières et riveraines contre les inondations

## DESCRIPTION

Dans de nombreuses collectivités côtières, les ouvrages de protection contre les inondations se dégradent en raison des conditions climatiques, et le risque d'inondation s'accroît avec le niveau de la mer, qui ne cesse d'augmenter. Les programmes actuels de financement de l'atténuation des catastrophes prévoient des fonds limités pour financer l'amélioration durable des digues et des ouvrages de protection du littoral. Une grande part de la responsabilité financière revient aux administrations locales, qui n'ont pas les moyens financiers de prendre en charge de tels coûts. Les instances supérieures devraient œuvrer avec les administrations locales et les Premières Nations pour financer et aider à mettre en œuvre un processus d'approbations simplifié dans le cadre de programmes d'adaptation à long terme des systèmes de protection contre les inondations.

## CONTEXTE

Le changement climatique entraîne des risques liés à la hausse du niveau de la mer pour les collectivités installées sur les milliers de kilomètres de côtes que compte le pays. Les risques sont tout aussi importants pour les collectivités riveraines, vulnérables aux inondations intérieures saisonnières dues au changement climatique. Les crues de rivières et les flots océaniques peuvent détruire ou dégrader des propriétés résidentielles, commerciales, industrielles et agricoles ainsi que des voies de transport (routes, autoroutes, ponts), et perturber considérablement la vie quotidienne, engendrant des dépenses de reconstruction importantes.

Les dommages que les inondations infligent à l'économie et aux entreprises se comptent en centaines de millions de dollars. Les structures de protection contre les inondations et les ouvrages, tels que les digues et les infrastructures connexes (stations de pompage, systèmes de pompage portables, enrochements et puits de décompression) construits dans les communautés côtières et riveraines du Canada doivent être améliorés pour lutter contre la menace d'une élévation du niveau de la mer qui pourrait atteindre un mètre d'ici 2100. Il est essentiel d'effectuer des dépenses importantes, à intervalles déterminés, pour améliorer les infrastructures de protection contre les inondations dans tout le pays<sup>115</sup>.

Le réseau de digues des municipalités de Colombie-Britannique est vieillissant. En 2015, l'inspecteur des digues de la Colombie-Britannique a engagé Northwest Hydraulic Consultants pour inspecter 500 kilomètres de digues des basses-terres continentales, région très peuplée de la Colombie-Britannique. Les inspecteurs ont conclu qu'aucune des digues ne répondait

---

<sup>115</sup> Surrey Coastal Flood Adaptation Strategy, présentation du directeur de l'environnement et de l'hydrographie à l'équipe de l'environnement de la Chambre de commerce de Surrey, 2019, <https://businessinsurrey.com/wp-content/uploads/2019/02/CFAS-Surrey-BOT-Feb-14-2019-compressed.pdf>

totalement aux normes provinciales. Plus préoccupant, ils ont indiqué que 71 % d'entre elles pourraient céder en cas d'inondation<sup>116</sup>. En 2012, à Truro, en Nouvelle-Écosse, les inondations ont provoqué la rupture d'une digue, causant des millions de dollars de dégâts. Non seulement les inondations côtières liées au changement climatique constituent une menace pour les entreprises, les habitations et les terres agricoles, mais elles peuvent aussi perturber l'accès à des services essentiels critiques comme le traitement des eaux usées, l'eau potable, l'électricité et l'accès à des voies de transport sûres<sup>117</sup>. L'atténuation de ces risques réduira la vulnérabilité des infrastructures à court terme; toutefois, des stratégies d'adaptation à long terme sont nécessaires pour faire face à l'évolution de l'environnement. Les administrations locales ont des ressources financières limitées et sont nombreuses à ne pas avoir les moyens de financer des projets d'adaptation de grande envergure. Les projets d'adaptation à mettre en œuvre dans les communautés côtières et riveraines comprennent l'amélioration des digues et des ouvrages longitudinaux, le renforcement des zones de balancement des marées et la modification des politiques relatives à l'aménagement du territoire et aux repères de crues. « Une récente étude commandée par l'Union des municipalités du Québec a constaté que l'adaptation aux changements climatiques pourrait nécessiter des coûts de 4 milliards de dollars pour les municipalités québécoises au cours des cinq prochaines années »<sup>118</sup> seulement. Le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada est actuellement doté de deux milliards de dollars. Il est destiné à toutes les municipalités et peut financer des projets partout au Canada. Ce montant est insuffisant pour répondre aux besoins courants des projets d'atténuation en matière de catastrophes, sans parler des investissements nécessaires dans de futurs projets.

La Fédération des municipalités canadiennes (FCM) et le Bureau d'assurance du Canada (BAC) ont évalué, dans un rapport de février 2020, le besoin en matière d'investissements à long terme dans des mesures d'adaptation au changement climatique à l'échelle locale. « L'analyse a révélé un pourcentage moyen, pondéré par les variations régionales, pour l'ensemble des études, des populations, des collectivités, des lieux, des risques climatiques et des types d'infrastructure, de 0,26 % du PIB national, soit 5,3 milliards de dollars par an. Ce résultat représente les investissements dans l'adaptation des infrastructures publiques locales seulement, investissements qui seraient partagés entre les trois ordres de gouvernement. »<sup>119</sup>.

Il faut favoriser la collaboration entre les multiples parties prenantes, notamment le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités, les propriétaires fonciers privés, les résidents, les Premières Nations et les entreprises, pour élaborer un plan stratégique de financement et d'approbation d'investissements réguliers dans les infrastructures

<sup>116</sup> Globe & Mail, *Will Sackville's dikes finally fall? Rising seas could ruin land Acadians turned from marshes to farms*, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-will-sackvilles-dikes-finally-fall-how-rising-seas-could-ruin-land/>

<sup>117</sup> Chronicle Herald, Province, Ottawa spending \$114m to reinforce Bay of Fundy dikes against rising seas, <https://www.thechronicleherald.ca/news/local/province-ottawa-spending-114m-to-reinforce-bay-of-fundy-dykes-against-rising-seas-302999/>

<sup>118</sup> FCM, Résolution, *Fonds fédéraux pour l'atténuation des catastrophes et soutien aux plans régionaux de mesures d'urgence en cas d'inondations* (résolution adoptée en juin 2019), <https://data.fcm.ca/accueil/informations-sur-la-fcm/r%C3%A9solutions-de-la-fcm.htm?lang=fr-CA&resolution=203b9e90-df86-e911-baa5-005056bc2614&srch=%adaptation%20climat%20&iss=&filt=false>

<sup>119</sup> INVESTIR DANS L'AVENIR DU CANADA : *Le coût de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale*, <https://data.fcm.ca/documents/focus/investir-dans-avenir-du-canada-le-cout-de-adaptation-au-climat-summary.pdf> (page 32)

de prévention des inondations, dans l'optique à la fois d'accroître la capacité d'adaptation et de diminuer la vulnérabilité au changement climatique.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national contre les inondations conformément à la lettre de mandat du premier ministre au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile; et
2. Nouer des partenariats avec les gouvernements provinciaux et les administrations locales pour mettre en place un mécanisme de financement fédéral garanti, prévisible et flexible qui repose sur un processus d'approbations simplifié et un cadre stratégique de long terme, afin d'adopter des stratégies axées sur le renforcement des capacités d'adaptation et la diminution de la vulnérabilité au changement climatique.

# 37. Appui du gouvernement fédéral en faveur des petits réacteurs modulaires

## DESCRIPTION

L'augmentation de l'appui financier du gouvernement fédéral en faveur de la recherche et de la mise en œuvre de la technologie des petits réacteurs modulaires (PRM) contribuera à la réduction des émissions de carbone, à la création d'emplois dans la recherche, à la baisse des coûts pour les consommateurs d'énergie et à la création d'occasions d'exportations internationales.

## CONTEXTE

Les PRM sont des réacteurs nucléaires de faible puissance et de petite taille, dits modulaires parce qu'ils peuvent être transportés et sont évolutifs<sup>120</sup>.

Pour réussir le déploiement des PRM, il sera probablement nécessaire d'opter pour un système de « flotte », qui permettra de tirer profit de l'effet de normalisation et d'économies d'échelle, et d'abaisser les dépenses en immobilisations tout en produisant plus d'unités. Petits et modulaires, les PRM peuvent être fabriqués complètement en usine, dans des conditions contrôlées, module par module, ce qui accroît le niveau de qualité et d'efficience de leur construction<sup>121</sup>.

La technologie des PRM pourrait être utilisée pour alimenter en énergie abordable les habitations, les bureaux, les entreprises et les processus industriels, notamment dans les collectivités éloignées, comme celles du grand nord canadien, ce qui justifie la promotion de cette technologie. Les PRM représentent une technologie prometteuse pour les résidents du grand nord, mais aussi pour aider les sociétés du secteur de l'exploitation minière à abandonner le carburant diésel<sup>122</sup>.

Le charbon est une ressource limitée et réputée pour être une solution de production d'électricité moins écologique. Les provinces de l'Ouest, notamment, dépendent encore du charbon; 40 % environ de l'énergie de la Saskatchewan provient du charbon<sup>123</sup>. Dans cette région, de nombreuses provinces ont annoncé des plans visant, soit à réduire progressivement la consommation de charbon, soit, comme la Saskatchewan, à transformer les centrales au charbon et à mettre en œuvre des systèmes de captage et de stockage du carbone. Dans cette optique de transition vers une économie sobre en carbone, la technologie des PRM pourrait permettre la mise en œuvre de systèmes d'énergie hybrides fournissant une électricité en suivi de charge et permettant une pénétration plus importante des énergies renouvelables variables.

---

<sup>120</sup> World Nuclear Association, *Small Nuclear Power Reactors*, mai 2020. Consulté à l'adresse : <https://www.world-nuclear.org/information-library/nuclear-fuel-cycle/nuclear-power-reactors/small-nuclear-power-reactors.aspx>

<sup>121</sup> Comité directeur de la feuille de route des PRM, *Appel à l'action : Feuille de route des petits réacteurs modulaires*, 2008, consulté à l'adresse : [https://cna.ca/wp-content/uploads/2018/11/SMRroadmap\\_FR\\_nov6\\_Web.pdf](https://cna.ca/wp-content/uploads/2018/11/SMRroadmap_FR_nov6_Web.pdf)

<sup>122</sup> Énergie atomique du Canada limitée, *Petits réacteurs modulaires*, 2008. Consulté à l'adresse : <https://www.aecl.ca/fr/science-et-technologie/petits-reacteurs-modulaires/>

<sup>123</sup> Gouvernement du Canada, *Profils énergétiques des provinces et territoires – Saskatchewan*, 2020. Consulté à l'adresse : <https://www.cer-rec.gc.ca/nrg/ntgrfd/mrkt/nrgsstmrfls/sk-fra.html>

Les risques de dysfonctionnement sont faibles, et la technologie des PRM est conçue pour assurer un degré élevé de sécurité passive ou intrinsèque en cas de dysfonctionnement. Par ailleurs, les unités sont souvent conçues pour pouvoir être installées sous le niveau du sol afin de réduire les risques en cas de menace terroriste<sup>124</sup>. Les zones de sûreté des réacteurs nucléaires s'étendent sur de grandes surfaces et comprennent des zones d'évacuation de la chaleur, ce qui n'est pas nécessaire pour les PRM. Dans de nombreuses situations, les petits réacteurs peuvent remplacer les centrales électriques à combustible fossile, et la zone de planification d'urgence obligatoire ne dépasse pas un rayon de 300 mètres<sup>125</sup>.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Débloque des outils comme la Banque d'infrastructure du Canada ou le fonds de reprise verte afin de permettre les investissements dans l'infrastructure existante qui contribuera aux nouvelles technologies comme les PRM
2. Assure que le processus d'octroi de permis pour les unités n'est pas redondant de sorte que les approbations puissent être accélérées à tous les niveaux des organismes gouvernementaux
3. Noue des partenariats entre les services publics et l'industrie afin de soutenir les initiatives de renforcement des capacités. Dans ce cadre, il faudra mobiliser le grand public, les chefs d'entreprise et les parties prenantes autochtones afin de constituer un socle de connaissances solide.
4. S'assure que ses politiques, telles que les normes environnementales et la paperasserie administrative dans la construction, n'interfèrent pas ou ne créent pas de désincitations involontaires pour la technologie PRM.

---

<sup>124</sup> World Nuclear Association, *Small Nuclear Power Reactors*, mai 2020. Consulté à l'adresse : <https://www.world-nuclear.org/information-library/nuclear-fuel-cycle/nuclear-power-reactors/small-nuclear-power-reactors.aspx>

<sup>125</sup> Ibid

## 38. Hydrogène et train à hydrogène : une grande avancée dans le secteur du transport

### DESCRIPTION

L'intérêt à l'égard de l'hydrogène augmente de façon exponentielle au Canada, pour les réseaux de transport en commun comme pour l'industrie lourde. Les unes après les autres, les provinces adoptent des normes d'émission zéro, à l'instar du gouvernement fédéral. En Colombie-Britannique, la loi sur les véhicules à émission zéro (VEZ) est entrée en vigueur. Cette loi est une grande avancée vers la création d'une économie innovante, sobre en carbone, libérée de sa dépendance aux combustibles fossiles. À l'époque, le gouvernement avait indiqué que le changement climatique était la plus grande menace à laquelle était confrontée la province. Le projet de loi 28 a donné force de loi au programme de VEZ de la stratégie économique CleanBC. La loi prévoit qu'à compter de 2040 et chaque année suivante, 100 % des véhicules légers neufs vendus ou loués en Colombie-Britannique devront être des VEZ.

### CONTEXTE

Cette vision est audacieuse. Pour apporter des changements aussi importants au secteur des transports de la province, il faut que les entreprises et l'industrie se consultent pour identifier et aborder efficacement les défis et les opportunités de cette stratégie. Ces discussions pourraient porter sur le transport efficient des produits vers les marchés et la mobilité de la main-d'œuvre afin que les employés puissent vivre dans un secteur d'habitation abordable de leur choix et se rendre facilement sur leur lieu de travail, où qu'ils vivent au sein d'une région.

Les VEZ et les véhicules à faibles émissions existent déjà, mais la technologie est encore au stade de la mise au point. Dans le cas des véhicules industriels - moteurs diésel des trains, des engins de terrassement, de l'équipement lourd -, la puissance de traction développée est encore insuffisante. Dans le cas des voitures de tourisme, la technologie a été rapidement adaptée et continue d'évoluer.

Vu les coûts élevés liés aux véhicules alimentés par les nouvelles sources d'énergie, il est difficile pour un particulier de remplacer un véhicule à essence. Cette réalité est encore plus marquée dans les collectivités rurales et éloignées, où les bornes de recharge rapide sont rares et l'accès à un véhicule électrique difficile. En pratique, les gaz à effet de serre rejetés durant la production d'un véhicule électrique ou d'un véhicule électrique à pile à combustible peuvent également être importants (coûts du cycle de vie).

Les obstacles peuvent donc être nombreux, et le transport en commun demeure le moyen le plus efficace de transporter des personnes sur de longues distances. Cette solution se heurte toutefois à la question du volume. Il faut atteindre une masse critique (fréquentation suffisante) pour qu'il soit rentable. Vu les réalités du marché, l'enjeu complexe de la réduction des transports pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre sans toutefois heurter l'économie nécessite une réflexion de fond. Il est aussi, pour la Colombie-Britannique, l'occasion de prendre un rôle de premier plan dans la recherche et le développement dans le domaine des

carburants de remplacement et des systèmes de transport en commun alimentés par d'autres sources d'énergie.

Les personnes interrogées dans le cadre d'un récent sondage sur la qualité de vie dans la ville de Kelowna ont évalué les moyens à leur disposition pour se rendre en toute sécurité au travail, à l'école ou dans d'autres lieux. Elles ont jugé la possibilité d'emprunter les transports en commun « médiocre » à « moyenne », et la possibilité de se déplacer à pied ou à vélo légèrement supérieure à « moyenne ».

Le lieu de résidence de la personne interrogée compte considérablement dans son évaluation des possibilités d'emprunter les transports publics et de se déplacer à pied et à vélo. Les résidents de zones rurales ont donné une note inférieure à ces modes de transport, qui ont été mieux notés par les résidents des zones plus urbaines.

Les réseaux de transports urbains sont jugés médiocres par les usagers et les dirigeants locaux, et des études montrent que la demande augmente à l'égard des transports interurbains. Par exemple, dans le district régional de North Okanagan, le nombre de déplacements effectués chaque année par le Vernon Regional Transit System est passé d'environ 488 000 en 2010 à environ 566 000 en 2015. Une ligne a été ouverte en juillet 2008 entre Vernon et le campus de l'Université de la Colombie-Britannique Okanagan (UBCO) à Kelowna. Elle est vite devenue un service essentiel très fréquenté, et est desservie par des autocars souvent pleins entre les deux villes.

Les entreprises aussi se préoccupent de la question de la mobilité de leur personnel. Pour les entreprises comme pour leurs employés, il est essentiel qu'un réseau de transport efficace relie le domicile au lieu de travail. Une mobilité simplifiée se traduit par une amélioration des possibilités de logement et du caractère abordable des habitations, en particulier pour les personnes qui travaillent dans le secteur tertiaire.

L'augmentation de la densité urbaine peut s'expliquer dans une ville qui cherche à maintenir les coûts des infrastructures à un niveau bas, mais elle peut poser des contraintes si les employés, en particulier dans le secteur tertiaire, ne peuvent pas se permettre de vivre dans les zones centrales où s'installent les entreprises. Un service de transport en commun par rail comme celui de Vancouver (TransLink) et d'autres grandes villes est une solution de mobilité pour la main-d'œuvre de demain et répond à la nécessité de passer à un mode de transport à faibles émissions. Ce dernier point est un objectif fondamental du projet de loi 28 qui a pris force de loi dans la province cette année.

Un projet de recherche dirigé par le Dr Gordon Lovegrove de l'école d'ingénieurs de l'UBCO a réuni des promoteurs de piles à combustible fonctionnant à l'hydrogène dans trois domaines clés : (1) le transport ferroviaire de passagers (train à hydrogène); (2) des nécessaires de transformation des locomotives diésel (qui pourraient être utilisées sur le train à hydrogène) et d'équipement lourd; (3) des centrales à gaz urbaines et rurales qui fabriqueraient de l'hydrogène gazeux sur place à partir d'énergie solaire et d'eau au terme d'un processus 100 % propre et à zéro émission de gaz à effet de serre pour le secteur de la vente de détail. Parmi ces promoteurs figurent l'UCBO et le K'uL Group.

Le train à hydrogène présente un profil de transport en commun rentable pour la vallée de l'Okanagan. Ses promoteurs mettent en avant les nouvelles avancées de cette technologie, qui constitue désormais une solution bien plus abordable que le train électrique. Les coûts d'investissement dans le train à hydrogène sont estimés à 5 millions de dollars/mile, alors qu'ils sont de 150 millions/mile pour le SkyTrain (le SkyTrain, qui fait partie du réseau TransLink, est le plus ancien système de transport en commun léger à grande vitesse et sans chauffeur, et l'un de ceux qui parcourent la plus grande distance au monde). Cette estimation a été vérifiée par Cariboo Central Railway Contracting Ltd., premier fournisseur du CN/CP dans l'Ouest canadien, dont le siège social est situé à Kelowna. Cariboo collabore déjà avec l'école d'ingénieurs de l'UBCO sur des activités d'enseignement et de recherche liées.

Les promoteurs envisagent un train à hydrogène de 250 passagers qui se déplacerait à la vitesse autorisée dans les villes dans les zones urbaines et à la vitesse autorisée sur les autoroutes entre les villes, sur les zones des glissières médianes et le long de la route 97 (avec des rails intégrés dans les villes pour des franchissements sans barrière). Sans émission ni bruit de moteur, cette solution de transport pourrait jouer un rôle clé dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans la région et l'amélioration de l'accès pour les touristes et de l'économie du tourisme dans la vallée de l'Okanagan.

La gamme Coradia iLint d'Alstom, qui utilise une pile à combustible de technologie canadienne, est totalement en service en Allemagne (le service de transport régional de passagers a démarré en 2018) et enregistre des commandes en provenance de toute l'Europe. La fréquence des passages le long de la route 97 pourrait être ajustée pendant des décennies en fonction de la croissance des besoins. Train régional sans émission de CO<sub>2</sub>, l'iLint est une excellente solution de remplacement du diésel. Alstom est le premier constructeur au monde à avoir mis au point un train de passagers alimenté par une pile à hydrogène.

Par rapport aux coûts d'investissements d'une autoroute, qui dépassent 50 millions de dollars/mile si l'on veut doubler la route 97, l'OVER-PR (*Okanagan Valley Electric Regional Passenger Rail*) est un moyen de transport régional à la fois plus sûr et plus rentable. Une autoroute est plus bruyante, émet plus de gaz à effet de serre, pollue davantage l'atmosphère et comporte plus de risques d'accidents que l'OVER-PR. À Kelowna seulement, 4 200 accidents en cinq ans ont coûté plus de 1,5 milliard de dollars à la C.-B. Chaque train videra les routes de 250 voitures, et sera accessible aux jeunes, aux personnes âgées et aux touristes entre les villes de la vallée de l'Okanagan.

Vu les exigences prévues par la loi concernant les VEZ – 10 % des véhicules légers devront être des VEZ d'ici 2025, 50 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040 - et étant donné l'état actuel de la technologie et le bilan de rentabilité de la réduction des gaz à effet de serre générés par les transports, il est fondamental d'adopter une stratégie globale. Cette stratégie doit accélérer la recherche-développement sur les combustibles de remplacement, la technologie de la pile à combustible et les bornes de chargement rapide dans la province. Cette accélération permettrait le démarrage de nouvelles entreprises, l'expansion des entreprises existantes et la dynamisation de divers secteurs de l'économie. Le bilan de rentabilité de la production d'hydrogène vert en C.-B. est également prometteur, car la province possède de nombreuses

ressources hydroélectriques. L'hydrogène peut être produit à partir de diverses ressources locales, dont les combustibles fossiles, la biomasse et l'électrolyse de l'eau grâce à un courant électrique. L'effet sur l'environnement et le rendement énergétique de l'hydrogène dépendent de son mode de production. L'intérêt que manifeste la C.-B. dans sa stratégie CleanBC et les initiatives de plus en plus nombreuses lancées au Canada pour remplacer les combustibles fossiles augurent bien de la croissance commerciale de l'industrie de l'hydrogène en tant que combustible.

En juin 2020, HTEC (Hydrogen Technology and Energy Corporation), société établie à North Vancouver, C.-B., a confirmé plusieurs initiatives pour 2020 et début 2021 : (1) construire une installation de stockage et de pompe à hydrogène à Kelowna, C.-B. (portant leur nombre à cinq dans la province); (2) travailler avec le Ku'l Group à la mise en œuvre d'un projet pilote d'alimentation en hydrogène à Westhills Aggregates, Penticton (C.-B.) avec un financement du Conseil national de recherches Canada et mener un projet identique en Californie; (3) étendre la portée des travaux avec hydra Energy sur la conversion des véhicules diésel en véhicules à hydrogène dans les basses-terres continentales; (4) participer avec ACE Tech à un projet pilote d'installation dédiée à la démonstration de la pile à combustible en Alberta; (5) porter à dix le nombre de stations à hydrogène au Québec. L'expansion de cette activité au Canada montre bien l'intérêt pour l'hydrogène en tant que combustible vert et sa viabilité commerciale.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Augmente le financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur au Canada afin d'accélérer le développement de la technologie de la pile à combustible et de mettre au point un système léger sur rail ou un train à hydrogène comme celui qui existe en Europe comme moyen de desservir de plus en plus de régions.
2. Investir et créer des projets pilotes sur l'hydrogène financés, afin de contribuer à atteindre les objectifs de ravitaillement en carburant de 2050 en utilisant l'hydrogène.
3. Mobilise les élus provinciaux et les dirigeants d'entreprise, de collectivité et d'université pour mener des discussions sur la création d'un centre d'excellence des transports axé sur la recherche appliquée dans le domaine de l'hydrogène en tant que source de combustible de remplacement pour le secteur du transport (routier, ferroviaire et aéronautique), en conformité avec les visions de diverses provinces qui souhaitent imposer les véhicules émission zéro (d'ici 2040 en C.-B., projet de loi 28).

## RÉFÉRENCES

<sup>126</sup>, <sup>127</sup>, <sup>128</sup>, <sup>129</sup>, <sup>130</sup>, <sup>131</sup>, <sup>132</sup>, <sup>133</sup>

---

<sup>126</sup> Ibid

<sup>127</sup> Ibid

<sup>128</sup> OVER PR (Okanagan Valley Electric Regional Passenger Rail), <https://engineering.ok.ubc.ca/about/contact/gordon-lovegrove/> Research Summary

<sup>129</sup> <https://www.alstom.com/fr/nos-solutions/materiel-roulant/coradia-ilint-le-premier-train-hydrogene-au-monde>

<sup>130</sup> Le K'uL Group s'est constitué pour favoriser le développement d'une économie durable pour la bande de Penticton. Il constitue la division « à but lucratif » des investissements et de l'expansion des affaires de la bande de Penticton, et l'organisation cadre chargée du portefeuille des investissements d'affaires.

<sup>131</sup> Enquêteur principal, Dr Gordon Lovegrove, PEng, MBA, PhD, membre de l'Institute of Transportation Engineers, professeur agrégé, Sustainable Transport Safety Research Lab (UBCO), Faculty of Applied Science, School of Engineering Chair, Sustainable Development Committee, Cdn Society of Civil Engineering

<sup>132</sup> <https://www.kelowna.ca/our-community/news-events/news/2018-citizen-survey-results>

<sup>133</sup> <https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/legislation-debates-proceedings/41st-parliament/4th-session/bills/first-reading/gov28-1>

# 39. Réemploi des eaux grises pour faire face à la demande d'eau, qui devient insoutenable

## DESCRIPTION

Sur l'ensemble des ressources en eau disponibles sur Terre, environ 97 % viennent des océans et seuls 3 % sont en accès direct; toutefois, sur ces 3 %, la part que les humains peuvent consommer est estimée à un centième. La survie reste l'un des usages clés de l'eau, aux côtés de la production alimentaire, de l'industrie et des besoins domestiques.

La demande mondiale d'eau a atteint, atteindra ou surpassera bientôt la capacité naturelle des bassins versants. Une grande partie du monde est touchée par les pénuries d'eau et concernée par la surexploitation des ressources en eau, qui entraîne leur disparition, et engendre des niveaux élevés de pollution de l'eau potable dus à l'activité humaine.

L'urbanisation, l'industrialisation et la croissance démographique donnent lieu à une demande d'eau qui devient insoutenable. Le Canada n'est pas épargné par ces problématiques.

Si la croissance et la demande poursuivent leur hausse, d'où viendra l'eau nécessaire à l'industrie, à la production alimentaire, aux activités écologiques et aux activités humaines? La généralisation du réemploi des eaux grises est une solution viable à envisager pour répondre, au moins en partie, à la demande d'eau.

## CONTEXTE

Les eaux grises sont les eaux ménagères qui proviennent des éviers, lavabos, douches, machines et autres sources domestiques, agricoles, commerciales et industrielles. Contrairement aux eaux noires, les eaux grises ne contiennent pas d'excréments. Un habitant d'un pays en développement consomme en moyenne de 20 à 30 litres d'eau par jour; les Canadiens sont les plus grands consommateurs d'eau au monde. Ils génèrent chaque jour plus de 300 litres d'eaux usées. Le Canada n'a pas le même degré de conscience des réalités de la crise mondiale de l'eau que la majeure partie de l'humanité. Pour faire face à la crise mondiale de l'eau, le Programme hydrologique international (PHI) encourage la collecte et le recyclage des eaux grises pour contribuer à la préservation des réserves mondiales en eau.

Avec le réchauffement climatique, la croissance démographique (nationale et mondiale) et l'intensification concomitante de l'industrialisation et de l'urbanisation, il devient urgent de trouver des ressources d'eau potable; or, les sources naturelles s'épuisent. Pour réussir le traitement et le réemploi efficaces des eaux grises, il faut que des experts techniques et non techniques se mobilisent.

Le traitement et le réemploi des eaux grises, s'ils sont mis en application, pourraient permettre de baisser considérablement l'utilisation excessive de ressources en eau potable pour des usages non potables. Les recherches actuelles rivalisent d'efforts pour étudier la problématique de la baisse des ressources en eau par la réduction de la demande, l'augmentation de l'efficience et le développement de sources de remplacement auparavant considérées inutilisables. Les « eaux grises » font partie de ces sources possibles. La réutilisation d'eaux

recyclées est l'une des meilleures possibilités qui soient de mieux utiliser et gérer les ressources en eau. Les eaux grises pourraient constituer une source d'eau supplémentaire dans les régions où le déficit d'eau est considérable, à l'échelle régionale, nationale et internationale. Les eaux grises recyclées peuvent être réemployées dans diverses activités gourmandes en eau, comme eau potable ou non potable.

Le réemploi des eaux grises est une pratique ancienne, mais qui nécessite d'être modernisée et appliquée à grande échelle pour contribuer à la réduction de la consommation, parfois excessive, d'eau douce et d'eau potable, et freiner la hausse de la pollution globale causée par le rejet d'eaux grises non traitées dans les ressources d'eau douce. Le développement de technologies innovantes conçues pour recycler les eaux grises est une occasion imbattable de proposer des technologies et des solutions novatrices pour faire face à la crise nationale et mondiale de l'eau. Des technologies existent pour traiter ou éliminer certaines matières polluantes, mais la qualité obtenue diffère selon le type de polluant et la composition des eaux grises. Les taux de production varient donc grandement d'un système à l'autre ou d'une région à l'autre. Pour être foncièrement efficaces, ces systèmes doivent être conçus pour être efficaces à grande échelle et tenir compte des disparités et complexités régionales, afin que le résultat remplisse les critères de qualité de l'eau.

### **Analyse de rentabilité**

L'industrie et les entreprises de manière générale supportent des coûts élevés pour l'eau et sont contraintes d'optimiser leur consommation. Les usages locaux, les besoins d'autres industries, de l'agriculture, du tourisme et de l'écosystème naturel et les règlements administratifs relatifs à la protection sont souvent des sujets de discussion et de division pour les entreprises. La restriction sur l'utilisation de l'eau et les ressources en eau a des conséquences directes sur les entreprises et l'économie canadiennes. Le manque d'eau induit des baisses de production et de cadences, des fermetures intermittentes, des restrictions de production, des limitations de la mise en valeur du territoire et des pratiques non durables. Les États modernes et développés doivent ouvrir la voie du développement de bonnes pratiques du réemploi de l'eau.

Au Canada, la Colombie-Britannique est un chef de file de l'élaboration de politiques et de dispositions législatives relatives à la gestion sécuritaire de la récupération et du réemploi des eaux usées municipales. La récupération et le réemploi des eaux usées municipales (eaux de récupération) à des fins commerciales et institutionnelles, dans les habitations et à l'extérieur, sans contact direct, pourraient accroître le volume d'eau net disponible sans modifier les schémas, le volume ou les habitudes de consommation actuels. Plus que jamais, les codes de la construction et les normes des eaux de récupération doivent être actualisés afin de refléter les exigences économiques et environnementales actuelles. Réutiliser les eaux grises dans l'industrie, pour l'irrigation et d'autres applications hors consommation permettra de relier les habitats urbains au cycle naturel d'eau, et contribuera sensiblement à un développement urbain et économique durable. Le réemploi des eaux grises pourrait permettre de remplacer l'utilisation d'eau potable, ressource devenue précieuse, dans certaines applications où il n'est pas nécessaire d'utiliser de l'eau potable, par exemple l'industrie, l'agriculture et la consommation domestique. Les principaux avantages du recyclage des eaux grises peuvent être résumés de la façon suivante : diminution de l'extraction d'eau douce des rivières et des aquifères, réduction de l'impact des infrastructures de traitement eaux usées, amendement de

la couche arable, baisse de la consommation d'énergie et de produits chimiques nécessaires au traitement des eaux, régénération des aquifères et des nappes phréatiques, hausse de la productivité agricole, régénération des substances nutritives et amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines.

La protection de la santé publique est fondamentale dans la conception du programme de réemploi des eaux grises. Les solutions doivent être minutieusement étudiées, et l'entretien, le fonctionnement et la maintenance des systèmes de recyclage des eaux grises sont de première importance pour la protection et la confiance du public. L'environnement, la population, mais aussi l'industrie et l'économie bénéficieraient de la place de chef de file mondial du Canada en matière de réemploi des eaux grises. Le Canada tiendrait un rôle clé dans l'innovation et le progrès technique dans un domaine qui constitue un enjeu mondial et un atout financier.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Adopte des directives nationales pour des normes de récupération de l'eau qui peuvent s'appliquer aussi bien au niveau résidentiel que non résidentiel pour ce qui est de l'usage et des exigences.
2. Offre des mesures incitatives sous la forme d'aides aux infrastructures afin de s'assurer que les entreprises canadiennes font des progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion de la réutilisation de l'eau.

## RÉFÉRENCES

<sup>134</sup>, <sup>135</sup>

---

<sup>134</sup> <https://fr.unesco.org/themes/securite approvisionnement-eau/hydrologie>

<sup>135</sup> [http://www.ecosanres.org/pdf\\_files/ESR\\_Publications\\_2004/ESR4web.pdf](http://www.ecosanres.org/pdf_files/ESR_Publications_2004/ESR4web.pdf)

## 40. Pour une économie circulaire du plastique

### DESCRIPTION

Le plastique est créateur de valeur ajoutée. Les produits en plastique rendent nos vies plus confortables, plus pratiques et plus sûres, et nous en utilisons chaque jour par milliers. Cependant, à cause de notre vision linéaire de l'économie, « fabriquer, utiliser, jeter », presque 80 % des matières plastiques utilisées au Canada finissent leur vie dans des sites d'enfouissement. Ce comportement est une menace pour l'environnement et une possibilité économique inexploitée. Il faudrait donc remplacer cette conception économique linéaire par un comportement économique circulaire plus durable : les matières plastiques pourraient être récupérées et utilisées autrement ; leur potentiel de valeur ajoutée pourrait être extrait et reporté sur la fabrication de nouveaux produits originaux, dérivés d'un « produit de base » en plastique.

### CONTEXTE

Plus de trois millions de tonnes de déchets plastiques sont générés chaque année au Canada, dont 9 % seraient recyclés. Le reste est acheminé vers des sites d'enfouissement, incinéré ou simplement jeté dans la nature. Cette pratique insoutenable a des effets défavorables sur l'économie et constitue une menace pour l'environnement.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a commandé une étude afin de mieux comprendre la situation de notre industrie des matières plastiques<sup>136</sup>. Les conclusions indiquent que le secteur canadien de la fabrication de matières plastiques est un moteur économique important du pays. Il a enregistré des ventes de 35 milliards de dollars en 2017 et représente plus de 90 000 emplois dans plus de 1 900 sociétés. En comparaison, le secteur canadien du recyclage compte moins d'une douzaine de sociétés, qui emploient environ 500 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de 350 millions de dollars.

Notre infrastructure ne tient pas le rythme de la consommation de plastiques, et des volumes élevés de plastiques sont donc jetés au lieu d'être recyclés et transformés en produits de consommation à plus grande valeur ajoutée. L'étude d'ECCC conclut qu'acheminer ces « déchets » vers des installations de recyclage nécessiterait un investissement de 4 à 8 milliards de dollars dans de nouvelles infrastructures et la mise en œuvre d'une réglementation gouvernementale qui encourage l'utilisation et l'élimination responsables des matières plastiques. Les revenus tirés de cet investissement pourraient grimper à trois milliards de dollars et créer plus de 40 000 nouveaux emplois directs et indirects dans le pays.

Certaines industries revoient leurs systèmes et processus pour adopter un modèle circulaire plus productif et créer de nouvelles possibilités d'expansion. Toutefois, régler la question des déchets en matières plastiques et changer notre mode de pensée à l'égard du plastique appellent un engagement de long terme des consommateurs, des fabricants, des fournisseurs de technologie, du gouvernement et de la société dans son ensemble. Il faudra que le gouvernement effectue des investissements et adopte des réglementations claires pour

---

<sup>136</sup> [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/eccc/En4-366-1-2019-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-366-1-2019-fra.pdf)

accentuer l'engagement en faveur de telles infrastructures et encourager l'adoption des comportements requis pour que l'avenir de nos collectivités soit soin et durable.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Établisse un groupe de travail composé de membres du gouvernement, de l'industrie et d'instituts de recherche, et le charge de collecter les meilleures pratiques mondiales en matière de gestion des matières plastiques et de formuler des conseils de mise en œuvre de politiques et de programmes qui encouragent une économie circulaire du plastique.
2. Mette en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent l'investissement dans l'infrastructure et les services, et qui encouragent les investissements dans la fabrication à valeur ajoutée, créant ainsi de nouvelles occasions d'emplois et de filières économiques au Canada.
3. Ne pas inscrire les plastiques comme toxiques à l'annexe 1 de la LCPE, et;
4. Appuie et mette en valeur les industries qui ajoutent de la valeur à nos ressources naturelles et favorisent la diversification économique.
5. Envisage de mettre en place un «crédit vert» pour les produits de recyclage avancés afin de compenser les coûts importants liés à la construction de matières premières recyclées

# 41. Une voie à suivre pour l'énergie canadienne

## DESCRIPTION

Le monde est entré dans une phase de défis économiques sans précédent, et le Canada n'est pas épargné. En mai 2020, le chômage a atteint un taux record de 13,7 %<sup>137</sup>, et le pays affiche un niveau de dette en hausse. Le Canada doit tracer une voie de redressement viable, et l'énergie tient un rôle vital dans cette voie. Le secteur canadien du pétrole et du gaz livre des combats difficiles depuis vingt ans. Les conséquences récentes de la COVID-19 et l'instabilité globale des prix du pétrole causent des difficultés plus sévères encore. En juin 2020, le ministre des Ressources naturelles a déclaré que le pays ne se redresserait pas sans la reprise du secteur du pétrole et du gaz<sup>138</sup>. Le pétrole et le gaz, et l'énergie de manière générale, sont vitaux pour l'économie canadienne. Nous devons donc, collectivement, tracer une voie à suivre pour le secteur.

## CONTEXTE

Le Canada a des vues divergentes, des intérêts importants et des préoccupations de taille concernant la mise en valeur des ressources. Un grand nombre de familles dépendent du secteur canadien de l'énergie pour vivre et manger, tandis que les Canadiennes et les Canadiens sont nombreux à se préoccuper légitimement des droits des peuples autochtones et des risques pour l'environnement.

Chacun sait que la question environnementale est fondamentale et doit faire sa part dans la construction d'une société plus écologique. Toutefois, ces impératifs doivent converger avec les réalités économiques et technologiques dans lesquelles nous vivons. La demande en matière d'énergie au Canada, y compris de combustibles fossiles, reste élevée pour l'avenir proche. La Régie de l'énergie du Canada pense que même si la consommation de charbon et de pétrole va baisser et l'utilisation du gaz naturel et des énergies renouvelables augmenter, la production de pétrole brut peut tout de même enregistrer une hausse de 49 % d'ici 2040 par rapport aux niveaux de 2018<sup>139</sup>. Concernant les préoccupations environnementales, il est important de mettre les chiffres en perspective et de saluer les efforts déployés pour réduire les émissions. Selon Ressources naturelles Canada, les sables bitumineux représentent 11 % des émissions de gaz à effet de serre totales du Canada et seulement 0,1 % des émissions mondiales. De plus, de 2000 à 2017, l'intensité des émissions de sables bitumineux a diminué d'environ 28 % grâce à l'amélioration de la technologie et de l'efficience du secteur, à la réduction des émissions d'évacuation et à la réduction du pourcentage de bitume brut transformé en pétrole brut synthétique<sup>140</sup>.

Le Canada doit se concentrer sur ses valeurs de collaboration et de fierté civique et sur son rôle de premier plan en matière de droits de la personne. L'Arabie saoudite est l'un des principaux

<sup>137</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200605/dq200605a-fra.htm>

<sup>138</sup> <https://edmontonjournal.com/opinion/columnists/varcoe-oregan-says-the-country-is-not-going-to-recover-unless-the-oil-and-gas-sector-recovers/wcm/f8eb9b6d-3c67-4734-8f86-33f784f7c391/>

<sup>139</sup> <https://www.cer-rec.gc.ca/nrg/ntgrtd/ftr/2019/rsllts/index-fra.html>

<sup>140</sup> <https://www.rncan.gc.ca/science-donnees/donnees-analyse/donnees-analyse-energetiques/faits-saillants-sur-lenergie/faits-petrole-brut/20075>

pays en provenance desquels le Canada a importé du pétrole en 2019<sup>141</sup>. Nous produisons actuellement assez de pétrole pour répondre à nos besoins en matière de consommation d'énergie<sup>142</sup>. Vu le bilan de l'Arabie saoudite en matière de droits de la personne, on peut penser que les Canadiens et les Canadiennes préféreraient que notre pays s'approvisionne à même ses ressources, continue de jouer son rôle de premier plan en matière de promotion des droits de la personne à l'échelle mondiale et se protège contre les chocs de prix de l'offre dus à l'alliance OPEP+.

Nous apprécions l'engagement soutenu du gouvernement fédéral à l'égard du projet d'expansion de Trans Mountain, de la ligne 3 d'Enbridge et de l'oléoduc Keystone XL. Le transport de pétrole par oléoduc est un mode de transport plus sûr que par voie ferroviaire. Il donne par ailleurs l'occasion de nouer des partenariats, y compris de participation, avec les peuples autochtones.

La Chambre de commerce du Canada demande au gouvernement fédéral d'élaborer et de mettre en œuvre une Stratégie nationale de l'énergie qui trace la voie de l'énergie de demain en collaboration avec l'industrie et les parties prenantes, dans une démarche collective visant à répondre à nos besoins avec notre propre énergie, en supprimant les obstacles au commerce interprovincial et en conservant notre rôle de premier plan dans le domaine de l'innovation énergétique propre.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Examine les possibilités de ressources et propose des modes de travail collaboratifs, y compris avec les partenaires autochtones, à l'échelle du pays, pour assurer un développement durable et garantir la sécurité nationale des ressources, en mettant l'accent sur l'emploi de notre propre énergie pour répondre à nos besoins.
2. Vise, avec les provinces, à éliminer les barrières au commerce interprovincial pour permettre le libre accès de l'énergie et des produits.
3. Reconnaît l'énergie verte que nous produisons déjà et établisse des objectifs pour que le Canada devienne le chef de file mondial des technologies les plus propres et de l'innovation en matière de combustibles fossiles, en vue de leur utilisation continue.
4. Forme et informe la population canadienne et internationale quant aux investissements et aux actions qu'a mené le secteur canadien de l'énergie pour être au premier rang de la mise en valeur des ressources nationales en appliquant de saines pratiques écologiques.

---

<sup>141</sup> <https://www5.statcan.gc.ca/cimt-cicm/topNCountries-pays?lang=fra&getSectionId%28%29=0&dataTransformation=0&refYr=2019&refMonth=12&freq=9&countryId=0&getUsaStatute%28%29=0&provid=1&retrieve=Retrieve&country=null&tradeType=3&topNDefault=10&monthStr=null&chapterId=27&arrayId=0&sectionLabel=&scaleValue=0&scaleQuantity=0&commodityId=270900>

<sup>142</sup> <https://www.rncan.gc.ca/energie/sources-denergie-et-reseau-de-distribution/petrole-brut/offre-et-demande-de-petrole/18150>

## 42. Étendue de la réforme des évaluations environnementales du gouvernement fédéral en vue d'accélérer le développement de l'infrastructure nationale

### DESCRIPTION

Des projets essentiels pour l'économie nationale font face à des mois voire des années de retard en raison de l'étendue démesurée des régimes fédéraux d'évaluation environnementale. Au lieu de véritablement évaluer le risque environnemental, les évaluations environnementales fédérales d'aujourd'hui sont des coquilles vides. Elles freinent le développement de projets et donnent une tribune aux opposants aux projets. En l'absence d'un ensemble objectif de règles et de normes, les évaluations environnementales deviennent souvent politisées. Leur résultat semble principalement déterminé par les priorités du gouvernement en place, tandis que les projets d'infrastructure essentiels sont ensevelis sous la paperasse.

### CONTEXTE

L'incertitude liée aux retards et à la hausse des coûts engendrés par des évaluations environnementales qui s'éternisent freine les investissements dans l'économie canadienne. Les investissements dans les ressources naturelles, le transport et l'infrastructure de bâtiments urbains sont de plus en plus insuffisants. Les dépassements de coûts et les retards sont courants dans les projets d'infrastructure. C'est un impératif économique de trouver un équilibre entre la protection environnementale et le développement d'infrastructures. Les évaluations de projet devraient reposer sur des règles plutôt que sur des examens discrétionnaires au cas par cas.

La prospérité économique résultant de l'exploitation des ressources naturelles canadiennes, estimée à près d'un cinquième du PIB du pays et 1,7 million d'emplois, dépend de la capacité de l'industrie à poursuivre de nouveaux projets; depuis des décennies, ces projets ont été sujets à des évaluations environnementales (EE) au palier provincial, territorial et fédéral en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). La coordination des évaluations requise aux deux paliers a été problématique pour la majorité de cette période, car deux procédures distinctes et souvent répétitives étaient nécessaires, entraînant un chevauchement considérable entre les réglementations, des retards et une incertitude qui, dans bien des cas, ont mené à une baisse de la rentabilité des projets, à des consultations fragmentées et à une compétitivité commerciale réduite.

### Réformes de la LEI de 2019

Le 21 juin 2019, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-69, une nouvelle législation qui réforme en profondeur le régime fédéral d'évaluation environnementale au Canada. Dans le cadre de cette réforme, l'Office national de l'énergie (l'ONE) est remplacé par la Régie canadienne de l'énergie (RCE), et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) (LCEE), par la nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). Ces mesures visaient à remédier à ces difficultés en cherchant à éliminer le chevauchement des réglementations provinciale et fédérale et à raccourcir le processus en établissant des

échéanciers précis. Cependant, certains éléments de ces réformes ont eu l'effet opposé : depuis leur mise en œuvre, l'industrie minière a remarqué un dédoublement des processus provinciaux, une intrusion des autorités fédérales dans les compétences provinciales et une détérioration de la coordination au niveau fédéral et provincial ainsi qu'au sein des ministères et des organismes du gouvernement fédéral. La combinaison de ces éléments « a provoqué des lacunes en matière d'efficacité et eu des répercussions coûteuses sur les projets ».

Les amendements législatifs de 2019 ont également accentué l'allongement des délais en lien avec les EE. Bien que le processus ait introduit des échéanciers précis, il a également ajouté diverses démarches qui peuvent interrompre et prolonger les échéanciers au sein du processus lui-même, ce qui signifie qu'il est difficile d'harmoniser efficacement le processus fédéral avec les processus provinciaux; en pratique, ceci, conjugué à une réduction marquée du soutien scientifique fédéral pour les EE, a en fait prolongé la durée globale des processus fédéraux d'EE.

### Réformes fédérales connexes

Il importe également d'envisager l'impact des examens supplémentaires effectués par le gouvernement fédéral sur d'autres lois directement reliées aux projets d'EE au Canada : la Loi sur les pêches, la Loi sur la protection des eaux navigables et l'Office national de l'énergie. Chaque ensemble de réformes est traité séparément et occasionne des ensembles disparates de recommandations. Étant donné le chevauchement considérable des mandats de ces comités, et l'impact éventuel que chacun d'eux pourrait avoir sur le processus d'EE, il est essentiel que le gouvernement fédéral veille à ce que tout changement visant à modifier l'un ou l'autre de ces éléments n'engendre pas de règlement redondant ou contradictoire et ne complique pas la capacité de l'industrie à s'orienter dans le processus fédéral d'EE.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Élabore un cadre à l'appui de l'approche « un projet – une évaluation » qui reconnaît l'équivalence, s'il y a lieu, pour les projets qui entraînent la nécessité de réaliser des évaluations environnementales aux paliers fédéral, provincial et territorial.
  - a. Passe d'un système d'examen discrétionnaire au cas par cas à un système axé sur des règles.
  - b. Publie les exigences substantielles des EE en énumérant les critères prédéfinis en toute transparence avant que les projets soient proposés.
  - c. Autorise des EE régionales pour éviter les retards et les chevauchements.
  - d. Veille à ce que les évaluations donnent un degré de priorité élevé aux avantages économiques d'un projet.
2. Respecte la compétence provinciale et territoriale en maintenant la portée actuelle des effets envisagés lors des évaluations environnementales fédérales et en empêchant la création de nouvelles exigences d'évaluations environnementales fédérales pour les catégories de projets déjà visés par les exigences d'évaluations provinciales/territoriales.
3. Améliore les échéanciers et réduise le chevauchement des évaluations environnementales et, pour ce :

- a. renforce la coordination avec les instances provinciales et territoriales;
  - b. travaille avec l'industrie pour repérer d'éventuels gains d'efficacité;
  - c. affecte des ressources adéquates au soutien scientifique fédéral pour les instances provinciales et territoriales et les départements fédéraux s'il y a lieu durant le processus.
4. Mette tous les renseignements générés lors des évaluations environnementales à la disposition du public par le truchement d'une bibliothèque ou d'un registre en ligne qui fournirait également des renseignements sur la surveillance et l'application de la loi post-évaluation.
  5. Veille à ce que les peuples autochtones aient la capacité de participer au processus d'évaluation environnementale des projets en augmentant le financement pour la participation et en élaborant des stratégies visant à bâtir la capacité à long terme au sein des communautés.
  6. Engage le dialogue avec les communautés autochtones potentiellement touchées aussitôt que possible au cours du processus et détermine conjointement les résultats souhaités pour la consultation et la participation.
  7. Retienne la définition de « parties intéressées » de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012 restreignant la participation aux audiences publiques aux personnes directement touchées par un projet donné ou possédant une expertise ou des renseignements pertinents.

## NOTES

<sup>143</sup>, <sup>144</sup>, <sup>145</sup>, <sup>146</sup>, <sup>147</sup>

---

<sup>143</sup> Ibid

<sup>144</sup> Ibid

<sup>145</sup> <https://www.osler.com/fr/ressources/reglements/2019/le-gouvernement-du-canada-modifie-les-processus-d-evaluation-environnementale>

<sup>146</sup> L'association minière du Canada, « Faits et chiffres de l'industrie minière canadienne », 2016

<sup>147</sup> Ressources naturelles Canada, « 10 faits sur les ressources naturelles au Canada », octobre 2016

## Autres sujets

### 43. Mettre fin au travail et à l'esclavage des enfants dans la chaîne d'approvisionnement au Canada : une solution conjointe du gouvernement et du secteur privé

#### DESCRIPTION

Le travail forcé, y compris l'esclavage et le travail des enfants, est présent dans tous les pays et dans presque tous les secteurs de l'économie. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime qu'il y a environ 152 millions d'enfants qui travaillent dans le monde, dont 73 millions effectuent des travaux dangereux et 4,3 millions des travaux forcés. Elle estime également qu'il y a 25 millions de victimes du travail forcé dans le monde, et que les femmes et les filles représentent 71 p. 100 de ces victimes.

Si certains progrès ont été réalisés dans les pays du G7 et du G20, Vision mondiale Canada estime qu'en 2015 encore, quelque 1 200 entreprises canadiennes ont importé des biens risquant d'être produits par le travail des enfants et le travail forcé. Il s'agit d'une augmentation de 31 p. 100 depuis 2012.

#### CONTEXTE

Selon l'OIT, la définition du travail des enfants fait référence à un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants et qui interfère avec leur scolarité. L'OIT définit la pire forme de travail des enfants comme toutes les formes d'esclavage, telles que la traite des enfants et le travail forcé, la pornographie et la prostitution infantiles, l'utilisation d'un enfant pour des activités illicites, ou un travail dangereux susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité d'un enfant.

Le travail forcé est l'une des pires formes de travail des enfants, car il s'agit d'un travail ou d'un service qui est exigé de toute personne sous la menace d'une sanction et pour lequel la personne ne s'est pas offerte volontairement.

Actuellement, le gouvernement du Canada a entamé la phase 1 d'un processus de consultation avec toutes les parties prenantes sur les mesures possibles pour lutter contre l'exploitation du travail (une définition plus large et plus inclusive englobant toutes les formes de travail des enfants et des esclaves), en réponse au rapport de 2018 du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Le rapport souligne l'importance de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les entreprises ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux pour éliminer le travail des enfants des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Pourtant, d'autres pays accélèrent de plus en plus vite leurs initiatives en matière d'exploitation du travail.

- La loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (2010) exige des détaillants locaux dont les recettes brutes mondiales dépassent 100 millions de dollars de communiquer une fois les efforts mis en œuvre pour éradiquer l'esclavage et la traite des personnes de leur chaîne d'approvisionnement direct en biens tangibles destinés à la vente. Les informations doivent être affichées sur les sites web des entreprises et doivent porter sur la vérification, les audits, la certification, l'imputabilité interne et la formation. L'absence d'informations sur le sujet peut entraîner une injonction du procureur général de l'État.
- Le Canada et d'autres États ont approuvé l'appel à l'action lancé en 2017 par le Royaume-Uni pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des personnes.
- En septembre 2018, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis ont lancé les Principes pour guider l'action des gouvernements dans la lutte contre la traite des personnes au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.
- L'Allemagne a signalé dans son plan d'action national sur les entreprises et les droits de la personne que l'industrie devrait atteindre certains objectifs d'ici 2020, sinon, elle adoptera une législation pour rendre obligatoire la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement.
- Les Pays-Bas ont avancé des « pactes » sectoriels dans divers secteurs, dont l'habillement, l'or, les régimes de retraite, les banques et l'agroalimentaire, et ont proposé le projet de loi néerlandais sur le travail des enfants.
- L'Australie a adopté la loi australienne sur l'esclavage moderne de 2018.
- La France a adopté la loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des sociétés donneuses d'ordres.
- La Nouvelle-Galles du Sud a adopté la loi de 2018 sur l'esclavage moderne.
- La Suisse a proposé l'Initiative pour une entreprise responsable.
- Les États-Unis ont adopté (à compter de mars 2015) la réglementation fédérale américaine sur les acquisitions visant à mettre fin à la traite des personnes.
- En 2017, l'Union européenne a mis en œuvre la directive sur la publication d'informations non financières qui oblige les États membres de l'UE à adopter une législation imposant aux grandes entités d'intérêt public produire des rapports annuels sur des questions comme les droits de la personne.

L'adoption de règles de conformité dans la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement n'est pas un concept nouveau au Canada. Depuis les années 1950, les entreprises canadiennes du secteur de la défense ont dû prouver la transparence et la traçabilité totales de toutes les pièces et composantes à travers leur chaîne d'approvisionnement, démontrant ainsi que non seulement cela devait être fait, mais que c'était possible et qu'ils le faisaient.

D'autres preuves de l'accélération des initiatives en matière d'exploitation du travail se trouvent dans le projet de loi émanant d'un député présenté à la Chambre des communes (au cours de la 42<sup>e</sup> législature) intitulé « C-423 – Loi concernant la lutte contre certaines formes d'esclavage moderne par l'imposition de certaines mesures et modifiant le Tarif des douanes » (le projet de

loi). Le projet de loi vise à renforcer l'engagement international du Canada à éliminer l'esclavage moderne, en particulier le travail des enfants. Un projet de loi similaire sera sans doute présenté au 43<sup>e</sup> Parlement et, s'il est adopté, il suivra une tendance mondiale en matière de législation visant à éliminer le travail forcé, le travail des enfants, la traite des personnes et d'autres formes d'exploitation, en réponse aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2012, considérés comme la norme mondiale en matière d'obligations des entreprises en matière de droits de la personne. Un soutien tripartite supplémentaire pour ce type de loi a été évident dans la politique fédérale canadienne avec la création du groupe parlementaire multipartite pour mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des personnes.

En outre, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes a publié un rapport de comité FAAE intitulé « Appel à l'action : éliminer toutes les formes de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement », dans lequel les auteurs soulignent la forte prévalence du travail des enfants et du travail forcé dans des secteurs comme l'agriculture, que ce soit pour la subsistance ou l'agriculture commerciale. Selon l'OIT, 71 p. 100 de l'ensemble du travail des enfants a lieu dans les secteurs de la pêche, de la sylviculture, de l'élevage et de l'aquaculture. Le recours au travail des enfants a notamment été largement documenté dans la récolte du cacao, du café, du tabac et du coton pour la confection de vêtements.

Dans son rapport « In the Dark, Bringing Transparency to Canadian Supply Chain », la faculté de droit Peter A. Allard de l'université de Colombie britannique affirme que les principales violations des droits de la personne se produisent notamment dans l'industrie du vêtement, par exemple dans le bâtiment Rana Plaza, qui abritait plusieurs usines fabriquant des vêtements pour de nombreuses multinationales. Le bâtiment, qui a été illégalement construit sur le toit d'un ancien centre commercial, s'est effondré le 24 avril 2013 dans le district Savar Upaziladu de Dhaka, au Bangladesh, tuant 1 129 personnes et en blessant 2 500 autres – la catastrophe la plus meurtrière de l'histoire de l'industrie de l'habillement. Pour réduire les coûts, de nombreuses entreprises internationales ont externalisé leur production vers des pays où les coûts de main-d'œuvre sont moins élevés et où la réglementation du travail est moins stricte, comme au Bangladesh.

Le rapport fait également la lumière sur d'autres cas, comme l'exploitation de la main-d'œuvre dans le secteur thaïlandais d'exportation de crevettes, où la sensibilisation des consommateurs a contribué à faire évoluer la situation. En 2015, les médias ont retracé les crevettes décortiquées par des enfants esclaves jusqu'aux entreprises exportatrices thaïlandaises, qui les ont ensuite expédiées vers de grandes épiceries et des restaurants aux États-Unis et au Canada, notamment Walmart, Whole Foods et Costco. Le rapport souligne également les abus massifs dans l'industrie du coton ainsi que dans les secteurs du tabac, des mines, des hydrocarbures, des minéraux et dans l'ensemble du secteur extractif, ainsi que les nombreuses tentatives infructueuses de remédier à ces abus par la voie législative.

Dans le rapport « L'esclavage moderne favorise la surpêche », l'Institut des océans et des pêches de l'UBC affirme que les abus des travailleurs, y compris l'esclavage moderne, sont des « subventions cachées » qui permettent aux flottes de pêche hauturière de rester rentables et favorisent la surpêche. Les chercheurs ont constaté que les pays dont les flottes dépendent

fortement des subventions gouvernementales pêchent loin de leurs ports d'attache et ne déclarent pas de manière exhaustive leurs prises réelles, ont tendance à pécher au-delà des limites durables et sont plus exposés aux abus de main-d'œuvre.

« Les équipages des navires en provenance de Chine, de Taiwan, de Thaïlande, de Corée du Sud et de Russie sont particulièrement exposés à des risques élevés en raison du manque de surveillance réglementaire dans ces pays, combiné aux complexités de la juridiction en mer. Il est donc plus facile de forcer les gens à travailler des heures excessivement longues, souvent dans des conditions épouvantables, pour extraire le plus de poisson possible en échange d'une rémunération faible, ou nulle ».

Au vu des preuves accablantes, la Chambre de commerce du Canada estime que le temps est venu pour le leadership canadien, tant public que privé, de promouvoir une véritable responsabilité sociale des entreprises (RSE) et surveillance des chaînes d'approvisionnement des entreprises mondiales. Ces questions sont trop importantes et urgentes pour être laissées aux initiatives individuelles, au processus désordonné des négociations multilatérales ou aux lignes directrices non contraignantes de l'ONU et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada a l'obligation internationale de lutter contre la traite des personnes et de s'aligner sur les chefs de file des droits de la personne dans ce domaine.

Nous recommandons une législation qui établisse des conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises canadiennes tout en assurant la promotion des pratiques exemplaires, le soutien des valeurs démocratiques et la protection de l'identité et de la marque canadiennes à l'étranger.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Établir une législation ciblée qui réponde aux besoins de l'industrie, aux demandes des Canadiens et des consommateurs et au sort des victimes et des populations vulnérables à l'exploitation dans le monde au plus tard en 2021 sur la base du projet de loi S-211 qui est actuellement en instance Parlement. Cette législation devrait s'inspirer des leçons tirées des États-Unis et du Royaume-Uni pour produire une législation sur la divulgation de la chaîne d'approvisionnement qui oblige toutes les entreprises canadiennes, échelonnées en fonction de la taille de l'organisation sur un seuil de revenu annuel initial de 35 millions de dollars canadiens, à:
  - a. Divulguer des informations certifiées sur les chaînes d'approvisionnement des entreprises;
  - b. inclure l'approbation par le directeur / partenaire / membre des divulgations (plutôt que par des vérificateurs externes);
  - c. Recueillir et conserver des informations non commercialement sensibles, accessibles au public, y compris: une base de données centrale ou un référentiel

- gouvernemental des déclarations de divulgation d'entreprise, y compris des rapports, des liens et des audits, le cas échéant.
- d. Incorporer des dispositions sur l'équivalence avec les règles de transparence de la chaîne d'approvisionnement étrangère pour réduire la charge administrative.
2. Consulter l'industrie sur un cadre de récompenses et de pénalités pour assurer le respect des lois sur la divulgation de la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait reconnaître les entreprises qui respectent la transparence dans la divulgation des chaînes d'approvisionnement et restreindrait les marchés publics fédéraux aux entreprises qui se conforment aux exigences de divulgation.
  3. Afin de pouvoir gérer immédiatement les allégations de mauvaise conduite et les plaintes au Canada et à l'étranger, renforcer et habiliter le mandat de l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE), afin qu'il soit en mesure de :
    - a. solliciter les griefs des parties concernées à l'étranger;
    - b. enquêter sur les plaintes et les pratiques dans le secteur et en assurer le suivi;
    - c. publier des rapports, conseiller le gouvernement et recommander des mesures;
    - d. pour assurer la conformité à la divulgation obligatoire d'informations et une chaîne d'approvisionnement sans abus;
    - e. recommander des mesures commerciales pour les entreprises qui ne coopèrent pas de bonne foi;
    - f. engager l'intervention ministérielle (en collaboration avec Affaires mondiales Canada) en cas de persistance des abus ou des plaintes.
  4. Instaure des mécanismes comme l'anonymat des dénonciateurs afin de les protéger et ainsi garantir l'efficacité des recommandations susmentionnées.

## RÉFÉRENCES

<sup>148</sup>, <sup>149</sup>, <sup>150</sup>, <sup>151</sup>, <sup>152</sup>, <sup>153</sup>, <sup>154</sup>, <sup>155</sup>

---

<sup>148</sup> Formes de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

<sup>149</sup> Rapport du comité FAAE intitulé « Appel à l'action : éliminer toutes les formes de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement ».

<sup>150</sup> (Vancouver : Allard School of Law, juin 2017).

<sup>151</sup> « C-423 - Loi concernant la lutte contre certaines formes d'esclavage moderne par l'imposition de certaines mesures et modifiant le Tarif des douanes » (le projet de loi).

<sup>152</sup> Principes pour guider l'action des gouvernements dans la lutte contre la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

<sup>153</sup> L'appel à l'action 2017 du Royaume-Uni pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains.

<sup>154</sup> Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (2010)

<sup>155</sup> In the Dark: Bringing Transparency to Canadian Supply Chains, Allard International Justice and Human Rights Clinic.

## 44. Accès aux passages frontaliers commerciaux

### DESCRIPTION

Le pays est fortement tributaire des corridors de transport accessibles et des services frontaliers afin de réduire les difficultés liées à une économie en constante expansion, surtout pour ce qui est d'accroître les investissements en ressources naturelles, le renforcement de la production de la chaîne d'approvisionnement et les secteurs de services applicables. L'Alberta continue d'avoir une relation commerciale très prospère avec ses voisins américains; toutefois, c'est la seule province au Canada à n'avoir accès qu'à un seul passage frontalier ouvert 24 heures par jour, ce qui révèle une disparité entre la dimension de la relation commerciale et la facilité d'accès à des postes frontaliers adéquats afin de rendre plus efficaces les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

### CONTEXTE

Le Canada et les États-Unis ont une des relations les plus prospères au monde. Le volume stupéfiant de commerce bilatéral totalisait 1,2 billion de dollars en 2019<sup>156</sup>, et près de 400 000 personnes traversent chaque jour notre frontière commune. Le Montana et le Canada, en particulier, bénéficient d'une relation commerciale profitable avec un flux d'échanges commerciaux totalisant 4,68 milliards de dollars américains en 2018<sup>157</sup>. De plus, le Canada continue d'être le client le plus important du Montana, dont les exportations vers le Canada s'élevaient à 680 millions de dollars américains en 2018, alors que ses importations totalisaient 4 milliards de dollars américains. De 2011 à 2015, les exportations de l'Alberta vers le Montana s'élevaient en moyenne à 2,52 milliards de dollars par an; en 2015, elles représentaient 2,02 milliards. Ces exportations se composent principalement de pétrole et de gaz naturel ainsi que de fertilisants, de déchets alimentaires et de céréales<sup>158</sup>.

Tandis que 75 p. 100 des exportations de l'Alberta vers les États-Unis ont été acheminées par pipeline, 11 p. 100 ont été transportées par camion, soit une valeur de 8,67 milliards de dollars. Près de 78 p. 100 de l'ensemble des exportations vers les États-Unis étaient destinées au centre, au nord-est et au sud-est du pays. La même année, 42 p. 100, soit 7,54 milliards de dollars de marchandises importées des États-Unis ont été acheminées par camion. Près de 76 p. 100 de ce total provenaient du centre, du nord-est ou du sud-est des États-Unis.

Comptant le plus petit nombre de passages frontaliers terrestres ou routiers au Canada, l'Alberta est aussi à l'heure actuelle la seule province frontalière des États-Unis à n'avoir qu'un poste frontalier ouvert 24 heures par jour, situé à Coutts en Alberta.

	Passages – 24 h	Passages – nombre total	Population (en 2019)
Colombie-Britannique	8	19	5 071 000
Alberta	1	6	4 371 000

<sup>156</sup> <https://www.international.gc.ca/economist-economiste/performance/monthly-mensuel.aspx?lang=fra>

<sup>157</sup> <https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/tcs-sdc/united-states-of-america-etats-unis-amerique/montana.aspx?lang=fra>

<sup>158</sup> <http://open.alberta.ca/dataset/9269de23-6d7a-448e-867e-293b4b0568e1/resource/7bd5fe74-c023-4388-99e0-17bde9e5c6db/download/2016-Montana-Alberta-Relations-August-2016.pdf> (en anglais)

Saskatchewan	2	12	1 178 000
Manitoba	3	16	1 373 100
Ontario	13	14	14 659 000
Québec	21	30	8 522 000
Nouveau-Brunswick	12	18	780 000

Il est essentiel d'encourager le gouvernement à éliminer les obstacles ou les freins aux importations et aux exportations entre le Canada et les États-Unis dans les secteurs cruciaux, et de contribuer à améliorer le commerce international en diminuant la pression et la congestion au seul point d'entrée et corridor commercial ouvert 24 heures par jour. Pour y parvenir, il est important que les gouvernements canadien et américain collaborent afin que les efforts d'expansion aillent de pair de part et d'autre de la frontière. Au point d'entrée de Wild Horse en Alberta, par exemple, le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CPB) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) allongent systématiquement leurs heures d'ouverture en été; cependant, il y a régulièrement une disparité sur le moment dans la saison où cet allongement des heures commence et finit. De plus, lorsque le CPB a eu l'occasion d'agrandir le poste frontalier au point d'entrée de Wild Horse et de mettre en place des installations modernisées, l'ASFC n'a pas reproduit cet agrandissement ni évalué la possibilité d'avoir des installations communes au point d'entrée. Le CPB a pu célébrer l'ouverture de ses nouvelles installations le 1<sup>er</sup> avril 2011, alors que les installations du côté canadien sont vieillissantes et ne correspondent pas aux mêmes normes d'installation.

L'inadéquation des installations frontalières et l'absence de technologies entravent la circulation efficace des marchandises. La circulation des marchandises serait plus efficace en s'assurant que les installations aux points d'entrée des deux côtés de la frontière suivent les mêmes normes et qu'elles disposent de systèmes d'échange de données informatisé (EDI) afin de faciliter la transmission et l'échange électroniques de données sur le fret.

Les voies de transport alimentent le développement économique. Les régions dotées de réseaux de transport souples et efficaces ont accès aux marchés de produits, aux fournisseurs, aux vendeurs, aux travailleurs et aux clients de manière plus efficace et plus économique que celles qui n'en ont pas. Nous devons encourager l'essor des échanges commerciaux entre le nord et le sud, et éliminer les retards, les restrictions et les limitations qui pèsent sur les délais de passage et l'accès aux frontières. L'investissement engendre le commerce, car les activités des entreprises s'intègrent de plus en plus à la chaîne de valeur mondiale, nécessitant non seulement des règles d'investissement claires et ouvertes, mais assurant aussi que les biens et services produits ont facilement accès aux marchés des deux pays et aux marchés mondiaux.

Un meilleur accès à la frontière renforcerait le développement économique, les investissements et la sécurité et remédierait aux préoccupations croissantes en matière de sûreté. Cette démarche permettrait de faciliter la circulation des camions en offrant d'autres routes, en atténuant les files d'attente et les retards, et elle améliorera le tourisme en assurant un meilleur service de déplacement entre le Canada et les États-Unis.

Il est dans l'intérêt primordial du Canada d'élargir les liens commerciaux avec les États-Unis à l'aide de voies et de corridors de transport qui relient nos deux pays pour favoriser un marché

commercial croissant. Il faut poursuivre les efforts en vue d'éliminer les obstacles qui continuent d'entraver l'augmentation du nombre de postes frontaliers commerciaux ouverts 24 heures par jour et en faire la promotion comme l'accès à un corridor commercial nord-sud.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Accélère la tenue d'un dialogue avec ses homologues américains afin de veiller à ce que les horaires et les services aux passages frontaliers au Canada correspondent systématiquement à ceux des États-Unis aussi bien dans les horaires des services aux voyageurs que ceux des services commerciaux, et que les normes des installations soient équivalentes des deux côtés de la frontière.
2. Œuvre à permettre la mise en commun des installations aux points d'entrée dans la mesure du possible.
3. Veille à ce que les provinces ayant des volumes élevés de commerce bilatéral et de circulation le long des corridors aient accès à des services frontaliers suffisants et que toutes les provinces comptent plus d'un bureau d'entrée commercial en service 24 heures sur 24.
4. Améliore les structures, les installations et la technologie aux postes frontaliers afin de mieux répondre aux besoins actuels.

# 45. Le Canada doit faire preuve de plus de rigueur dans la prise de décisions réglementaires pour soutenir sa compétitivité nationale

## DESCRIPTION

Le gouvernement a la responsabilité envers les Canadiens d'élaborer des règles qui protègent la sécurité publique, mais les processus actuels qui guident la prise de décisions réglementaires manquent de mesures pour garantir que les règlements imposés aux entreprises soient nécessaires, proportionnés et efficaces. La compétitivité du Canada repose sur un effort concerté pour réduire les formalités réglementaires excessives qui pèsent sur la productivité des petites entreprises canadiennes et réduisent notre attractivité en tant que lieu d'investissement.

## CONTEXTE

La politique et la réglementation sont une fonction nécessaire pour assurer une bonne gouvernance. Les Canadiens exigent de nos politiciens qu'ils fournissent un cadre réglementaire qui guide le comportement des particuliers et des entreprises afin de protéger les droits et le bien-être de tous les citoyens.

La réalité de la réglementation et du processus parlementaire de gouvernance est intrinsèquement axée sur la création d'un code de conduite requis et sur les moyens de contrôler l'activité et de faire respecter la réglementation. Les règles et règlements nouveaux, à moins qu'ils ne soient soigneusement orientés, s'ajoutent normalement aux problèmes d'interprétation et de conformité existants, détournant ainsi beaucoup de temps et de ressources humaines vers des activités non génératrices de revenus. La productivité et la compétitivité de nos entreprises et l'attrait du Canada comme lieu d'investissement diminuent chaque fois qu'un nouveau règlement est introduit sans une évaluation complète de son impact sur les entreprises et l'économie.

Le concept de mise en œuvre d'évaluations d'impact complètes de la réglementation des influences sociales, environnementales et économiques a été réclamé à plusieurs reprises pour améliorer la réglementation. Cependant, les impacts de la complexité, de la redondance, des retards et du fardeau de la mise en conformité n'ont jamais été complètement pris en compte pour maximiser la clarté et l'efficacité réglementaires. Tous les paliers de gouvernement ont l'obligation de démontrer que les décisions réglementaires sont fondées sur une considération équilibrée des impacts sociaux, environnementaux et économiques, y compris une reconnaissance claire des coûts associés à l'approbation des projets et à la conformité réglementaire.

La perte économique imputable à la bureaucratie et à l'inefficacité réglementaire est énorme, et vaut bien l'effort de mettre en œuvre des orientations pour la prise de décision réglementaire. Dans certains cas, comme celui de notre régime fiscal très compliqué, une révision complète de la réglementation peut être nécessaire. Mais dans de nombreux cas, l'engagement à respecter

une obligation légale d'évaluer pleinement les options et d'envisager des gains d'efficacité contribuera à réduire la complexité de la réglementation et à accroître la compétitivité.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Établissent un objectif mesurable pour réduire le fardeau de la conformité réglementaire (par exemple, le nombre de règlements, l'argent économisé) pour les entreprises et rendent compte des progrès chaque année.
2. Améliorent l'analyse coûts-avantages des nouvelles réglementations en créant un groupe interdisciplinaire et indépendant chargé d'examiner l'analyse coûts-avantages de toutes les nouvelles propositions réglementaires avant qu'elles ne soient soumises à l'approbation du Conseil du Trésor.

## 46. Éliminer les exceptions inutiles à l'Accord de libre-échange canadien

### DESCRIPTION

L'Accord de libre-échange canadien (ALEC) est entré en vigueur en 2017. Bien qu'il ait été généralement bien accueilli en tant que remplacement de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) mal construit, trop d'obstacles au commerce interprovincial restent enfouis dans les 120 pages d'exceptions à l'accord. Nombre de ces exceptions concernent des questions économiques dépassées. Le volume même de ces exceptions décourage le commerce entre les économies canadiennes.

### CONTEXTE

Comme les tarifs explicites entre les provinces sont interdits en vertu de l'article 121 de la Loi constitutionnelle de 1867, la plupart des barrières interprovinciales sont le résultat de règles, de règlements, d'exigences en matière de permis et de programmes régionaux différents. Ces obstacles au commerce intérieur sont souvent appliqués par la législation provinciale dans le but de protéger les intérêts locaux, mais ils constituent en fin de compte un ensemble alambiqué de règles et de lois contradictoires qui exposent les Canadiens et les entreprises canadiennes à des coûts et des pénalités économiques flagrants.

L'élimination des obstacles au commerce intérieur se traduit par des débouchés considérables pour les Canadiens et les entreprises canadiennes. Dans un récent article pour Plant Advance Canadian Manufacturing, la sénatrice Jane Cordy de Nouvelle-Écosse a noté que des études suggèrent que les contraintes sur le commerce intérieur entre les entreprises canadiennes pourraient coûter à l'économie canadienne jusqu'à 130 milliards de dollars par an.

En plus des avantages économiques qui sont sacrifiés, Statistique Canada a indiqué que ces barrières imposent l'équivalent d'un droit de douane de 6,9 p. 100 sur les biens circulant entre les provinces, ce qui ajoute des coûts accrus aux recettes perdues. C'est plus de deux fois le tarif mondial moyen sur les marchandises qui se situe actuellement à environ 2,9 p. 100.

Dans son article du 22 octobre 2019 pour The Frontier Centre for Public Policy, le consultant économique Fergus Hodgson cite le camionnage et le transport comme un exemple parfait :

De la taille et du poids des véhicules autorisés sur les routes aux types de pneus, les camions qui traversent les frontières provinciales passent du légal à l'illégal. Cela nuit à la productivité de l'industrie canadienne, car cela ajoute des coûts inutiles au transport. Il n'est donc pas étonnant que certaines entreprises préfèrent importer des marchandises des États-Unis, où les camions n'ont besoin que d'un seul permis.

Les provinces canadiennes ont fait un certain nombre d'efforts pour réduire ces barrières. Plus récemment, l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) a été établi en 1995 et a pris fin en 2017. L'ACI était mal considéré en raison de ses nombreuses exclusions et de l'absence d'un véritable processus de règlement des différends. L'Accord de libre-échange canadien (ALEC) a

remplacé l'ACI le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et a été généralement bien accueilli pour avoir mis en place un processus de règlement des différends solide et bien défini, assorti de mesures d'exécution.

Dans l'Ouest canadien, l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (ACIMMO) est un accord commercial entre l'Alberta et la Colombie-Britannique qui a été élaboré à partir de leur insatisfaction à l'égard de l'ACI. Il est toujours en vigueur aujourd'hui parce que l'ACI n'a pas abordé la question de la commercialisation réglementée et de la gestion de l'offre dans le secteur agricole. Bien que certains aient préconisé que l'ACIMMO soit adopté par tous – cette idée a été largement rejetée par les provinces.

Il existe en Australie des études de cas solides qui montrent clairement comment le commerce interprovincial peut être amélioré par des mesures simples. En comparant l'Australie et le Canada, on constate certaines similitudes distinctes, notamment les exigences provinciales et territoriales, les traités autochtones, la diversité géographique et la taille des terres, ainsi qu'un mélange de besoins urbains et ruraux d'un océan à l'autre. L'Australie a vu les obstacles au commerce interprovincial diminuer, en partie en raison du désir d'en faire une priorité pour les décideurs politiques fédéraux et provinciaux, de l'activisme judiciaire en faveur de l'élimination des obstacles au commerce et du désir d'adopter une position fédéraliste en matière de commerce interprovincial. L'étude de cas offre une vue sur la manière dont le gouvernement fédéral peut s'impliquer et devenir un facilitateur pour faire du commerce interprovincial une priorité absolue parmi les décideurs politiques, les juges, les entreprises et tous les Canadiens qui pourraient bénéficier de tels efforts.

À titre d'exemple, les producteurs de plusieurs provinces produisent parmi les meilleurs vins, spiritueux et bières au monde. Alors pourquoi serait-il acceptable que les vignobles d'une province donnée puissent vendre sur les marchés internationaux mais pas aux autres Canadiens des provinces voisines?

En outre, de nombreuses exceptions contenues dans l'ALEC rendent explicite l'obligation de maintenir une présence commerciale dans leur province d'origine et semblent ignorer les réalités économiques acceptées depuis longtemps du commerce électronique et des ventes en ligne.

L'exception 2 de l'Ontario, par exemple, existe afin de se conformer à la Loi sur le courtage commercial et immobilier de 2002, qui prévoit que les services immobiliers doivent être fournis par le biais d'une présence commerciale en Ontario. Ce concept d'exiger un « bureau local » et d'autoriser des règles et réglementations localisées pour les industries qui opèrent dans plusieurs provinces se retrouve dans toutes les exceptions et impose des restrictions excessives aux secteurs tels que les agences de voyages, les métiers spécialisés et un certain nombre d'autres secteurs ayant un impact sur les biens et services dans le cadre de l'ALEC.

Les dommages causés par les barrières commerciales interprovinciales sont évidents. Pour connaître les pratiques exemplaires en la matière, nous pourrions nous tourner vers l'Australie qui a commencé à éliminer ses barrières au commerce intérieur au début des années 1990.

L'accord de reconnaissance mutuelle (1992) et la création d'une commission de la productivité

(1997), facilitée par le système judiciaire australien, ont finalement permis de supprimer presque tous les obstacles réglementaires au commerce intérieur.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Commence un examen complet de l'ALEC en consultation avec les entreprises canadiennes de toutes tailles dans les secteurs concernés, et ainsi poursuivre les travaux du caucus ouvert de 2018.
2. Entame des négociations avec les provinces afin de réduire et de supprimer toute exception à l'ALEC non pertinente et dépassée qui donne aux entreprises internationales un avantage sur les concurrents canadiens à l'intérieur de nos propres frontières.
3. Entame des négociations avec les provinces afin d'harmoniser les règles, exigences et règlements des provinces qui désavantagent les entreprises canadiennes en raison des régimes réglementaires complexes et différents auxquels elles doivent se conformer dans chaque province où elles souhaitent mener leurs activités; or, les concurrents étrangers en sont souvent exemptés, et plus particulièrement ceux associés au secteur des transports où notre productivité nationale est gravement entravée par ce problème.

## 47. Réconciliation réglementaire après la COVID-19

### DESCRIPTION

Les barrières commerciales non tarifaires interprovinciales portent un coup dur coûteux à la productivité des entreprises au Canada. Alors que l'économie se remet de la COVID-19, la facilitation du commerce intérieur contribuera à renforcer la compétitivité, à accélérer le réemploi, à soutenir la croissance des petites entreprises et à encourager les investissements sur le marché relativement restreint du Canada.

### CONTEXTE

Les différences de réglementation entre les instances administratives ont longtemps rendu plus onéreuse l'activité commerciale au Canada. En 2017, Statistique Canada a estimé que le volume d'activité économique limité par les barrières commerciales non tarifaires équivalait à un tarif de 7 p.100 sur le commerce interprovincial.<sup>159</sup> En outre, ce défi n'est pas une caractéristique inévitable du fédéralisme, puisque des études similaires n'ont trouvé aucune preuve que les frontières des États entravent le commerce à l'intérieur des États-Unis<sup>160</sup>.

Le coût de renonciation des obstacles au commerce intérieur est particulièrement élevé dans le contexte de la reprise économique post-COVID-19, où l'accent doit être mis sur le rétablissement de l'activité des entreprises aussi efficacement que possible. Pour les entrepreneurs, l'ensemble actuel de règlements financiers disparates, de systèmes de passation de marchés, de normes de santé et de sécurité et d'autres réglementations fait qu'il est difficile de mobiliser des capitaux et de tirer parti des économies d'échelle pour faire croître leurs petites entreprises. En outre, la pandémie – et les tendances qui l'ont précédée – a restreint le commerce mondial et renforcé les comportements protectionnistes. Avec un accès plus limité aux marchés internationaux, les entreprises canadiennes devront tirer le meilleur parti des possibilités de commerce intérieur pour vendre leurs biens et services.

En outre, avec un taux de chômage record, la mobilité de la main-d'œuvre sera plus importante que jamais. L'incohérence des exigences en matière de licences et de certification entre les provinces et les territoires empêchera les Canadiens de se recycler rapidement et de réintégrer la population active.

Le Canada a fait un pas dans la bonne direction en créant la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCR) dans le cadre de l'Accord de libre-échange du Canada (ALEC). Depuis 2018, la TCR a fait des progrès considérables en identifiant et en harmonisant les réglementations dans des domaines qui sont lourds pour les entreprises, comme le transport, la santé et la sécurité. Ce travail devrait se poursuivre après la COVID-19. Chaque barrière commerciale non tarifaire existe pour une raison. Certaines sont simplement le produit d'instances administratives travaillant en parallèle. D'autres sont conçues pour refléter les

<sup>159</sup> Statistique Canada. 2017. « Étude : Estimer l'effet des frontières provinciales sur le commerce ». <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170914/dq170914d-fra.htm>.

<sup>160</sup> Ibid.

caractéristiques uniques d'une région ou protéger les industries locales et conserver les recettes fiscales pour un gouvernement régional. L'harmonisation peut être un processus long et difficile, en particulier lorsqu'il y a des implications financières pour une ou plusieurs parties.

Une façon d'accélérer le processus consiste à conclure des accords de reconnaissance mutuelle, une méthode utilisée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans les années 1990, les gouvernements des deux pays ont convenu de reconnaître mutuellement le respect des lois de l'autre pays pour la vente de biens et l'enregistrement des professions, sous réserve d'exceptions limitées<sup>161</sup> <sup>162</sup>.

## RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Canada :

1. Continue à investir dans les travaux de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCR), en portant une nouvelle attention et volonté de s'attaquer aux obstacles réglementaires qui entravent la reprise économique.
2. Évalue les possibilités d'appliquer plus largement les accords de reconnaissance mutuelle à des secteurs ou des professions spécifiques.
3. Examine les cas où un financement peut être offert comme mesure incitative aux gouvernements provinciaux et territoriaux qui acceptent de s'attaquer aux barrières commerciales interprovinciales, dans le cas elles font s'attendre à une perte de revenus qui serait autrement considérée comme un obstacle.
4. Encourage les provinces et les territoires à se joindre au nouvel accord de partenariat commercial de l'Ouest.

---

<sup>161</sup> Gouvernement de l'Australie. 2015. Régimes de reconnaissance mutuelle : Rapport de recherche de la Commission sur la productivité. <https://www.pc.gov.au/inquiries/completed/mutual-recognition-schemes/report/mutual-recognition-schemes.pdf>.

<sup>162</sup> Ibid.